



Le  
Folklore  
Brabançon

98  
REWISBIQUE  
Archives

43

10

**Le  
Folklore  
Brabançon**

SEPTEMBRE 1959

N° 143

# Le Folklore Brabançon

ORGANE DU

Service de Recherches Historiques  
et Folkloriques de la Province  
de Brabant

VIEILLE HALLE-AUX-BLES, 12  
BRUXELLES

## SOMMAIRE

### *Histoire d'Ixelles*

(deuxième partie)

par André Gonthier . . . . . 269

### *Brabant*

par Maurice Carême . . . . . 358

### *Watermael-Boitsfort*

par Oscar Dresse . . . . . 359

### *Délicieux Brabant*

par Jean Copin . . . . . 399

Revue belges et étrangères . . . . . 409

SEPTEMBRE

1959

N° 143

PRIX : 35 FR.

Le Service de Recherches  
Historiques et Folkloriques du Brabant  
publie également une Revue

• DE BRABANTSE FOLKLORE •

Au sommaire du n° 143  
du troisième trimestre de 1959 :

Volkskunde in de gewesten.

Over Rechtpleging in vroegere tijden in  
Zuid-West Brabant ofte Oud Land van  
Edingen.

De Magische Kring om de Dood.  
Vlezenbeek Oppem.

# Histoire d'Ixelles

DEUXIEME PARTIE

CHAPITRE III

## *La Brasserie fait d'Ixelles-le-Vicomte un bourg industriel*



L'EXTREME fin du XVI<sup>e</sup> siècle et au début du XVII<sup>e</sup>, Ixelles-le-Vicomte va prendre un développement inattendu et devenir en quelques années le centre principal de la seigneurie de Boondael. La tourmente passée, non seulement on relève les bâtiments incendiés mais on en construit de nouveaux. La population s'accroît régulièrement. Les livres d'assiette, qui, en 1558, attribuaient à Ixelles 22 maisons (77), lui en accordent 86 en 1702 et 105 en 1750 (78). En 1709, on y dénombre 423 personnes (79) ; en 1773, 489 (80).

A quoi faut-il attribuer la fortune d'Ixelles à cette époque ? A cette question je crois pouvoir répondre : à la

(77) A.G.R. Gr. Sc. Br. n° 4232.

(78) A.G.R. Gr. Sc. Br. n° 4337 et A.E.B. n° 5759. Enquête pour Cecilia Bartholyns.

(79) A.G.R. Office fiscal, n° 325, pp. 24 et suiv.

(80) A.G.R. A.E.B., n° 6794.

bière. Bien entendu, un fait social ou économique procède presque toujours d'un ensemble de causes. Mais, en l'espèce, la cause première et déterminante, celle qui rend le phénomène intelligible, c'est la prospérité qu'apporte l'industrie de la brasserie à ce hameau.

De tout temps, le vin d'orge a joué dans les affaires locales de notre pays un rôle important. Les taxes perçues à Bruxelles sur cette boisson ont contribué dans une mesure importante à alimenter les finances communales. L'accise sur la bière était encore au XVI<sup>e</sup> siècle considérée comme la plus profitable des taxes urbaines (den bier accijse, de welke es d'meeste ende profijtelijcke van allen den ontfange ende incomen der voors. stadt) (81). Le vicomte de Bruxelles, lui-même, en tirait grand bénéfice. Il levait dans la ville, en vertu d'un droit qu'il avait acquis à l'époque où il en était le châtelain, un tonlieu sur la bière, le pain et la viande. Les brasseurs lui payaient la valeur d'un pot de bière pour chaque brassin de seize setiers de blé et aussi pour chaque tonneau de bière étrangère introduite dans la ville, ce qui représentait un joli revenu.

Chargés de taxes et de redevances tant au profit du Magistrat urbain qu'à celui du vicomte de Bruxelles, les brasseurs de cette ville étaient désavantagés vis-à-vis de ceux du plat-pays où les droits étaient moindres ou nuls.

Par ailleurs, la réglementation stricte et surannée des procédés de fabrication et de vente imposée par la corporation avait également une incidence sur le prix de revient (82). Les bières bruxelloises, brassées dans toutes les règles des chartes et des privilèges, étaient il est vrai réputées de qualité supérieure et riche en alcool, mais cela ne suffisait pas pour conserver une clientèle qui, au dire des métiers privilégiés, « allait aveuglément où le bon marché l'appelait » (83). Aussi la prospérité de la brasserie urbaine dépendait-elle dans une large mesure du maintien des taxes à l'importation (84),

(81) A.V.B., liasse n° 733.

(82) A.V.B. *Het Boeck mette Rooskens*, f° 41, n° 2683.

(83) G. Desmarez. *Le Borgendael à Bruxelles*. 1903, p. 11.

(84) La taxe était de 5 florins par « aime » vers 1600. L'« aime » valait 63 litres environ.

des contingentements qui limitaient l'entrée dans la ville des bières « foraines » et aussi de la répression de la fraude.

Pour décourager celle-ci, le Magistrat de Bruxelles avait obtenu des autorités territoriales que la fabrication et la vente de la bière soient placées sous son contrôle dans le plat-pays aux alentours de la ville.

Déjà, en 1295, le duc Jean II avait ordonné qu'en deçà d'Evere, de Woluwe, de Boondael, d'Anderlecht, d'Uccle, de Forest, de Jette, de la potence de Rulleberghe, de Berchem et des barrières de Laeken, on ne pouvait brasser ou vendre la bière sans la permission des échevins de la ville (aliter servisiam vendere nullus vel brassare poterit quam scabini nostri ordinarint) (85).

Deux siècles plus tard, un « octroi » donné à Cologne le 3 novembre 1503 par le duc Philippe-le-Beau, interdisait sous peine d'amende d'introduire à Bruxelles ou dans sa franchise des bières brassées dans le plat-pays. Pour assurer le respect de cette interdiction, le même octroi défendait d'installer des brasseries dans le périmètre d'un « mille » ou d'une lieue autour de la ville (buiten der vrijheyt onzer stadt ende binnen der millen ommegeens der selver) et frappait les contrevenants d'une amende de 20 florins d'or philippus et de 40 florins en cas de récidive (86).

#### PROSPERITE ET DECADENCE DES BRASSERIES DE BOONDAEL

Or, le village d'Ixelles était situé dans la zone interdite tandis que celui de Boondael restait en dehors de celle-ci, ce qui explique que les brasseurs de la vicomté étaient allés s'établir dans ce dernier hameau.

Du XIV<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle, les brasseries de Boondael (87) connurent des temps très prospères. Un compte de la Venerie de Boitsfort de 1410-1411 mentionne un achat de 108 muids d'orge mesure de Bruxelles fait au receveur par Daniel den

(85) Placards de Brabant, 3<sup>e</sup> partie, p. 394.

(86) A.V.B., liasse n° 733.

(87) A. Conthier. *Boondael*, pp. 41 et s.

Nuwen Wert, brasseur à Boondaël (88). Au XVI<sup>e</sup> siècle, elles fournissaient encore la bière aux habitants d'Ixelles. Le procès-verbal d'une enquête, transcrit en 1546 à la première page du premier cahier des rôles judiciaires connus dans la seigneurie l'atteste en ces termes : « Jean de Cuype, habitant derrière le cabaret « De Swaen », va chercher sa bière à Boondaël avec un petit tonneau (met een vaetken). Pierre Speckaert, Gérard Servaes, Henri Crockaert, habitant Ixelles vont chercher leur bière à Boondaël avec au quardaude (met eenen vierendeel) (89). Un seul Ixellois, le sieur Mathieu de Raymaeker, déclare « brasser lui-même de temps à autre et aller chercher sa bière à Eggevoort (90), quand il ne brasse pas » (91).

Cent ans plus tard, la situation apparaît entièrement retournée. C'est Ixelles maintenant qui fournit aux habitants de Boondaël toutes les bières fortes ou légères (soo stercke als kleyne bieren) qu'ils consomment (92). Les brasseries de Boondaël, bien que reconstruites après les troubles, ainsi qu'en font foi deux actes du 20 novembre 1615 et du 20 mai 1616 (93) ont cessé peu après toute activité. Les actes postérieurs qui les concernent portent cette mention « ayant servi autrefois de brasserie » (seckere erve de welke eertijt eene brouwerij ende camme was) (94).

Un dernier essai semble avoir été fait pour ressusciter cette industrie dans le hameau. Le 10 février 1651 nous voyons le mayeur Daniel Vander Kelen acheter un immeuble dans la rue de Bruxelles avec son installation de brasserie (met camme-gereke) comprenant : un chaudron (ketel), une cuve à brasser (brouwcuype), un fourquet (camme) et un moulin (rechmoelen) (95) avec ses pierres (ende steenen dartoe dienende)

(88) A.G.R. Chambre des Comptes, n° 12544.

(89) Le quardaude valait un quart d'« aine ». L'aine, 96 pots. Le pot, 66 centilitres.

(90) Quartier d'Etterbaek situé autour de l'église Sainte-Gertrude.

(91) A.G.R. Gr. Sc. Br. n° 4247 et 4353.

(92) A.G.R. Gr. Sc. Br. liasse n° 4383. Procès Italie c/Vandevelde.

(93) Id. n° 4218, pp. 329 et 332.

(94) Id. n° 4218, pp. 343, 443 et n° 4221, pp. 15, 18, 161.

(95) Le terme « rechmoelen » n'est pas clair. S'agit-il d'un « rosmolen » (moulin actionné par un cheval) ou d'un « drechmoelen » ou « drieschmoelen » (moulin à drèche) ?

(96). Quelques années plus tard, le même immeuble était revendu à usage de ferme (97).

Avec la disparition de cette industrie, Boondaël a vu se ralentir le rythme de sa vie économique. A dater de la deuxième moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, l'agriculture deviendra la seule forme d'activité pratiquée. Le village s'endormira dans la paix des champs.

Du même coup, le centre de gravité de la seigneurie se déplace. En vain, Boondaël, qui en avait été le noyau primitif conservera-t-il jusqu'à la fin de l'ancien régime la primauté dans les textes officiels, il est désormais tombé au deuxième rang. La Cour censale du Vicomte continuera à s'appeler « de Boondaël » mais c'est à Ixelles qu'elle se réunira le plus souvent. Le sceau de cette juridiction portera toujours la légende « curie de Boendaele » mais c'est à Ixelles qu'on scellera désormais la plupart des documents. Le collège des mayeurs, tenanciers jurés et greffier gardera l'appellation de « banc de Boendaele » mais c'est à Ixelles qu'il siègera de préférence ; les poids et mesures en usage dans la seigneurie seront encore dits « de Boendaele » mais c'est à Ixelles qu'aura lieu leur vérification. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, on verra même apparaître dans certains actes la formule « la seigneurie de Boondaël et d'Ixelles » (98). Il semble bien qu'en réunissant, en 1795, ces deux hameaux sous le nom de « Commune d'Ixelles », les autorités françaises ne firent que sanctionner un état de fait établi depuis le XVII<sup>e</sup> siècle et que seul un conservatisme étroit refusait d'admettre en droit.

#### LES PREMIERS PAS DE LA BRASSERIE IXELLOISE

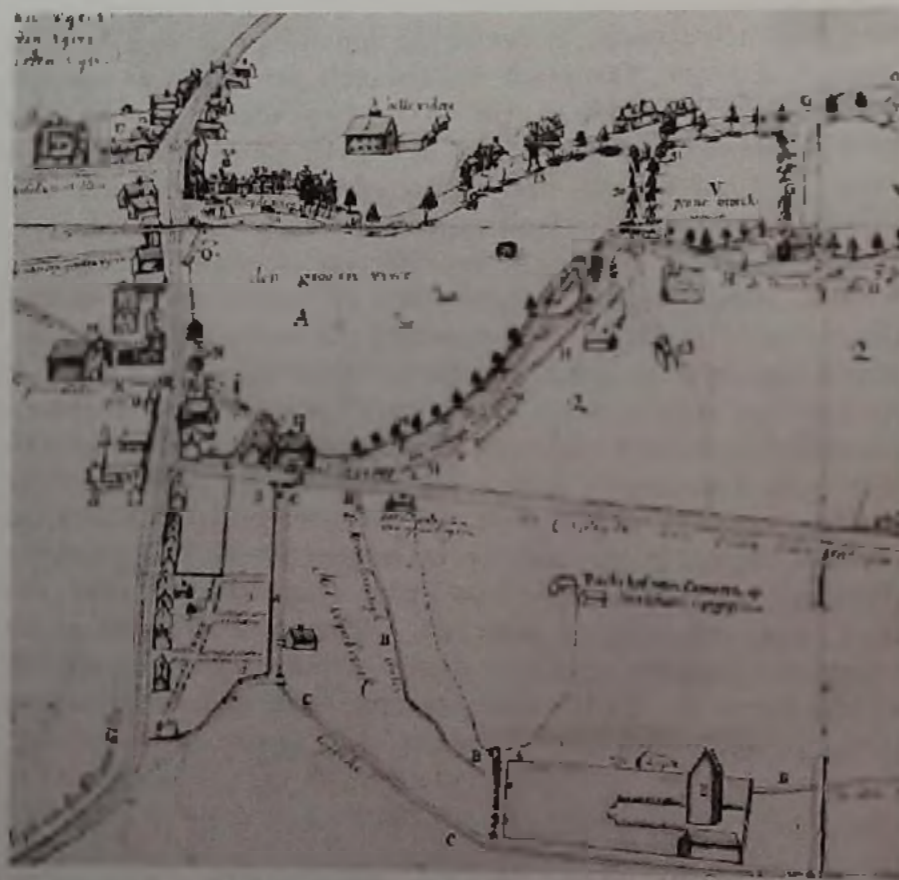
L'extraordinaire fortune de l'industrie de la brasserie d'Ixelles au début du XVII<sup>e</sup> siècle est un événement capital dans l'histoire de cette localité. On peut en proposer diverses explications :

(96) A.G.R. Gr. Sc. Br. n° 4221, p. 172.

(97) Id. n° 4222, p. 151.

(98) Id., liasse n° 4286.

Certes, Ixelles a été à cette époque favorisé par le sort en ce sens qu'il n'a pas connu la deuxième furie espagnole de 1604 où les soldats mutinés de la garnison de Diest pillèrent et incendièrent une deuxième fois le village de Boondael (99). Mais si cet événement a pu retarder le relèvement de ce mal-



Le village d'Ixelles. Carte figurative dressée en 1752. A.G.R.  
Plan manuscrit n° 643.

heureux hameau, il est insuffisant à lui seul pour justifier la disparition de ses brasseries qui, cependant, comme nous l'avons vu, avaient été reconstruites.

Certes aussi, les brasseurs ont trouvé à Ixelles des ressources

(99) Gonthier, A. Boondael, p. 37.

en eau comme ceux de Boondael n'en eurent jamais. Mais n'en était-il pas ainsi avant 1600 ?

Ce qui, en revanche, a changé à cette époque c'est la politique du Prince. Celle-ci s'est faite plus centralisatrice et, de ce fait, elle est devenue défavorable au particularisme des villes privilégiées. Sans doute, au XVI<sup>e</sup> siècle, le gouvernement de Charles-Quint évite-t-il de violer ouvertement les privilèges mais il s'efforce de les rendre inopérants. Tant que l'« Octroi » de 1503, dont nous avons parlé ci-avant, fut strictement observé, aucune brasserie, aucun cabaret ne put s'installer autour de Bruxelles sans le consentement du Magistrat urbain. Mais, lorsque les autorités territoriales relâchèrent leur pouvoir de contrainte et que l'octroi ne fut plus renouvelé, l'interdiction de brasser ne fut plus strictement appliquée que là où l'autorité de ce Magistrat s'exerçait directement, c'est à dire sur le territoire de la ville et de sa franchise. En ces temps où le pouvoir réglementaire du Prince ne bénéficiait pas d'une large publicité, les notions juridiques s'obscurcissaient rapidement. Un édit qu'on ne confirmait pas de temps en temps s'estompait rapidement dans la mémoire des hommes et tombait en désuétude.

Déjà vers le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, nous voyons s'installer à l'entrée de la chaussée de Boondael au mépris des anciennes prohibitions un cabaret portant l'enseigne « De Swaen » et les échevins de Bruxelles, impuissants semble-t-il à le faire fermer, en furent réduits à placer sur la chaussée qui conduisait à Ixelles des veilleurs pour arrêter ceux qui allaient y chercher leur bière (die van de stadt plach te stellene waekers t'Elsenen om gaede te slaene wye dat van Elsene bier halden die niet vrij en waeren) (100).

Cette situation s'aggrava lorsque, dans le dernier quart du XVI<sup>e</sup> siècle, à la faveur des troubles qui agitèrent le pays, cette surveillance se relâcha et que par infortune le Magistrat à court d'argent et dans l'obligation de faire face à des dépenses imprévues, se trouva contraint d'augmenter les droits d'accise (101) et d'autoriser une augmentation correspondante

(100) A.G.R. Gr. Sc. Br. n° 4247.

(101) Imposition d'un « negenmancken » sur chaque pot de bière indigène le 16 février 1580 (A.V.B. Het Cleyu Swerthboeck,

du prix de vente (102). En conséquence, l'écart des prix entre la bière bruxelloise et celle provenant du plat-pays ne fit qu'augmenter (103) et il devint de plus en plus intéressant d'entrer à Bruxelles chargé de quelques pots de cette boisson.

La manière la plus innocente de procéder à cette opération était d'aller consommer la bière sur place. Une supplique datée du 25 décembre 1611 et adressée au Conseil Souverain de S.M. ordonnée en Brabant nous apprend que les bourgeois de la ville et du faubourg avaient pris l'habitude de se promener les dimanches et jours de fête dans la direction du village d'Ixelles où ils buvaient tout leur souï pour ne rentrer chez eux que dans la soirée (104). Une ordonnance urbaine du 23 juin 1612 rappelle que ces pratiques étaient punissables (105).

Il existait aussi, on le devine, des procédés plus savants et plus rémunérateurs. Les gens d'Ixelles ne furent pas longs à les découvrir et à les mettre en œuvre. Ils étaient spécialement bien placés pour tirer profit de la situation. Le village était situé à la limite même de la franchise de la ville. Le ruisseau du Maelbeek qui l'en séparait n'était ni très large ni très profond. Les jeunes gens s'amusaient à sauter par dessus (106). Du côté du bois de Soignes, l'abbaye de la Cambre constituait une zone neutre mal gardée. L'abbesse, forte d'un jugement du Conseil de Brabant du 20 juillet 1585, entendait bénéficier de l'exemption du droit d'accise sur la bière qui permettait à son fermier de brasser chaque année à bon compte plusieurs centaines de tonneaux (107). Par ailleurs,

pp. 273 v<sup>o</sup> et 274 v<sup>o</sup> n<sup>o</sup> XIII). Imposition de douze sous par « aïme » de bière importée (A.V.B. *Cleyu Swerthboeck*, pp. 276 v<sup>o</sup> et 277 v<sup>o</sup>, n<sup>o</sup> XIII). Octroi du 31 janvier 1614 à ceux de Bruxelles de lever 25 sous sur chaque brassin de bière (A.G.R. Chambre des Comptes. Inventaire n<sup>os</sup> 48 à 51).

(102) Requête des brasseurs de Bruxelles du 22 mars 1595 (A.V.B. *Het Brouwersboeck*, pp. 109 v<sup>o</sup> à 111, n<sup>o</sup> 1484).

(103) Id. pp. 269 v<sup>o</sup> et 271, n<sup>o</sup> 1484.

(104) A.G.R. Gr. Sc. Br. liasse n<sup>o</sup> 4368.

(105) A.V.B. *Het Brouwersboeck*, p. 201 v<sup>o</sup>, n<sup>o</sup> 1484.

(106) A.G.R. Gr. Sc. Br. liasse n<sup>o</sup> 4446. Procès Guelens C/Amman de Brux. Témoignage de Jean Baetens.

(107) A.G.R. A.F.B. n<sup>os</sup> 5623-5624, 5620 et 5625.

l'administration du Borgendael (108) qui faisait partie intégrante de la seigneurie, nécessitait un continuel va-et-vient entre Ixelles et cet îlot de droit particulier situé intra muros.

### LES PROCES DE LA BIÈRE

Bientôt les ventes clandestines se multiplièrent et les plaintes des brasseurs bruxellois se firent si pressantes qu'un jour de mai de l'année 1596, l'amman accompagné de ses sergents traversa le ruisseau et alla saisir 14 tonneaux de bière de Saventhem et de Louvain dans un cabaret-brasserie appelé « l'Espagne » nouvellement construit à Ixelles par le maître briquetier Guitte Ingelbrecht.

Traduit devant le tribunal urbain, l'hôte, Jean Guelens, fut condamné à payer une amende égale à quatorze fois vingt florins et à la confiscation de la marchandise saisie (109). Le seigneur de Boondael, Jacques de Boussu, baron de Liedekerke, intervint et porta l'affaire devant le Conseil de Brabant où il démontra par pièces et témoignages que de mémoire d'homme ses sujets avaient toujours été exempts des droits d'accise, de cuillère (*lepelrecht*) et de mouture (*maelgelt*). Le Conseil de Brabant, se rendant à ses arguments, rendit le 7 mai 1602 une sentence provisoire ordonnant la restitution de la bière saisie et de l'amende (110).

Enhardis par cet arrêt, les trafiquants donnèrent immédiatement une plus grande extension à leurs affaires et les incidents se multiplièrent sur les rives du Maelbeek.

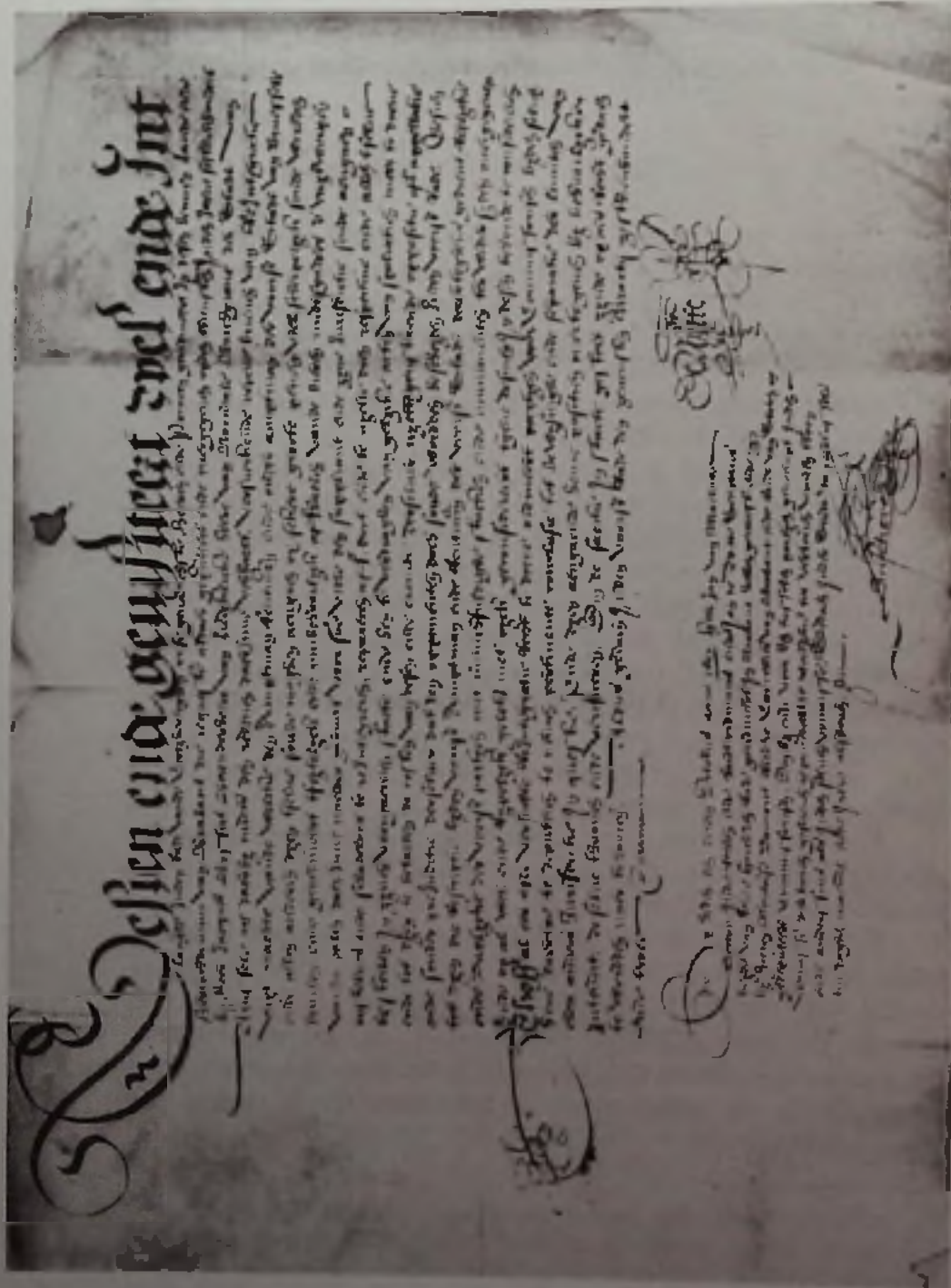
Il arrivait que les accisiens de Bruxelles, lancés à la poursuite des fraudeurs, franchissaient le ruisseau. Pour protester contre ces violations répétées de territoire et marquer sa volonté de faire respecter son autorité, le seigneur-vicomte fit planter à la limite de la seigneurie des bornes gravées à ses armes (*hadde die suppliant op de beke doen sekere pealen met*

(108) Le Borgendael (vallée du Borg), à distinguer du Borgval (vallum du Borg) de l'île Saint-Séry, était situé sur le Condenberg entre l'église Saint-Jacques et le palais ducal.

(109) A.G.R. Gr. Sc. Br. n<sup>o</sup> 4368. Requête du 23 dec. 1612, n<sup>o</sup> 8.

(110) Id. n<sup>o</sup> 4359.





Sentence du Conseil des Archiducs du 17 mars 1602.  
A.G.R. GrSc.Br. n° 411.

sijne wapen gestelt tot confirmatie van sijne jurisdictie). Ce que voyant, les gens de l'ammen allèrent quelques jours plus tard les arracher et les jeter dans l'étang (hadde die onder amptman deser stadt vuytgeworpen de voors. paelen ende selve vervuert ende in de vijvere daer ontrent leggende geworpen) (111).

Le vicomte ne pouvait laisser passer cet affront. Il envoya au Conseil des Archiducs une supplique demandant réparation du dommage qui lui avait été causé et, le 17 mars 1602, un jugement interlocutoire fut rendu renvoyant les parties devant deux juges commissaires (112). Ceux-ci furent désignés le 3 octobre 1607 (113). On ne sait ce qu'il en advint. Finalement, le 15 décembre 1612, le Conseil de Brabant rendit une sentence définitive confirmant le jugement interlocutoire du 7 mai 1602 qui libérait la fabrication de la bière ixelloise des droits de consommation établis par le Magistrat urbain (114).

Cette sentence aux signatures chargées d'une grande profusion d'ornements, était lourde de signification. Elle affirmait avec l'autorité de la chose jugée en dernier ressort qu'Ixelles-le-Vicomte était exempt de tout droit d'accise. Aussi fut-elle mal accueillie par la puissante corporation des brasseurs de Bruxelles et il en résulta de « grandes fâcheries ».

Nous avons dit ci-avant qu'en vertu d'un ancien privilège le Vicomte prélevait sur chaque brassin préparé à Bruxelles un pot de bière. Dans l'intention de l'embarasser, les brasseurs de la ville déclarèrent que désormais ils s'en tiendraient à la lettre du privilège et qu'il lui appartenait de prélever son pot chaque fois qu'ils brasseraient.

Il va sans dire que, dans ces conditions, le Vicomte ne trouva plus personne pour prendre à ferme ce tonlieu « à cause de la petitesse des bières qu'on eut dû collecter » et il lui fallut à nouveau recourir aux gens de loi. Nouveau procès devant le Conseil de Brabant, nouveaux débats, nouvelles « fâcheries ». Finalement, le Conseil décida que le Vicomte pouvait percevoir ses droits en espèces semestriellement, ce qui

(111) Id. n° 4359. Requête du 10 juin 1600.

(112) Id. n° 411.

(113) Id.

(114) A.G.R. Conseil de Brabant, n° 726, f° 301 v°.

détermina les brasseurs à prendre à ferme pour 600 florins le tonlieu vicomtal sur les bières (115). Ainsi se terminèrent les fameux procès de la bière qui devaient décider de la fortune d'Ixelles.

D'autres villages des environs de Bruxelles bénéficièrent semble-t-il à la même époque des mêmes avantages. C'est ainsi que dans la seigneurie de Koekelberg où, en vertu de l'Octroi de 1504 il était interdit de brasser, une nouvelle brasserie (nieuwe camme) fut construite vers 1580. En vertu d'un nouvel octroi du 29 décembre 1585, son brasseur Charles de Vleeshouwere, fut exonéré des droits d'accise sauf sur les bières qu'il livrait dans la ville et dans la franchise (116).

Comme il arrive souvent, les inventeurs de la brasserie ixelloise ne récoltèrent pas les fruits de leur invention.

Maximilien de Henin, vicomte de Bruxelles, seigneur de Boondael et Guitte Ingelbrecht, le possesseur de la brasserie « Spagnien », fléchirent tous les deux sous le poids des procès. En ce qui concerne ce dernier, on peut suivre dans les registres fonciers les progrès de son endettement. En 1600, il emprunte sur sa construction 800 florins au denier 16 (117) ; en 1608, 1.200 (118) ; en 1610, 1.400 encore (119), ce qui fait au total 3.400 florins. A ce moment, il a mangé les trois quarts de son bien. Pourtant, il touche au but mais il ne trouve plus à emprunter et, en 1613, il doit vendre. Il a néanmoins la satisfaction de faire insérer dans l'acte de vente une clause affirmant que la brasserie « Spagnien » est libre des accises urbaines ce qui lui permet d'en retirer un bon prix (120).

Le vicomte de Bruxelles, Maximilien de Henin, avait succombé bien avant son tenancier. Déjà, en 1597, il avait dû emprunter, pour une durée de trois années, au sieur Jacques Soccard, marchand de drap de soie de la ville de Bruxelles, 3.000 florins au denier 15 et au sieur Guillaume Maes, trafiquant d'Anvers, 5.200 florins au denier 12. En 1600, il avait

(115) A.G.R. Gr. Sc. Br., n° 4406.

(116) Al. Wanters, *op. cit.*, t. 1, p. 343.

(117) A.G.R. Gr. Sc. Br. n° 4218, f° 177.

(118) Id., n° 4218, f° 244.

(119) Id., n° 4218, f° 264, 267.

(120) Id., n° 4218, f° 296.

obtenu de ses deux créanciers un nouveau délai de trois ans mais il avait dû leur engager la vicomté, si bien qu'en 1603 ceux-ci firent vendre le fief à la chandelle par devant la Cour



HENRI DE VARICK CHLR, VICONTE DE BRUXELLES  
SEIG. DE BOONENDAEL. BAVWEL. ET OLMEN. DV  
CONSEIL DE GVERRE MARCGRAVE D'ANVERS.

*Ex. de Lode fecit.*

Henri de Varick, vicomte de Bruxelles, seigneur de Boondael. Gravure de Petrus de Jode. Collection de l'auteur.

féodale pour défaut de paiement. Maes s'en porta acquéreur pour 10.000 florins et se le fit adjuger. Cependant, le Vicomte réussit à faire annuler la vente sous prétexte qu'un bien féodal ne pouvait se vendre « à la chandelle » mais « au coup de bâton ». Il gagna ainsi du temps, ce qui permit à la comtesse de Frezin, la mère de sa bru, d'intéresser à l'affaire le chancelier de Brabant, Nicolas Damant, et de le décider à offrir 17.500 florins pour la vicomté. L'affaire fut rapidement conclue sur cette base. Damant paya 11.235 florins aux sieurs Soccard et Maes ; le lendemain, il remit une commission de 500 florins à la dame de Frezin « qui était venue lui donner le bonjour de son achat » tandis que son intendant comptait 6.000 florins au bailli du comte de Hennin dans l'hôtellerie de la Couronne à Bruxelles. Ce n'est qu'une semaine plus tard qu'il s'aperçut qu'il avait payé 235 florins de trop. Il s'en plaignit mais eut le bon esprit de ne pas insister. Il aurait eu du mal à se faire rembourser (121).

Damant était riche et puissant. Comme nous l'avons vu, il réussit à mener à bonne fin ses procès contre le Magistrat de Bruxelles et contre la corporation des brasseurs. Lorsque tout fut terminé, le comte du Hennin, toujours en mal d'argent, voulut récupérer son fief. Il attendit prudemment la mort de Damant puis il intenta une action en rescision de la vente pour cause de lésion.

Les héritiers du chancelier, Anne Damant et son mari Nicolas de Varick, se défendirent. Ils firent valoir que la plus value acquise par la vicomté depuis la vente était due aux travaux de leur auteur et aussi à l'accroissement de la population qui avait entraîné grande consommation de bière. Il est véritable, ajoutaient-ils, que les maltôtes de bière en Brabant, données à ferme en 1606 pour 32.000 florins en rapportaient 44.000 dix ans plus tard. Le Conseil de Brabant accepta ces arguments et Hennin fut débouté (122).

(121) Id., n° 4354.

(122) Id.

## L'ESSOR DE LA BRASSERIE IXELLOISE

Pendant ce temps, à Ixelles-le-Vicomte, les affaires marchaient bon train. De nouvelles brasseries s'ouvraient un peu partout. La terre, autrefois travaillée par l'homme, était devenue un objet de spéculation. Depuis que la sentence de 1612 leur avait conféré la franchise du droit d'accise, tous les gens de la vicomté paraissaient avoir reçu la vocation de brasser ou de vendre la bière. Telle maison qui, avant la sentence, se louait 140 florins se prenait, transformée en auberge, pour 200 (123). Les capitalistes, qui jusqu'alors ne s'intéressaient qu'aux terres, portèrent leur attention sur le bâtiment. Georges Middelborgh, maître des chablis (wintvellingmeester) de la forêt de Soignes (124), accepta d'échanger avec l'abbesse de la Cambre, Catherine de Ittre, sa bonne terre du bois des Loups ('sWolfsbosch) que celle-ci convoitait depuis longtemps, contre un terrain humide, difficile à cultiver qu'elle possédait dans le hameau. Middelborgh, en homme avisé, avait jugé que l'eau du petit étang qui faisait partie du bien monastique, convenait pour brasser. Il y installa une brasserie qui jouit longtemps d'une excellente réputation et il lui donna son nom (125).

Cette efflorescence industrielle eut sur l'agriculture une répercussion immédiate. Pour satisfaire aux besoins de cette industrie, les fermiers semèrent plus d'orge et plantèrent plus de houblon. C'est à cette époque qu'une partie du Ruytersvelt (aujourd'hui : quartiers de la Petite Suisse et de l'Université) fut appelée le bloc du Houblon (Hopperblock) et qu'un croisement de routes, situé aux environs de la Pierre Rouge reçut la dénomination de « Croix des Brasseurs ».

La prospérité de la brasserie ixelloise appela celle de la construction. Pendant tout le cours du XVII<sup>e</sup> siècle, les brique-

(123) Idem n° 4361. Procès Martin de la Fuente c/Van Obbergen.

(124) Le chablis, c'est l'arbre renversé par le vent. Cf. *Chambre des Comptes*, treize volumes contenant 17 comptes rendus par le sieur Georges Middelborgh comme maître des chablis de 1589 à 1606.

(125) A.G.R. Gr. Sc. Br., n° 4218 f° 184 v°.

riers, les chauxfourniers, les charpentiers et autres corps de métiers eurent peine à satisfaire leurs clients. Les maîtres de carrière ouvrirent de nouveaux puits pour extraire du sol la pierre blanche (126). Nous possédons notamment le contrat par lequel, en 1629, l'abbesse de la Cambre, Jeanne de Penin, loue pour un terme de six ans à Robert de la Tour, seigneur de Godewarzype, un « journal » (127) de terre pour y exploiter une nouvelle carrière (scheysput) dans le Ruytersvelt (128) moyennant paiement d'une redevance globale de 600 florins (129). C'était bien payé. En ce temps, le loyer annuel d'une bonne terre de labour était de 7 florins par « journal » (130). Il faut croire cependant que le sieur de la Tour y trouva son compte car, en 1636, il renouvela le bail aux mêmes conditions (131) et en 1670, le même banc de pierre était encore exploité par Abraham Nerinx au prix de 90 florins l'an. Il y avait encore à Ixelles trois autres carrières, l'une derrière l'abbaye, l'autre à l'endroit dit « de Bloxkens » et une troisième dans la chaussée de Boondael sous l'actuel « Home van Aa » (132).

Quoiqu'il en soit, pendant toute la durée des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, l'industrie de la bière à Ixelles-le-Vicomte ne connut que le bonheur. Le nombre des brasseries augmente d'année en année. En 1612, il n'en existait encore qu'une : « Spagnien ». En 1616, trois nouvelles vinrent s'y ajouter — « Vranckrijk », « Italien » et « le Middelborgh ». On en comptait cinq en 1644 (133), vingt en 1718 (134). Dans la suite, la fabrication se concentra entre les mains de deux grands brasseurs, Philippe Van Overstraeten et Jean Ryckaert, qui faisaient plus de bière à eux deux que tous les autres réunis.

(126) Cammerman, C. *Les Pierres de taille calcaires*. Annales des Travaux Publics de Belgique. Brux., 1951.

(127) Le journal valait le quart d'un bonnier soit 23 ares environ.

(128) Cette carrière se trouvait sous l'actuel bâtiment du Génie civil de l'Université Libre de Bruxelles. La carte de Ferraris en marque l'emplacement.

(129) A.G.R. A.E.B., n° 5706.

(130) A.G.R. Gr. Sc. Br., n° 401.

(131) A.G.R. A.E.B., n° 5706.

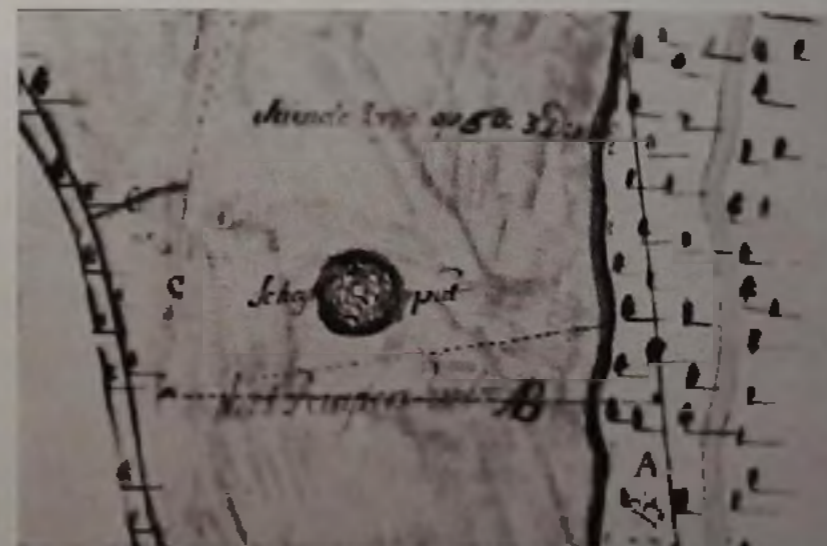
(132) A.G.R. B.R. Cartes et Plans III, 7100.

(133) A.G.R. Gr. Sc. Br., n° 4263 à la date du 5 nov. 1644.

(134) Id., n° 4354.

Néanmoins, en 1756, il existait encore 17 brasseries et une douzaine de cabarets (135).

Il n'en coûtait guère, au XVII<sup>e</sup> siècle, pour s'installer brasseur. Suivant une expertise, faite en 1617 en la brasserie « Italien » par les évaluateurs jurés de Bruxelles, le matériel se composait d'un chaudron à brasser (brouwketel) entouré



La carrière de pierre du Ruytersvelt. Détail de la carte montrant les biens de l'abbaye de la Cambre de 1717. B.R.Mss. n° 13527.

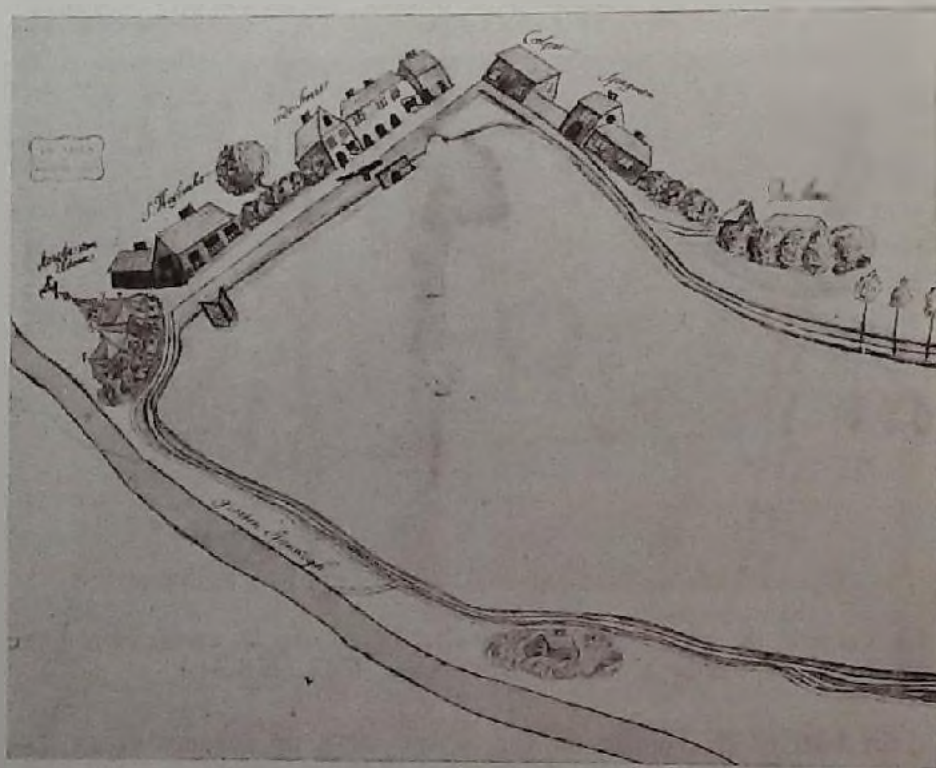
d'un bâti et de cercles de fer, d'une cuve de fermentation en bois (werkcuype) avec fond amovible (met loissen boiem) munie d'anses (hosen), deux bacs cerclés de fer, un égouttoir, deux terrines, deux fourquets et quatre plateaux. Il y avait aussi le gros œuvre qui comprenait un four avec ses grilles et l'aménagement de la mare où l'eau était puisée au moyen d'une perche potencée (treckstock) balançant sur un axe et portant à une extrémité un récipient et à l'autre une masse de fer (ijzercloot) formant contrepoids. Le matériel était estimé 127 florins et 15 sous ; le gros œuvre 65 florins et 12 sous, ce qui faisait au total 193 florins et 7 sous (136). On ne trouve pas à Ixelles de moulin actionné par un cheval comme

(135) Id., n° 4340.

(136) Id., n° 4361. Procès Martin de la Fuente c/Van Obbergen.

à Boondael pour la raison qu'il existait à proximité un moulin à eau et que le meunier était toujours disposé à moudre pour un prix raisonnable l'orge germée et à servir le « brai ».

L'eau n'était pas un problème, il y en avait partout. Ceux qui ne possédaient pas leur mare particulière allaient à la



Les brasseries d'Ixelles vers 1750. A.G.R. Plan manuscrit n° 3056.  
Signature de Philippe Van Overstracten en 1672.

fontaine (137) ou puisaient dans le Grand Etang. Celui-ci servait à tous les usages. L'abbaye y élevait son poisson. Les villageois y lavaient leurs légumes, y rinçaient leur linge et y abreuyaient leurs bestiaux (138). Le charron y trempait ses roues ; le tisserand, ses toiles ; le tonnelier, ses tonneaux. Son

(137) Cette fontaine se trouvait dans l'actuelle rue du Serpentin. La maison portant le n° 31 était autrefois enseignée « In 't oud fonteputje ».

(138) A.G.R. A.E. n° 5759. Enquête pour Cecilia Bartholyns. Temoins n° 4, 5, 6, 7, 8, 11, 21, etc.

eau vive avait la réputation de guérir et on venait de loin pour y baigner les chevaux malades (139). Elle était cependant considérée comme excellente pour brasser et les meilleures bières provenaient des brasseries riveraines du lac. Les brasseurs de Bruxelles n'employaient-ils pas l'eau de la Senne et ceux de Louvain celle de la Dyle que la teinturerie et la blanchisserie polluaient ? (140).

Au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, avec la croissance de la population, les dépôts de fumier et les fosses d'aisances se multiplièrent ; des infiltrations se produisirent et l'eau des petites mares devint sale. Les brasseurs qui les utilisaient durent forer des puits jusqu'à la nappe souterraine et recourir dans l'intervalle à l'étang. Ce travail d'assainissement commença vers 1710 et se poursuivit jusqu'au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle (141).

#### HISTOIRE DES DEUX CHARRONS CHANSONNIERS

Les brasseries et les cabarets d'Ixelles-le-Vicomte devinrent rapidement le centre de la vie sociale et de la vie publique de la seigneurie. Le mayeur et les jurés de la Vicomté y tenaient leurs assises. C'est dans leurs salles qu'il rendaient la justice, répartissaient les impôts et procédaient aux ventes publiques (142). La garde villageoise y installait ses postes de commandement (143). Le serment des arbalétriers y avait son local (144).

Dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, tandis que les Archiducs s'efforçaient de communiquer à leurs sujets cette ivresse d'austérité et de sérénité religieuse qu'ils goûtaient fort, les cabarets ixellois contribuèrent à entretenir dans ce coin du Brabant les traditions de drôlerie, de malice et de gaillardise héritées des siècles précédents. Ils firent d'Ixelles un foyer de bonne humeur et de parler savoureux fréquenté par les soldats

(139) A.G.R. Conseil de Brabant, n° 1026, f° 36.

(140) Devuyt, Lucien. *Mémoire de licence présenté à la faculté de Philosophie et Lettres (section d'histoire) de l'Université Libre de Bruxelles (année 1956-1957)*. pp. 44-46.

(141) A.G.R. Gr. Sc. Br., n° 4396. Procès Ryckaert c/De Kelver.

(142) Id., n° 4250 à 4290.

(143) Id., n° 4345.

(144) Id., n° 4292. Information préparatoire contre J.-B. Ryckaert.

des compagnies wallonnes et thioises que les seigneurs de la guerres — nous sommes à l'époque de la guerre de Trente ans — levaient dans nos provinces (145).

L'histoire des deux charrons chansonniers que nous avons trouvée dans une farde de procès (146) dépeint les plaisirs et les jeux que ces auberges rurales offraient à leurs clients. Elle évoque, je crois, mieux que vingt mémoires savants ne pourraient le faire, les mœurs villageoises de l'époque et je vais essayer de la raconter telle que je l'ai lue dans le plunitif du greffier de la Cour du Vicomte.

En 1624, le « Middelborgh » était la mieux achalandée des trois brasseries d'Ixelles. Les notables du hameau venaient y prendre leur pot de bière et parler grain, houblon, bétail. Le brasseur Gaspar Smoers et son épouse Elisabeth Pipenpois, le meunier François Aerts, le tailleur de pierre Josse Vande Sande, le boulanger Gilles Messaux et d'autres s'y trouvaient réunis un soir d'octobre pour jouer au « Trou-Madame » (147), jeu très à la mode à cette époque où l'emportait celui qui réussissait à jeter le plus de balles dans un certain nombre de trous pratiqués dans la terre.

Entrèrent le charron, Guillaume Vande Velde et son compère Josse Vander Meulen de Watermael. L'arrivée des deux hommes fut saluée par des exclamations joyeuses et le jeu s'arrêta. Vander Meulen était connu comme chansonnier et Vande Velde pour sa belle voix. La chanson que ce dernier chanta ce jour là dut être particulièrement divertissante car elle provoqua chez les habitués du cabaret « Middelborgh » une hilarité qui se communiqua bientôt à tous les habitants du village.

Nous en avons vainement cherché le texte dans les pièces du procès. Si surprenant que la chose puisse paraître, il semble qu'aucun magistrat n'ait demandé la production de ce papier rimé sur lequel pourtant toute l'affaire était fondée. C'est à peine si, de-ci de-là, nous avons recueilli quelques vagues allusions qui nous ont appris juste assez pour regretter de n'en savoir davantage.

(145) Id., nos 4376 et 4379.

(146) Id., n° 4408.

(147) Id. Déposition de Josse Vandermeulen.

Le témoin Elisabeth Pipenpois rapporte notamment une phrase qu'elle prétend avoir entendu chanter à plusieurs reprises et qui pourrait être le refrain. Je la traduis librement :

*Mais où sont les guenses  
Joyeuses  
Qui montraient leurs bas  
Où dâ.*

(Maer waer zijn die hoeren die hunne caussens hebben laeten zien.)

De son côté, le témoin Gaspar Smoers affirme que dans le premier couplet (veersche) on se gaussait de Clercken la meunière et dans le second de Catheline, la boulangère que les barbes espagnoles n'effarouchaient pas.

Le meunier Aerts et le boulanger Messaux ne furent pas les derniers à rire et le témoin Pipenpois se rappela qu'ils offrirent aux chanteurs quatre petites pintes de vin. Ce n'est que lorsque ces derniers furent partis qu'ils remarquèrent que certains consommateurs les regardaient avec des lucurs de gaité dans les yeux. Soudain, ils s'avisèrent qu'on s'était moqué d'eux et qu'on prêtait à leurs femmes la réputation de se conduire comme la meunière et la boulangère de la chanson.

Du coup, ils trouvèrent celle-ci beaucoup moins drôle. Ils parlèrent d'aller corriger ces outreucidants chansonneurs et ils quittèrent le cabaret où les clients continuaient à se tordre de rire, à se donner des bourrades dans le dos et à se taper sur les cuisses.

Mais les charrons faiseurs de chansons étaient de vigoureux gaillards à qui il ne faisait pas bon se froter. Aerts et Messaux se rappelaient les avoir vu expulser sans douceur du cabaret « Italien » deux consommateurs qui s'étaient pris de querelle en jouant au lansquenet (148).

Après réflexion, il renoncèrent à leur demander satisfaction par les poings et ils allèrent conter leur mésaventure au procureur (avoué) Dedonckere. Celui-ci affecta de partager leur indignation et les engagea fort à intenter une action en

(148) Id., n° 4448. Enquête pour Vandevelde c/Cousin et Peeters.

diffamation devant la Cour censale du Vicomte. Il leur prit quelque honoraire et, sans tarder, il se mit à rédiger un mémoire où il exposait à grand renfort de citations latines que les charrons avaient composé et chanté des libelles injurieux pour ses clients (*injuria facta... libellos et cantilenas vel componunt vel cantant*). En conséquence, il demandait à la Cour de les condamner à payer une amende de cent florins, « profitable » aux pauvres de la paroisse et à titre d'amende « honorable » de comparaître entre deux officiers de justice, un cierge de cinq livres allumé dans chaque main, pour demander pardon à Dieu, à la justice, aux plaignants et à leurs épouses, puis de porter les dits cierges devant l'autel de la chapelle pour les y laisser se consumer à la gloire de l'Éternel.

Les charrons répliquèrent par la voie de leur conseil, M<sup>r</sup> Desmet, que leur chanson était une œuvre d'imagination qui n'avait pas été composée à l'intention des plaignants et qu'au surplus, ils ne contestaient pas l'honorabilité des épouses de ceux-ci.

Le procès dura deux ans. Après audition et réaudition des témoins, l'affaire fut renvoyée devant le chef-banc d'Uccle qui en cette occasion siégeait en la Maison du Pain (*Broodhuis*) de Bruxelles. Celui-ci, après avoir vainement tenté de concilier les parties, rendit une sentence ordonnant aux charrons de déclarer au meunier et au boulanger qu'ils tenaient leurs épouses pour d'honnêtes femmes et il condamna chacune des parties à payer la moitié des frais de justice (149).

#### ESSAI DE TAXATION SEIGNEURIALE

Dans le dernier quart du XVII<sup>e</sup> siècle, les brasseries gagnèrent en importance. Les brasseurs ixellois livraient la bière non seulement à Ixelles et à Boondael mais encore à Etterbeek, à Watermael, à Overysse, dans les villages du Brabant wallon et dans les monastères circonvoisins (150). Leur production s'accrut; leur bénéfice également. Ils étaient devenus

(149) Id., n<sup>o</sup> 4298.

(150) Id., n<sup>os</sup> 4369, 4392 et 4415 (Lettres de sauvegarde).

des producteurs de viande. Avec les drèches et les autres résidus de la brasserie, ils engraisaient des bêtes à cornes pendant les mois d'hiver alors que les fermiers n'avaient à donner à leur bétail que du foin. Ils étaient tous aussi un peu agriculteurs. Ils cultivaient chacun quatre à cinq bonniers de terre et leurs champs fertilisés avec l'engrais de leur étable donnaient les plus beaux grains du pays (151).

A gagner à la fois sur la bière, la viande et les grains, ils s'enrichirent et le montrèrent (152). C'était bien imprudent. Dès que le vicomte de Bruxelles s'en aperçut, il exigea sa part et imposa un tonlieu de trois sous par « aïme » de bière brassée dans la seigneurie. Certains brasseurs acceptèrent de payer, d'autres refusèrent (153) mais le vicomte tenait en réserve un argument décisif devant lequel tous finirent par s'incliner. Il fit savoir que le Magistrat de Bruxelles offrait de lui acheter la seigneurie pour l'incorporer au territoire de la ville, ce qui impliquerait le retour à Ixelles des accisiens urbains et, par là, la mort de la brasserie ixelloise.

Un seul, Philippe Van Overstraeten, le brasseur de l'abbaye de la Cambre, s'obstina dans son refus, en raison de l'immunité dont jouissait le monastère. Il demanda au Conseil de Brabant l'annulation de la taxe seigneuriale et il l'obtint (154). Plus tard, dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, Madame Veuve Rijckaert qui brassait à côté du moulin fit déclarer par le même Conseil cette taxe illégale et à partir de ce moment plus personne ne paya (155).

(151) Id., n<sup>o</sup> 4230 (livres d'assiette).

(152) Id., n<sup>o</sup> 4221, f<sup>o</sup> 146 v<sup>o</sup>, 298 v<sup>o</sup> et 314 (Achats de terres par les brasseurs).

(153) Id., n<sup>os</sup> 4354, 4410, 4411 (Procès Vicomte de Brux. c/II. Weemaels).

(154) G.R. A.E.B., n<sup>o</sup> 5625.

(155) Id., n<sup>o</sup> 5759 (*Versoeck ende Persisteringhe voor Caciba Bartholyns*, art. 177 à 180).

## CHAPITRE IV

La société Ixelloise  
au XVIII<sup>e</sup> siècleLES GRANDES FAMILLES  
DE BRASSEURS D'IXELLES-LE-VICOMTE

LES brasseurs d'Ixelles ne se groupèrent jamais en corporation. Ils n'en constituèrent pas moins une puissance avec laquelle les autorités durent compter. A partir du début du XVIII<sup>e</sup> siècle, certains d'entre eux, mieux outillés ou plus heureux que leurs concurrents, réussirent à concentrer entre leurs mains une bonne part de la fabrication de la bière et à imposer leur tutelle aux cabaretiers voisins.

Quelques uns fondèrent une lignée et il se forma une sorte d'aristocratie du houblon qui s'éleva très au-dessus de la masse des habitants du village. Au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, elle se croira assez forte pour braver ouvertement le seigneur du lieu et la puissante abbesse de la Cambre (156).

Ces quelques grandes familles de brasseurs ont occupé une place importante dans l'activité du bas-Ixelles. Raconter leur carrière, leurs travaux, leurs querelles et leurs réconciliations c'est raconter une bonne partie du développement économique et social de la localité pendant un siècle et demi.

Le récit de la vie des fondateurs de ces dynasties ne ressemble pas à un conte de fée. Il n'a, à vrai dire, rien d'édifiant. Les vertus de ces hommes sont des vertus rudes,

(156) Id.

pratiques, humaines, trop humaines parfois. Leur réussite est faite de dur labeur, de petits gains accumulés, de patientes convoitises et aussi de luttes sournoises ou violentes contre les voisins, les créanciers, les concurrents, le fisc surtout (157).

Un jour d'août 1730 notamment, certains d'entre eux allèrent attendre à Boondaël dans un chemin creux le sieur Philippe Contempré, trésorier et receveur du Grand Veneur du Brabant, qui retournait chez lui et le rossèrent si bien que le malheureux dut garder le lit pendant plusieurs jours (158).

L'émiettement du patrimoine familial était un perpétuel sujet d'inquiétude. Ixelles-le-Vicomte était régi par la coutume d'Uccle et celle-ci excluait les filles de la succession paternelle quand il y avait des garçons. Elle accordait aussi aux membres de la famille le droit de reprendre possession d'un bien familial aliéné au profit d'un étranger à condition de rembourser à celui-ci le montant du prix de vente (retrait lignager). Le très ancien droit de cette localité accordait même au plus jeune des fils, et à défaut de fils à la plus jeune des filles le privilège de prendre dans l'héritage paternel la maison habitée par les parents ou, s'il s'agissait d'un petit héritage de « la pièce de cette maison d'où sortait la fumée ». Mais ce droit de maineté ou de juveigneurie qu'on trouvait également dans la coutume de Leeuw-Saint-Pierre, à Laeken et à Grimbergen ne possédait pas les avantages du droit d'aînesse. En créant au profit du fils puiné une réserve indisponible, il imposait presque toujours le partage de la succession. Par bonheur, au début du XVI<sup>e</sup> siècle, à Uccle, ce droit était tombé en désuétude ; la coutume officielle de 1545 avait consacré sa disparition (159).

Il n'en restait pas moins que dans la succession paternelle l'héritage était partagé entre tous les fils du premier lit et que les biens maternels étaient répartis par parts égales entre tous les enfants issus d'un même père sans distinction de sexe. Autant d'obstacles à l'indivisibilité du patrimoine familial.

(157) A.G.R. Gr. Sc. Br., n° 4368, 4361, 4452.

(158) Id., n° 4374.

(159) Roggen, Yvon. « Le Droit du Seigneur en Brabant ». Bulletin de la Commission Roy. des Anciennes Lois et Ordonnances de Belgique, t. XVI, fasc. II, 1950.



Aussi, lorsque le chef de famille était prévoyant, il organisait sa succession. Il dotait ses filles et il constituait en faveur de ses fils les mieux doués, qu'il dirigeait vers la prêtrise, une rente inscrite dans un titre sacerdotal (160). Il appelait ainsi sur sa maison la bénédiction du ciel et il réduisait les risques d'un partage.

Mais lorsque le père n'avait rien prévu ou lorsque, pour favoriser ses filles, il déclarait par testament renoncer au droit d'Uccle et reconnaître le droit de Bruxelles où le retrait lignager était inconnu et où tous les enfants du défunt étaient admis au partage des biens successoraux par parts égales (161), il fallait alors recourir à la licitation tant redoutée et le magnifique héritage, construit à grand peine et dont chaque pièce avait été payée d'un effort, d'une ruse, d'une humiliation, était dispersé au feu des enchères. Ainsi disparurent d'Ixelles les puissants clans des Mertens du « Middelborgh » des Hernalsteen du « Saint-André » et d'autres encore.

Certes, les familles dont je me propose de raconter l'histoire, les Van Overstraeten, les Van Zeebroeck, les Rijckaert, finirent-elles aussi par disparaître mais les structures économiques et sociales nouvelles, qu'elles créèrent, subsistèrent. A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, la révolution économique et sociale est accomplie, la bourgeoisie rurale ixelloise est constituée. Une nouvelle classe de privilégiés s'est formée. Lorsque le gouvernement autrichien de Joseph II vendra les biens que l'abbaye de Coudenberg et le couvent de la Rose de Jéricho possédaient dans le haut-Ixelles et lorsque le gouvernement révolutionnaire français vendra ceux de la ci-devant abbaye de la Cambre, elle recueillera leur succession et les terres d'Ixelles passeront petit à petit dans son patrimoine.

#### LES VAN OVERSTRAETEN

Philippe Van Overstraeten l'Ancien appartient à la première génération des grands brasseurs ixellois. Il apparaît pour la première fois en 1667 comme fermier de l'abbaye de la

(160) A.G.R. Gr. Sc. Br., n° 4230, n° 22.

(161) Id., n° 4455. Testament de Jean Vande Kerkhove de 1733.

Cambre (162). Il avait à cette époque vingt et un ans (163). Il faut croire que malgré son jeune âge, l'abbesse fut satisfaite de ses services car elle lui conserva sa confiance pendant 43 ans. Son père était meunier (164). La meunerie a toujours été un métier où les malins font rapidement fortune. S'il faut en croire le délicieux fabliau qu'Alphonse Daudet a conté dans « Les Lettres de mon Moulin », le curé de Cucugnan estimait qu'il lui faudrait un jour entier pour confesser le meunier. Il est vrai que Daudet situe Cucugnan en Provence à proximité de Marseille. Le père de Philippe Van Overstraeten n'avait peut-être pas sur la conscience autant de péchés que le meunier de Cucugnan mais il s'entendait néanmoins pour acheter à bas prix ce qui entrait en son moulin et pour vendre cher ce qui en sortait ; ce qui lui avait permis d'amasser une petite fortune et de verser au nom de son fils la caution que l'abbaye exigeait de son fermier.

La métairie de Ledeborg, que Philippe Van Overstraeten occupait, comportait 58 bonniers de terre qu'il faisait valoir avec sa femme, 4 valets, 2 servantes, 5 chevaux, 3 charrues et 9 vaches (165). Il avait également pris à ferme la brasserie monastique. L'abbesse, en vertu d'une sentence du Conseil de Brabant du 20 juillet 1585 avait acquis le droit de brasser pour les besoins du monastère sans payer les droits d'accises (166) et, à l'occasion, l'abbaye vendait aux cabaretiers voisins le surplus de sa production. Mais, lorsque Van Overstraeten en devint brasseur, la production grandit si bien qu'elle dépassa celle des autres brasseurs d'Ixelles. En 1678, les collecteurs du Vicomte, à qui il refusait de payer le tonlieu sur la bière, prétendaient qu'il brassait 765 tonnaux annuellement dont 236 étaient vendus dans la seigneurie (167).

C'était certes un habile homme d'affaire que ce Van

(162) Id., n° 4338. Livre d'assiette pour 1667.

(163) Id., n° 4374. Dans le procès Hernalsteen c/Vande Perre, Van Overstraeten qui comparait comme témoin en 1686 déclare être âgé de 40 ans.

(164) Id., n° 4415.

(165) Id., n° 4338. Denombrement de 1692.

(166) A.G.R. A.F.B., n° 5620 et 5625.

(167) A.G.R. Gr. Sc. Br., n° 4428. Procès Abbaye de la Cambre c/les Collecteurs de l'impôt.

Overstraeten. Pour augmenter le nombre de ses clients, il avait introduit le système des ventes à paiement différé. Il ouvrit notamment à Christian Maerschalk de Boondaël un crédit de 130 florins garanti par diverses têtes de bétail. Il s'était attaché d'autres cabaretiers en les aidant à s'établir. C'est ainsi qu'en 1671, il prêta à Armand Humeur 800 florins pour acheter l'auberge dite « Le Grand Turc » dans la chaussée de Boondaël, et, en 1684, 300 florins à Hiéron Hernalsteen pour s'installer à la « Croix Blanche » (168).

Ses conceptions commerciales étaient, on le voit, très modernes. Il faut croire qu'il y trouvait son compte car, en 1696, il acheta pour la somme de 10.000 florins l'auberge-brasserie à l'enseigne de « L'Italie » et la maison voisine, où il ouvrit un cabaret qu'il baptisa « Saint Sébastien » ou « Den Bastiaen » (169).

Deux ans plus tard il maria son fils aîné à Maria Heymans, l'héritière de la brasserie « La Grande Espagne », doublant ainsi la fortune de sa lignée.

Après 43 années de vie bien remplie il songea à se retirer. Il avait alors 64 ans et portait encore beau. Les documents le décrivent comme un homme de haute taille, la figure rougie par le grand air des champs et le corps légèrement courbé par la charrue et le fauchage, car, à l'époque des labours et des foins, le maître travaillait comme les valets. Toutefois, il ne devait pas avoir les mains d'un rustaud car son écriture est ferme et sa signature élégante.

En 1710, il abandonna à Jean Van Den Heuvel la ferme de Ledeborg et la brasserie de l'abbaye. Mais l'oisiveté ne lui convenait pas. Grand amateur de table et de bière, il grossit trop et mourut dans la rue d'un coup de sang un soir de septembre 1711. On l'enterra derrière la chapelle (170).

Sa veuve, née Marie Philippine Seghers, s'installa à « L'Italie », où elle fit d'excellentes affaires. Le « Livre aux Résolutions des Maîtres et Tuteurs de l'Hospice d'Ixelles » témoigne de sa générosité. Lorsque la cloche de la chapelle se

(168) Id., n° 4222, f° 398 v°, f° 35 v° et f° 198 v°.

(169) Id., f° 469.

(170) Musée Communal d'Ixelles. Livre aux Résolutions des Maîtres et Tuteurs de la Chapelle d'Ixelles, f° 54.

fêla, elle en offrit une nouvelle à laquelle elle donna son nom le 14 septembre 1726 (171).

Le problème de la descendance de Philippe Van Overstraeten n'est pas, que je sache, élucidé. En voici les données : Le dénombrement de 1692 lui attribue trois enfants, dont l'aîné, âgé de 15 ans (172), était sans doute son fils Egide. En effet, au cours de deux informations judiciaires datées de 1733, où il comparait comme témoin, cet Egide Van Overstraeten, fils de Philippe, déclare avoir 55 ans (173). Le second, Pierre, était curé de Bodeghem (174). Du troisième, nous ne savons rien. Cependant, les actes de transfert de propriété sont rédigés tantôt au nom d'Egide, tantôt au nom de Gilles (175). Ce Gilles serait-il le troisième fils de Philippe ? Rien n'est moins sûr car les actes le déclarent, tout comme Egide, marié à Maria Heymans. Par ailleurs, celle-ci devenue veuve, est qualifiée dans une requête, datée de 1741, « veuve d'Egide » et elle signe « veuve de Gilles » (176). Enfin, ses deux fils, Pierre et Philippe, « les seuls survivants d'une nichée » suivant acte du 16 mars 1749 (177), disposent de tous les biens familiaux, tant ceux acquis par Gilles que par Egide. Comprenne qui pourra. Pour ma part, j'admets, jusqu'à preuve du contraire, que Gilles et Egide sont les deux prénoms d'une seule et même personne.

Quoi qu'il en soit, ce Gilles, alias Egide, a porté très haut la fortune des Van Overstraeten. Il brasse à la « Grande Espagne », puis à « L'Italie ». Sa femme, devenue veuve en 1736, était considérée comme un des deux plus gros contribuables d'Ixelles, ce qui lui valut d'être enlevée le 11 juillet 1745 par un parti de Français au cours de la guerre de la Succession d'Autriche et détenue à rançon en la prison de Maubeuge pendant 11 jours (178).

Ses deux fils, Pierre et Philippe, appartiennent à la troisième génération. Pierre, l'aîné, était un garçon jouisseur

(171) Id., f° 86.

(172) A.C.R. Gr. Sc. Br., n° 4338

(173) Id., n° 4410 et 4452.

(174) Id., n° 4380 et 4396 (Procès Van Overstraeten c/Piquet).

(175) Id., n° 4225, f° 34, 45; n° 4226, art. 2.

(176) Id., n° 4408.

(177) Id., n° 4227.

(178) Id., n° 4401 et 4408.

et fantasque. A la suite d'une aventure de jeunesse avec une jeune fille de Bruxelles, sa mère, qui ne plaisantait pas sur ce sujet, après une enquête sommaire et sur réquisition du mayeur de la vicomté, le fait interner chez les frères Alexiens de Louvain en 1744 (179). Il en revint au bout d'un an. Marié avec « une demoiselle de la ville », Caroline Delcort, il s'installa à « La Grande Espagne », mais ne brassa jamais. Dans le village, on chuchotait qu'il menait une mauvaise vie. En vérité, il mangeait son argent, ce qui était considéré par les gens de la brasserie comme le plus grand des crimes. Il avait emprunté 2.000 florins et il continuait à s'endetter. Son banquier, Charles Joseph Friponetti, qu'il ne payait pas, était devenu pressant. Il s'apprêtait à tailler une nouvelle tranche dans son héritage lorsqu'il mourut, ne laissant qu'une héritière, sa fille Barbe, qui vécut toute sa vie dans la gêne et finit par vendre ses biens pour 2.100 florins au Couvent des Annonciades, où sa fille était novice (180).

Philippe, le Jeune, ne ressemblait en rien à son frère aîné. C'était un modèle de fils. Enfant, il aidait sa mère dans son travail. A l'âge de 34 ans, il s'installa à son compte dans la brasserie « L'Italie » et, en peu d'années, il devint, avec une production de 856 tonnaux, le premier brasseur d'Ixelles (181).

L'annonce de ses fiançailles avec Cécile Rijckaert fut accueillie avec grande satisfaction dans le monde de la brasserie. Elle apportait la promesse d'une heureuse entente entre les deux principales familles de brasseurs de la localité. L'union fut célébrée au printemps 1755. Ce fut un de ces mariages-kermesses dont on parla pendant longtemps. On aurait voulu y convier le tout Ixelles mais le décret du 10 juillet 1710, renouvelé par l'impératrice Marie-Thérèse le 8 juillet 1754, défendait, sous peine d'une amende de 50 florins, d'inviter plus de 40 personnes (182).

Madame Rijckaert mère projeta de faire venir les musiciens fagotistes ou bassonistes qui jouaient habituellement aux festins et aux bals à Bruxelles. Dans cette intention, elle s'adressa à

(179) Id., n° 4401.

(180) Id., n° 4234, f° 9.

(181) Id., n° 4340.

(182) Id., n° 4308.

la confrérie de Saint-Job et de Sainte-Cécile mais elle se ravisa lorsqu'elle apprit qu'ils ne daignaient jouer que la gavotte, le menuet et la chacone. Ce n'était sans doute pas ce qu'elle attendait d'eux. Le dîner et les réjouissances durèrent deux jours et deux nuits. On aurait souhaité les prolonger davantage mais le maudit arrêté de Marie-Thérèse ne le permettait pas. Du moins pendant ces deux journées, chacun put-il boire, manger et danser son content et faire mille folies (183).

De cette union naquit une fille qui fut appelée Marie-Philippine. Celle-ci épousa un marchand de vin avec lequel elle alla s'installer à Bruxelles. En 1783, après la mort de son père, elle remit la brasserie à Jean-Baptiste Van Zeebroeck (184). Avec elle, s'éteignit la dynastie des Van Overstraeten.

#### LES VAN ZEEBROECK

Van Zeebroeck n'était pas un étranger à Ixelles. Son père, Jean, avait travaillé comme valet de brasserie chez les Van Overstraeten. Au cours d'une information judiciaire, où il comparait comme témoin en 1763, il déclare avoir 45 ans et ne savoir ni lire ni écrire (185). Il habitait une petite maison, appelée « Le Coucou », qu'il louait à l'abbaye de la Cambre, moyennant un loyer annuel de 20 florins (186).

Jean-Baptiste, son fils, travailla, lui aussi, comme aide-brasseur puis, à partir de 1783, comme maître-brasseur à « L'Italie » où il fit de si bonnes affaires qu'au bout de dix ans, il put acquérir cet important établissement (187).

Gros acheteur de biens nationaux sous la Révolution, conseiller municipal sous l'Empire (188), conseiller communal sous le régime hollandais, échevin de 1841 à 1845 (189) et commandant de la garde civique, il possédait des terres et des maisons dans tous les quartiers d'Ixelles. En 1859, son fils,

(183) Id., n° 4407.

(184) Id., n° 4234, f° 9.

(185) Id., n° 4401.

(186) A.G.R. A.E.B., n° 5706.

(187) A.G.R. Gr. Sc. Br., n° 4234, n° 4, 5, 6, 51.

(188) Leroy, P. *Monographie*, p. 80.

(189) Id., pp. 94 et 178.

Jean-Baptiste Désiré, cédera la brasserie « L'Italie » à Jean-Baptiste Lannoy qui, en 1873, la transportera dans la chaussée de Vleurgat, où il construira la grande usine à bière qu'il baptisera « Les Brasseries d'Ixelles ». Ainsi, de 1667 à 1958, la brasserie « L'Italie » a été dirigée par trois dynasties de brasseurs : celle des Van Overstraeten (1667-1773), celle des Van Zeebroeck (1773-1859) et, enfin, celle des Lannoy (1859- à nos jours).

## LES RIJCKAERT

Que les historiens n'aient pas encore élevé un monument à la chicane, c'est noire ingratitude. Pour ma part, je considère que, pour dépeindre une société et démaquiller les personnages qui l'animent, rien ne vaut une bonne farde de procès. C'est là qu'on trouve le geste vrai et le détail pittoresque qui permettent d'humaniser les événements et de faire vivre l'histoire.

A Ixelles-le-Vicomte où, Dieu soit loué, le goût de la procédure n'a jamais fait défaut, Jean Rijckaert, l'hôte de l'auberge-brasserie portant l'enseigne de Saint-Hubert, figure au premier rang de la gent procédurière. Ses démêlés avec sa sœur Elisabeth, ses voisins, ses fournisseurs, ses clients, étaient célèbres et lui valaient la considération des gens de loi. Conseillers, échevins, justiciers, avocats, procureurs (avoués) l'estimaient pareillement car, en ce temps, la magistrature comme le barreau vivait des plaideurs et des recettes de justice.

Sa femme, née Cécile Bartholyns, partageait cette vocation. Les deux procès qu'après la mort de son mari elle soutint devant le Conseil de Brabant contre son seigneur, le vicomte de Bruxelles, et contre l'abbesse de la Cambre, comptent parmi les plus mémorables que cette Cour de justice ait connus.

Nous savons peu de choses du premier, si ce n'est qu'elle le gagna (190). En revanche, nous possédons toutes les pièces du second — 48 mémoires, dont certains de plus de 500 pages de format in quarto. L'affaire occupa trente audiences. L'enquête directe dura huit mois, l'enquête contraire, un an et demi. Toutes la population d'Ixelles-le-Vicomte et d'Ixelles-

(190) A.G.R. A.E.B., n° 5759. *Versoeck ende persistennighe voor C. Bartholyns*, art. 177 à 180.

sous-Bruxelles défila devant les juges-commissaires y compris le mayeur, le greffier et le garde-champêtre de la Vicomté, les régents de la « Cuve », le doyen du chapitre de l'abbaye du Coudenberg, le chapelain, le sacristain et le collecteur des impôts d'Ixelles et, tout cela, parce que Madame Veuve Rijckaert, qui avait été autorisée par l'abbesse à puiser dans l'étang toute l'eau dont elle avait besoin, prétendait se passer de cette autorisation.

La brasserie qu'elle occupait appartenait à l'abbaye et les rapports entre l'abbesse et sa « locataire » n'avaient jamais été bons. Les caractères de ces deux femmes s'accordaient mal. L'abbesse, Benoite Anthony, était une femme frugale, austère et dure que ses religieuses accusaient d'avarice (191). La veuve de Jean Rijckaert était tout le contraire. Elle aimait la bonne chère, appréciait les bonnes bières. Elle avait le parler fort, pittoresque et salé. Les façons autoritaires que ces deux femmes avaient en commun, contribuaient encore à les opposer. Le procès se présente comme une lutte de volontés plutôt que comme un conflit d'intérêts. La dame du « Saint-Hubert » avait, certes, la tête dure. Benoite Anthony disait d'elle qu'elle était de ces gens qui « soutiennent leur entêtement jusqu'à la dernière période » et elle savait ce qu'elle disait. Elle parlait d'expérience. On devine chez cette bourgeoise enrichie le besoin de s'affirmer face à l'abbesse, devant laquelle des générations d'Ixellois s'étaient jusqu'alors courbées avec respect. Déjà, le premier mai 1749, elle avait d'autorité fait scier un tilleul de trente ans, appartenant à l'abbaye pour en faire un « mai » qu'elle avait fait planter devant la porte de la chapelle. Le deux juillet suivant, elle avait, en vue de la procession fait couper plusieurs grosses branches aux ormes qui ornaient les berges de l'étang (192).

La procédure, en ce temps, coûtait plus cher encore qu'aujourd'hui, mais la veuve de Jean Rijckaert passait pour la femme la plus riche du village. Seule, la veuve de Gilles Van Overstraeten, l'hôtesse de l'auberge-brasserie « La Grande Espagne » était de taille à se mesurer avec elle mais, depuis que

(191) De Ryckman de Betz. *L'Abbaye de la Cambre*, pp. 159, 164, 165.

(192) A.G.R. A.E.B., n° 5762 (*Instructie van wegens d'abdisse*).

son fils Philippe avait promis le mariage à Cécile Rijckaert, les deux clans s'étaient alliés. L'abbesse le constatera à ses dépens.

Pourtant, les Rijckaert avaient commencé modestement. Denis, l'ancêtre, était boucher de son état (193). En 1674, il était venu s'installer dans l'auberge du « Saint-Hubert », avantageusement située en face de la chapelle. Comme c'était un homme sérieux et heureux, il se fit bientôt une clientèle. Déjà, il envisageait l'avenir avec confiance lorsque s'alluma la troisième guerre avec la France. En 1683, au cours d'un raid terroriste, un parti de Français vint incendier six maisons que l'abbaye possédait à Ixelles, dont la sienne (194). L'abbesse fit exécuter quelques réparations à l'immeuble ; Denis Rijckaert s'y réinstalla et fit si bien qu'au dénombrement de 1692, il fut classé deuxième parmi les brasseurs de la localité (195). Lorsqu'il mourut en 1711, il laissait à son fils Jean une situation très confortable.

Celui-ci l'améliora encore en épousant Cécile Bartholyns qui lui apporta en mariage les deux auberges dénommées « Le Grand et le Petit Turc » qu'elle tenait de ses parents. Il se vantait de posséder une fortune plus solide que celle de l'abbaye et, peut-être, n'avait-il pas tort. Du moins est-on tenté de le croire lorsqu'on le voit, en 1720, offrir de reconstruire à ses frais l'auberge qu'il tenait d'elle en location et qui, mal réparée en 1683, menaçait ruine. L'abbesse, Louise Delliano Y Velasco, accepta sa proposition et, en échange d'une somme de 2.350 florins elle lui consentit un bail emphytéotique de nonante ans avec le droit de brancher une conduite sur le bief du moulin et d'amener l'eau de l'étang directement dans sa brasserie. Comme il s'agissait d'un acte de disposition, l'abbé de Cambron, vicaire général de l'ordre de Cîteaux pour les Pays-Bas autrichiens, dut faire le voyage d'Ixelles pour ratifier l'emphytéose et les moniales, réunies capitulairement au son de cloche, durent donner leur approbation (195bis).

(193) Id.

(194) Id., n° 5781.

(195) Id., n° 5759 (*Versoeck ende Sustineringhe...*) et n° 5760 le contrat est attaché au mémoire intitulé *Voldoeninghe voor de Vr. Abdisse*, docum. n° 1.

(195bis) Id., n° 5759 et n° 5760.

Ce bail de 1720 marque un tournant dans la situation de Jean Rijckaert. A partir de ce moment, sa fortune s'accrut prodigieusement. Tandis que ses voisins, les brasseurs de « l'Etoile » et du « Don Juan » s'éreintaient à pomper l'eau de l'étang ou à la puiser au moyen de seaux, il lui suffisait de lever une vanne pour remplir ses cuves (196). Son prix de revient s'en trouva considérablement réduit ; il en profita pour donner à ses affaires une plus grande extension et réaliser de gros gains avec lesquels il acheta des maisons, des cabarets et des terres (197).

Bientôt, il s'affirma comme l'homme le plus important et le plus riche d'Ixelles. Cette situation ne devait pas présenter pour lui que des avantages. Dans la nuit du 11 juillet 1745, une colonne volante de l'armée française d'invasion vint l'enlever en même temps que la veuve de Gilles Van Overstraeten et le conduisit à Maubeuge où il fut incarcéré dans la prison royale. On ne le relâcha qu'au bout de huit jours lorsqu'il put démontrer avoir payé sa sauvegarde entre les mains de l'intendant des finances du roi de France (198).

Est-ce en cette prison qu'il contracta le mal qui devait l'emporter ? Nous ne savons. Toujours est-il qu'il mourut quelques mois plus tard, en mars 1746, peu après la fin du siège de Bruxelles par le maréchal de Saxe.

Sa veuve ne perdit pas plus de temps qu'il ne convenait à le pleurer. Elle s'occupa de faire le compte des bières, des viandes, des pailles et des foin réquisitionnés par les assiégeants et de se le faire rembourser. Elle continua les affaires de son mari et trouva encore à les étendre. Au dénombrement des bières de 1756, elle déclare brasser annuellement 820 tonneaux, soit à peu près autant que son gendre, Philippe Van Overstraeten, à « L'Italie ». En face de ces deux « Grands », les autres brasseurs ne comptent guère. En cette même année, Henri de Kolver, l'hôte du « Middelbourg », avoue une production de 230 tonneaux, Jean Lamal à la « Croix Blanche », 197 ; Winand Thuyns au « Petit Renard », 195 ; J.B. Vrebos

(196) Id., n° 5760. (*Persisteninghe voor C. Bartholyns*, art. 88.)

(197) A.G.R. Gr. Sc. Br., n° 4396 et 3306107, n° 577).

(198) Id., n° 4345 et 4401.

à « Don Juan », 186 ; la veuve Jacobs à « l'Etoile », 102 ; François Lejeune à « Saint-André », 92 (199).

La veuve de Jean Rijckaert était une femme décidée. Elle devait le montrer au cours de son procès avec l'abbesse de la Cambre. Celui-ci commença en mai 1750 lorsqu'elle ordonna à ses valets d'entrer dans l'étang avec chevaux et charrettes et d'y remplir tous les tonneaux qu'ils trouveraient. Elle n'avait, certes, nul besoin de cette eau. Elle avait même tout à perdre à la gaspiller. Elle jouissait du privilège d'en remplir ses cuves



Le village d'Ixelles en 1750. A.G.R. Plan n° 683 (Inventaire manuscrit).

suivant ses besoins et sur ce privilège son mari avait bâti sa fortune. Elle avait le même intérêt que le maître du moulin à maintenir le lac au-dessus de l'étiage. Son attitude ne s'explique que par le désir qu'elle avait de braver l'abbesse.

Le meunier, Jean Bollé, supportait beaucoup de ses voisins pourvu qu'ils portassent leur grain à son moulin. Mais, tout patient qu'il était, lorsqu'il vit de quoi il retournait, il alla faire ses plaintes à l'abbesse. Celle-ci fit appeler son garde, François Guiraciez, l'interrogea et comprit tout de suite qu'il

(199) Id., n° 4340.

avait négligé de surveiller le Grand Etang du côté du village.

Après l'avoir tancé, elle l'envoya demander raison à l'hôtesse du « Saint-Hubert » pour les cinq tonneaux d'eau qu'on lui avait vu prendre.

La vieille dame le reçut en se moquant : « Mon ami, » lui dit-elle, « vous faites erreur ; ce n'est pas cinq tonneaux mais dix, vingt tonneaux que j'ai pris et je compte en prendre davantage encore les jours suivants. » Le garde la supplia de ne pas « jouer le fou » avec l'abbesse (de zot niet en moeste spelen), mais elle ne voulut rien entendre et il s'en retourna faire son rapport à la boursière (200).

L'abbesse accepta le défi et le 16 mai 1750 elle porta l'affaire devant le Conseil de Brabant. Dans son mémoire introductif d'instance, elle parle sans passion et avec bon sens : « Elle n'avait jamais empêché », écrivait-elle, « les riverains de prendre dans l'étang quelques cruches d'eau pour cuire, laver le linge et arroser les jardins. Elle avait même parfois autorisé certains brasseurs d'y puiser quelques tonneaux lorsque leur eau privée s'était gâtée. Mais c'était là des aisances qu'elle souffrait par courtoisie et non par droit, pourvu qu'il n'en résultât aucun dommage pour la pêche ou pour le moulin ».

« Mais qu'arriverait-il, poursuivait-elle, si chacun pouvait aller à sa guise, puiser l'eau avec des charrettes et des tonneaux, surtout en été lorsque les eaux étaient courtes. Les berges seraient bientôt toutes cassées, le poisson périrait et la roue du moulin s'arrêterait. Il n'y aurait plus de farine pour cuire et pour brasser. Et puis, après tout, ajoutait-elle, l'étang n'était-il pas la propriété de l'abbaye et celle-ci ne faisait-elle pas de son eau l'usage qu'elle voulait ? (201).

A ces sages paroles, la veuve de Jean Rijckaert répondait par des déclarations enflammées. Que lui importaient, à elle, le moulin, l'étang, les poissons. Dans les notes qu'ils déposèrent au greffe du Conseil de Brabant, ses hommes de loi parlent le langage mesuré du Droit mais on y retrouve parfois certaines phrases qui semblent avoir été dictées par leur cliente et où la violence naturelle de son tempérament s'exprime librement : « L'abbaye, y lit-on, a reçu du duc Henri I<sup>er</sup> en 1201 le terrain

(200) A.G.R. A.E.B., n° 5759 (Enquête pour l'abbaye, 20<sup>e</sup> témoin.)

(201) Id., n° 5760.

sur lequel elle est construite et 36 bonniers de terre. Grâce aux nombreuses donations qu'elle a recueillies elle en possède maintenant 400 et elle voudrait, de surcroît, s'approprier l'eau du ciel et de l'étang afin de nous contraindre à lui payer qui un chapon, qui un tonneau de bière, qui un sac de blé, qui un denier pour gagner le droit de puiser un peu d'eau. En coupant le ruisseau du Maelbeek par une écluse derrière la chapelle et en détournant son cours à son profit, l'abbaye n'a-t-elle pas privé les habitants de leur eau naturelle ? (202). En 1210, elle a reçu le droit de prendre dans l'étang de quoi faire un plat de poisson par semaine et maintenant son poissonnier va chaque jour au marché Sainte-Catherine en vendre des paniers pleins » (203).

Ce qu'elle disait dans le village était pire encore et elle n'hésitait pas à amener la population au passage du carrosse de l'abbesse (204). Dans ses harangues, reviennent continuellement les expressions « liberté de l'eau », « communauté d'Ixelles », « intérêt public ». Elle prétendait fonder le Droit sur la raison (*ubi eadem est ratio idem debet essere jus*). Anticipant d'une quarantaine d'années sur les événements, elle proposait de faire d'Ixelles-le-Vicomte et d'Ixelles-sous-Bruxelles une seule communauté, comme elle l'avait été, disait-elle, à l'origine (205).

Bien entendu, l'abbesse ne comprenait goutte à « tout ce galimatias ». « C'est délirer, disait-elle, que de vouloir asseoir un Droit nouveau qui n'est connu ni dans le corps du Droit canon ni dans les lois civiles (206). Pour elle, l'hôtesse du Saint-Hubert n'était « qu'une tête folle qui s'est chaussé des idées extravagantes et qui lui fait un grand tracassé ».

« Heureusement, lui répondait son interlocutrice, qu'il existe à Ixelles une tête folle comme la mienne pour vous résister. Ce que vous voudriez c'est mettre tout le monde dans votre dépendance et voir un chacun s'agenouiller devant vous ». « Craignez, disait encore l'abbesse, de vous bouffir et

(202) Id., n° 5759. (*Versoeck ende Persisteringhe*, art. 160, 169, 170.)

(203) Id., n° 5759. (*Versoeck ende Sustineringhe*, art. 47 et 157.)

(204) Id., n° 5759. (*Enquête pour l'abbesse*, 78<sup>e</sup> témoin.)

(205) Id., n° 5759. (*Versoeck ende Sustineringhe*, art. 52 à 54.)

(*Salvation pour l'abbesse*, art. 88.) (*Réflexions pour l'abbesse*, n° 44.)

(206) Id., n° 5759. (*Soutenue contraire pour l'abbesse*, art. 18.)

de vous enfler comme la grenouille de la fable qui voulait égaler le taureau en grosseur. N'oubliez pas que c'est à l'abbaye que vous devez ce que vous possédez » (207).

« Ce que je possède, répliquait l'autre, je l'ai acquis, Dieu merci, de mes mains, par mon travail » (208).

Placée sur ce terrain, la discussion ne pouvait mener à rien. L'abbesse le comprit et sans plus prêter attention à « tout ce verbiage de bouche et de plume », elle entreprit de rédiger un long mémoire. Elle besognait sur les Commentaires de la coutume d'Anjou de Dumoulin lorsqu'on lui apporta une note en forme de « Venue en Cour » de la dame Rijckaert. Elle manqua suffoquer en la lisant. Ce n'était plus seulement la possession de l'eau qu'on lui déniait mais celle du Grand Etang lui-même avec ses appartenances, ses berges et ses plantis.

Du moins, pensa-t-elle, il ne me sera pas difficile de réfuter cette sottise. Et elle fit ouvrir le chartrier. Lorsqu'on lui présenta le vénérable parchemin de 1210, que Henri I<sup>er</sup> de Brabant avait donné à dame Gisèle, elle apprit avec stupéfaction que cet acte n'accordait strictement à l'abbaye que le moulin et le droit d'envoyer ses domestiques une fois par semaine prendre dans l'étang une portion de poisson pour la table de la communauté (*pisces cuibus in hebdomada semel conventus reficiatur in refectorio*).

Fiévreusement, elle se fit lire et relire les autres actes et n'y trouva pas ce qu'elle cherchait. La donation de 1315 de Henri de Coudenberg ne mentionnait qu'une « queue d'étang » (*caudam vivarii*) grande de trois journaux mesure du Roy. C'était indiscutablement du deuxième étang, le « Pennebroeck », qu'il s'agissait, celui-là même que les sœurs Elisabeth Thaeys et Aleide Vastract avaient fait recréuser en 1374 à la condition de recevoir vingt-cinq carpes par an choisies parmi les meilleures. La donation de 1331 de Marguerite de Landwije parlait d'un étang situé près d'Ixelles (*apud Elsele*) et proche de l'abbaye (*prope dictum coenobium*) ; elle pouvait s'entendre du troisième étang, le « Ghevaert ». Et encore, soutiendront les conseils de la dame Rijckaert, lorsqu'on les leur communiquera, ces deux derniers actes sont sans valeur à défaut d'une autori-

(207) Id., n° 5760. (*Autre satisfaction pour la dame abbesse*, art. 103.)

(208) Id., n° 5759. (*Versoeck ende Sustineringhe*, art. 185.)

sation ducale pour avoir été faits en fraude de l'Edit de 1315, réglementant l'acquisition des biens par les « mains-mortes ».

Vainement, la prieure et la boursière cherchèrent-elles dans le *Vieux Livre* et dans le *Livre Noir* de l'abbaye la trace d'autres documents. Elles ne trouvèrent rien et l'abbesse, mortifiée, dut admettre qu'elle détenait le « Grand Etang » d'un titre égaré ou vicieux (209). Elle en fut réduite à revendiquer la propriété de son vivier d'une immémoriale et paisible possession (*possessio immemorialis habet vim tituli*). Elle produisit à cette fin un acte du 15 décembre 1414 réglementant la pêche, un octroi impérial du 6 juin 1550 et une lettre de commission du 1<sup>er</sup> mai 1554.

Thèse soutenable mais fragile. Ce que l'abbaye avait acquis par prescription elle pouvait, en vertu de cette même prescription, l'avoir perdu au profit des habitants d'Ixelles.

« Devrais-je regretter, se lamentait l'abbesse, d'avoir fait mon devoir de chrétienne ? Serais-je punie pour avoir laissé puiser l'eau dans l'étang, me confiant au jugement de l'honnête homme et au discernement du peuple qui, je m'en aperçois, est bien le juge le plus mordant et le plus cruel qui soit ? » (210).

Elle en était là, à ses réflexions, lorsque, le 9 novembre 1750, le Conseil de Brabant rendit une « sentence à preuve », autorisant la dame Rijckaert à démontrer tant littéralement que vocalement que de mémoire d'homme, l'eau du Grand Etang d'Ixelles avait servi à usage commun à tous les habitants du hameau. Il l'autorisait aussi à prendre connaissance des archives de l'abbaye. L'abbesse fut obligée de lui montrer tous les documents et de « s'expurger par serment de n'en celer aucun ».

L'hôtesse du Saint-Hubert acheva ses devoirs de preuve avec succès. Elle avait réussi à mettre dans son parti ce que la dame de la Cambre appelait « le populaire », et celui-ci vint témoigner dans le sens qu'elle souhaitait. Mais l'abbesse fit donner ses « louagers » d'Ixelles, ses « défructuateurs » de Tenbosch, ses fermiers du Vieurgat et les conseillers à perruque

(209) Id., n° 5759. (*Raisons d'impertinence pour l'abbesse*, art. 6.) et n° 5760. (*Autre satisfaction pour la dame abbesse*, art. 22.)

(210) Id., n° 5759. (*Reponse à quelques objections*, art. 27.)

du Conseil de Brabant, qui ne pouvaient tout de même pas entériner les thèses révolutionnaires de la dame Rijckaert, trouvèrent dans ces dépositions ce qu'il fallait pour constater l'irrélevance de la preuve rapportée par celle-ci. Dans la sentence définitive qu'ils rendirent le 7 juin 1754, ils lui interdirent de prendre sans autorisation l'eau dans l'étang avec des charrettes et des tonneaux et la condamnèrent aux frais du procès (211).

Toutefois, le Conseil acte que l'abbesse continuera à souffrir, comme par le passé, que les riverains de l'étang y puisent l'eau pour les petits besoins du ménage, s'en servent pour tremper leur linge et pour resserrer leurs roues, leurs tonneaux et leurs ustensiles de bois.

A la suite de cette sentence, notre enragée plaideuse s'enferma trois jours dans sa brasserie, trois jours qu'elle passa à maudire ses juges et à vitupérer un jugement qui, en quelques lignes, mettait fin à un procès qui avait duré quatre ans et dévoré tant de papiers. Puis, petit à petit, sa colère s'apaisa et la vie reprit son cours. L'abbesse, Bénédicte Antonii, s'éteignit en 1757. En 1763, la dame Rijckaert la suivit dans la tombe. Ses héritiers redevinrent des membres bien pensants de la petite cité et respectueux de la tradition. En 1772, lorsque la nouvelle abbesse, Séraphine Snoy, voulut reconstruire son moulin, ils acceptèrent d'ouvrir leur jardin aux ouvriers du monastère pour faciliter les travaux. Dans la convention qu'ils signèrent à cet effet chaque phrase résonne comme une promesse de paix et de bonne volonté (212).

Jusqu'à sa mort, M<sup>me</sup> veuve Rijckaert avait régné sur ses enfants en maîtresse absolue. Pourtant, elle avait eu des bontés particulières pour son fils aîné, Jean-Baptiste, dit Milord, mais celui-ci ne la paya pas en retour. C'était une espèce de fanfaron bravache, querelleur et vantard qui ne travaillait pas et occupait son temps à boire, à se battre et à casser les carreaux des maisons du village. Il était bien connu du Magistrat de la seigneurie, qui dut à de nombreuses reprises instruire contre lui. Entre 1752 et 1769 la plupart des informations judiciaires se rapportent à ses méfaits (213).

(211) A.G.R. Conseil de Brabant, n° 1026, f° 36.

(212) A.G.R. A.F.B., n° 5706.

(213) A.G.R. Gref. Sc. Br., n° 4292



Las de ses extravagances, son frère demanda le partage des biens familiaux et, le 18 août 1781, le bail emphytéotique de la brasserie Saint-Hubert fut cédé, pour la somme de 6,916 florins 11 sous et 2 liards à Jean-Baptiste Amelryck et à son épouse, Jeanne Walravens.

Devenu l'hôte du « Saint-Hubert », Jean-Baptiste Amelryck exploita la brasserie suivant les grandes traditions des parents Rijckaert, travaillant dur, gagnant gros et plaçant le produit de ses gains en terres et en maisons. Pendant l'occupation française il servit, contre son gré probablement, d'adjoint à l'agent municipal Fébus. En l'an XIII, on l'inscrivit sur la liste des six cents contribuables les plus imposés du département de la Dyle. Il avait réussi à cacher aux autorités révolutionnaires l'existence du bail emphytéotique. Jusqu'en 1800, il passa pour le propriétaire de la brasserie Saint-Hubert mais sous le Consulat, lorsque les « biens noirs » recelés furent attribués aux bureaux de bienfaisance, il fut obligé de régulariser cette situation. Il offrit d'échanger la brasserie contre une pièce de terre située à Tourneppe. L'échange se fit le 3 juillet 1810, soit à l'expiration du bail emphytéotique, commencé en 1720 (214).

À la mort d'Amelryck, la brasserie échut à son gendre, Guillaume Keymolen, puis au gendre de ce dernier, Joseph-Henri Damiens.

Damiens jouera un rôle très important dans la société du bas-Ixelles. En 1832 il était conseiller communal, membre du bureau de bienfaisance et lieutenant de la garde civique. Ce fut lui qui, le 15 octobre 1859, acheta pour 6,650 francs un grand terrain dans la rue Vauthier, au lieu dit Brusselveld, près du jardin zoologique, y transféra la brasserie familiale à laquelle il donna, en l'honneur du premier souverain de la Belgique le nom de Léopold. Ainsi, de 1674 à nos jours, la brasserie Saint-Hubert, devenue la brasserie Léopold, est passée entre les mains de quatre grandes familles de brasseurs, les Rijckaert (1674-1781), les Amelrijck (1781-1810), les Keymolen (1810-1832), les Damiens (1832-1959).

(214) Document appartenant à Monsieur Georges Damiens.

## LES PETITS BRASSEURS ET LES CABARETIERS

Quelqu'instructive que soit la carrière des grands seigneurs de la bière, le tableau que nous avons brossé de la brasserie ixelloise resterait inachevé si nous ne disions rien des petits brasseurs-cabaretiers. Ixelles-le-Vicomte en comptait une bonne vingtaine. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, ils brassaient tous encore un peu. Les plus heureux faisaient de quoi remplir chaque année une bonne centaine de tonneaux. Tous vivaient surtout de la vente au consommateur (215).

Dans une chronique anonyme, écrite vers 1750, nous lisons : « Le faubourg d'Ixelles est situé hors de la porte de Namur dans un charmant vallon où l'on voit quantité de pièces d'eau très claires et d'une grande étendue, bordées de beaux arbres et de bocages, qui offrent d'agréables promenades aux habitants qui s'y rendent en foule tous les jours. Ils ont avec l'agrément celui d'un grand nombre de cabarets, dont les jardins sont ornés d'une infinité de cabinets, de charmilles et d'allées de grands arbres où le peuple des deux sexes prend plaisir de la symphonie et de la danse » (216).

Il faut reconnaître que les cabaretiers ont beaucoup fait pour animer et égayer la vie sociale ixelloise. Aucune fête, aucune réjouissance ne se faisait sans qu'ils n'y fussent mêlés. C'est chez eux que le petit peuple des artisans, des maraîchers, des valets allait rire, chanter, raconter ses misères. C'est là que les compagnies de buveurs, de joueurs de quilles et de tireurs à l'arbalète organisaient leurs concours, leurs beuveries (drinckgelach, quanselbier) et leurs banquets (schotelspijsje).

C'est dans leurs salles que sont nées toutes les manifestations du folklore local. C'est là que les plus belles cérémonies et les meilleurs jeux, en se répétant, ont fini par s'institutionnaliser.

L'impératrice Marie-Thérèse, qui s'effarouchait des mœurs rudes de ses sujets et qui craignait pour le salut de leur âme, avait voulu qu'on limitât leur activité. Le décret du 8 juillet

(215) A.G.R. Gr. Sc. Br., n° 4340.

(216) A.V.B. chronique n° 2907, p. 65.

1754 obligeait les cabaretiers à fermer le dimanche et les jours fériés sous peine d'une amende de six florins du Rhin. Il leur interdisait également de servir de la bière, le vin et le genièvre après neuf heures du soir ainsi que pendant la grand-messe, le sermon et les vêpres (217).

A l'occasion d'une information judiciaire, le mayeur de la Cour censale du Vicomte nous invite à franchir avec lui le seuil du cabaret à l'enseigne de *L'Empereur* le deuxième jour de la Pentecôte de l'année 1762, vers midi. Nous trouvons attablés dans la grande salle devant de grands pots de bière blanche et des assiettes chargées de mangeaille une vingtaine de personnes. Ce sont les confrères de la gilde des arbalétriers d'Ixelles-le-Vicomte.

Le capitaine, l'alferis ou porte-drapeau, les doyens et le roi de l'année sont assis aux places d'honneur. L'hôtesse, de son comptoir, surveille les deux servantes qui apportent les plats et remplissent les pots. Bien entendu, les tireurs sont toujours plus assidus au banquet qu'aux exercices de tir. Cependant, les statuts qui réglementaient l'activité du serment condamnaient à l'amende ceux qui s'abstenaient d'y paraître, mais il était rare qu'on dût les appliquer.

Lorsque le repas fut terminé, le tambour et le fifre, engagés spécialement pour l'occasion, arrivèrent. Chacun empoigna son arme et la société se rendit en cortège dans une prairie située derrière le « Grand Turc » où les cibles avaient été dressées.

Le 14 juin 1762, ce fut Wenceslas Thuyns qui tira l'oiseau. Les doyens le lui attachèrent sur le chapeau. Ils lui passèrent le collier autour du cou et le proclamèrent roi du serment. Puis, les tireurs le reconduisirent triomphalement chez lui, fifres et tambours toujours en tête. Lorsqu'elle apprit que son mari avait gagné le concours la dame Thuyns, l'hôtesse du *Petit Renard*, fut si heureuse qu'elle offrit le vin à toute la compagnie.

Si la journée se termina moins bien pour le nouveau roi qu'elle avait commencé, c'est qu'un confrère de la gilde, appelé Guillaume Crabbé, se prit de querelle avec un cordonnier Bruxellois et un valet du fermier de la Montagne des Cygnes, appelé Gros-Pierre (dikken Pier). En voulant les séparer,

(217) A.C.R. Gr. Sc. n° 4303.

Thuyns fut renversé. Il tomba si malheureusement qu'il se cassa la jambe et dut rentrer chez lui en rampant sur les mains et sur les pieds (218).

Le sergent du mayeur, qui passait par là, dressa procès-verbal et, sans cette circonstance, nous n'aurions peut-être jamais su qu'il existait une gilde d'arbalétriers à Ixelles.



Ce n'était pas toujours un métier de tout repos que celui de cabaretier. Celui-ci devait beaucoup supporter s'il voulait garder une clientèle. Certains clients avaient la bière mauvaise et l'ivresse violente. Guillaume Crabbé était de ceux-là et, bien souvent, Wenceslas Thuyns aurait souhaité qu'il aille boire ailleurs que chez lui, mais il n'osait le lui dire.

Le lundi qui suivait la fête des Rois était, déjà au XVIII<sup>e</sup> siècle, appelé le « lundi perdu ». L'hôte du *Petit Renard* offrait ce jour-là à sa clientèle un tonneau de bière que Crabbé contribua largement à vider. Lorsque tout fut bu, la compagnie s'offrit un second tonneau, mais celui-ci était encore à moitié plein lorsque, à l'approche de l'heure de la fermeture des portes de la ville, les clients bruxellois durent s'en aller.

Après leur départ, Crabbé se coucha sur le sol et s'amusa à laisser couler la bière dans son gosier. Thuyns voulut l'en empêcher. L'autre résista. Une bagarre s'en suivit et les deux hommes roulèrent à terre. Les femmes s'en mêlèrent. Celle de Crabbé, armée d'un soufflet en fer et d'une fourche à viande, se rua sur l'hôtesse et celle-ci, en reculant, heurta violemment le bois du lit où reposaient une grand-mère et un enfant, ce qui lui causa de vives douleurs à la hanche. D'autres clients intervinrent et la mêlée devint générale. Finalement, l'aïeule, brandissant un lourd candélabre de bois, mit les consommateurs dehors et ferma l'huis.

Quand ils furent partis, l'hôtesse s'aperçut que son soufflet et sa fourche à viande avaient disparu. Du coup, elle oublia ses douleurs et courut réclamer ses ustensiles à Crabbé qui les lui rendit par l'entrebaillure de la porte. L'hôte déposa

(218) Id., n° 4396. (Information préparatoire Lamberti et Crabbé.)



sa maison des champs. Il y ajouta une gracieuse tourelle. Il fit aussi aménager le jardin qu'il orna d'arbres fruitiers, disposés en espaliers (223). Il vivait en grand seigneur, possédait deux carrosses et entretenait un nombreux personnel domestique. On en fit un homme de cens du Vicomte et un juré de la Foresterie du Brabant. A ces titres, il participa pendant 47 ans à la vie administrative et judiciaire de la seigneurie de Boondael et de la grande forêt ducale (224).

Après sa mort, ses fils, qui ne partageaient pas les goûts champêtres de leur père, laissèrent pendant quinze ans le bien à l'abandon. Un jour, le vent souleva quelques tuiles; la pluie s'infiltra dans les combles. Elle rongea les planchers, mouilla les plafonds. Les soldats qui l'occupèrent pendant la guerre de la Succession d'Espagne, dégradèrent les murs et souillèrent tout. En 1714, la toiture menaça de s'effondrer et il fallut emprunter six mille florins au chevalier Farizeau pour remettre l'immeuble en état de la cave au grenier (225).

Après quoi, la propriété fut offerte en location par adjudication publique. En 1718, elle échut au maître brasseur Marc Lannoy qui y brassa un peu. Mais le « Bellevidere » ne convenait pas pour cette industrie. Il était trop haut placé et il fallait puiser l'eau dans un puit très profond. En revanche, il se prêtait bien pour loger des voyageurs. Le logis avait belle allure, possédait de nombreuses chambres et une remise pour carrosses. Les Lannoy inaugurèrent la première grande hôtellerie d'Ixelles qu'ils exploitèrent pendant une cinquantaine d'années. A Marc succéda, en 1726, son fils Henri, et lorsque celui-ci mourut en 1761, sa veuve continua les affaires (226).

Mais en 1766, le « Bellevidere » fut vendu au sieur Jean Geeraerts qui, revenant à la tradition, en fit sinon un château, du moins « une maison commode, propre et belle », entourée « d'un jardin tapissé d'espaliers odorants » où il vécut sans bruit de longues années, avec son épouse qu'on disait fidèle. Il traversa sans encombres la Révolution et il était encore à Ixelles en 1821 lorsque G. de Wautier dressa son plan manus-

(223) Id., n° 4224, f° 179.

(224) Id., n° 4221, f° 87.

(225) Id., n° 4224, f° 187.

(226) Id., n° 4342 (livres d'assiette).

crit des environs de Bruxelles. Ce Geeraerts ne brigua aucune magistrature et apparemment n'eut « avec ses voisins ni procès ni querelle »; du moins n'en avons-nous trouvé aucune trace. Avait-il trouvé le secret du bonheur ?

### LES HOTES DE LA FERME

Malgré le développement qu'avait pris l'industrie de la brasserie, Ixelles était resté un centre agricole important. Les quatre fermiers de l'abbaye de la Cambre et ceux des trois



Le « château d'Ixelles ». Détail de la carte de De Wautier de 1812.

« censes » de Ten Voirde, du Zwaenenberg et de Ter Goyten exploitaient ensemble plus de 40 bonniers de labours et de prairies. Selon le recensement de 1770, ils élevaient 55 vaches, 34 chevaux et 20 moutons. Ils occupaient un grand nombre de valets et de gens de service. Si nous y ajoutons les quelques petits agriculteurs et les maraichers qui possédaient un champ ou un jardin, nous voyons qu'une notable partie de la population vivait du travail de la terre.

Les gens de la ferme étaient économes d'argent, de gestes et de paroles. Ils se mêlaient peu au reste de la communauté. Seul parmi eux, Philippe Van Overstraeten fait exception, mais il était autant brasseur que fermier.

Au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, ils perfectionnèrent leur méthode de travail. Ils amendèrent le sol au moyen d'engrais et de chaux. Ils alternèrent les cultures maraîchères et industrielles nouvelles, comme la pomme de terre et le tabac, avec celle des céréales, ce qui leur permit d'abandonner le système de l'assolement triennal. Ils employèrent aussi des charrues à mancherons et à soc allongé qui creusaient un sillon plus profond et mieux tracé.

Ainsi, ils obtinrent de meilleurs rendements et ils trouvèrent, eux aussi, à s'enrichir. Déjà, en 1701, nous voyons le fermier Pierre Goethals acheter, pour la somme de 3,075 florins, une quatrième part de la « cense » de Ten Voirde, qu'il faisait valoir (227). D'autres achetèrent des terres mais celles-ci, à Ixelles, étaient rares. Il faudra attendre la Révolution française pour voir rompre le charme qui les retenait entre des mains qu'on disait mortes et les replacer dans la circulation.

C'est à la ferme de la Montagne des Cygnes que le poète lyrique français J.-B. Rousseau trouva refuge lorsqu'il dut quitter son pays et la légende veut qu'il y mourut en 1741 (228).

#### LES HOTES DE LA BOUTIQUE ET DE L'ATELIER

De la vie du menu peuple — boutiquiers et artisans — nous ne savons que peu de choses. Les livres d'assiette nous révèlent leur nom, leur profession, la composition de leur famille, le nombre de cheminées garnissant leur habitation et de vaches qu'abritait leur étable ainsi que le montant des impôts qu'ils payaient. Les dénombrements nous apprennent que sur les 105 maisons d'Ixelles-le-Vicomte, il y avait 21 boutiques et ateliers, soit autant que de brasseries et de cabarets.

(227) Id., n° 4223, f° 202.

(228) A.G.R. A.R.B., n° 5759. (Procès-verbaux des enquêtes.)

Bien rares données pour rappeler la vie de ces gens. En vain comptons-nous sur ce que le hasard distribue. Mais en ce qui les concerne, le hasard s'est montré d'une parcimonie extrême. Pourtant, les rapports économiques et sociaux qu'ils entretenaient avec leurs amis, leurs voisins et leurs clients n'ont sans doute pas toujours été empreints de cordialité, mais il faut croire que, n'ayant pas les moyens de se payer de longs et coûteux procès, ils réglaient leurs différends à coups de poings et de langue. Hélas, il arrivait parfois que, dans l'exercice de cette justice expéditive, certains d'entre eux manquaient de mesure. Les hommes de loi du seigneur ou de la ville intervenaient alors pour prononcer quelques peines, mais les faits qu'ils consignent sur le papier se rapportent aux coups et aux injures échangés et non aux circonstances qui les ont provoqués.

#### LES GENS D'ÉGLISE

Le chapelain était un personnage important. Il prenait part à tous les événements intéressant la communauté. Il suppléait aux déficiences du pouvoir ducal. Il tenait l'Etat-civil. Au prône du dimanche il donnait connaissance des ordonnances et des arrêtés. Il commentait les principaux événements. Concurrément avec les Maîtres des pauvres, il gérait la Table du Saint-Esprit et distribuait les aumônes. Il recevait des mourants leur testament et ceux-ci confiaient parfois à sa garde leurs bijoux et leurs objets les plus précieux. Il donnait également des certificats de bonne vie et mœurs.

Tandis qu'au village la vie économique et sociale s'organisait et s'affermissait, la vie spirituelle allait être troublée pendant une quinzaine d'années par une querelle de clercs, querelle passagère d'ailleurs et sans conséquence grave dans un pays d'obédience où la population professait une foi sans faille.

Des abus s'étaient introduits dans l'administration de la maison de Dieu. Peu importants au début, ils avaient grandi et vers le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, ils menaçaient le bon fonctionnement de l'institution. Ils devaient trouver dans le trésorier, Simon Cattoir, un réformateur résolu et heureux.

Nous avons vu que la chapelle était née de l'hospice d'Ixelles. Ces deux établissements pieux occupaient le même bâtiment. Tantôt on y célébrait l'office divin, tantôt on y distribuait des aumônes de bière, de pain et de fromage. La foi voisinait avec les œuvres de miséricorde.

Le sacristain était le concierge de la maison hospitalière. Il sonnait les cloches, faisait la quête, cuisait et distribuait le pain des pauvres, soignait le cheval de la fondation Jean de Berg, voiturait les charges de bois pour les bûcherons sur la Montagne d'Ixelles. Il était aussi maître d'école. Sans doute l'instruction qu'il dispensait aux enfants était-elle élémentaire. Il se bornait vraisemblablement à leur apprendre à lire, à écrire et à calculer. Il semble cependant que, dans l'exercice de ce ministère, il ne réussissait pas mal. Sur les 176 témoins, presque tous Ixellois, qui comparurent en 1753 devant le Conseil de Brabant lors du procès de l'abbesse de la Cambre contre la dame Rijckaert, la moitié seulement était illettrée (228bis). Pour ma part, je tiens que c'est miracle qu'un enseignement donné dans de telles conditions, ait pu produire quelque fruit. On alléguera peut-être qu'à ce moment l'abbaye de la Cambre était devenu un établissement d'enseignement mais celui-ci n'était fréquenté que par des jeunes filles appartenant à la noblesse ou à la grande bourgeoisie. Il n'était pas accessible aux gens du village d'Ixelles.

Quoi qu'il en soit, notre sacristain recevait chaque année pour exécuter les diverses besognes qui lui étaient assignées, 62 florins, 12 setiers de seigle dont une gratification de 6 florins le jour de l'invention de la Croix (229). Ses ressources étaient certes modestes. S'il eut tort de vouloir y ajouter de son initiative personnelle, il n'était pas sans excuse.

Les Maîtres et Tuteurs de la chapelle lui reprochaient de s'approprier l'entière des 8 sous qu'il recevait pour tirer la cloche aux messes d'enterrement. Ils prétendaient aussi — et cette accusation paraît plus grave — qu'il détournait l'argent de la fondation pour réfectionner son école et qu'il ne distribuait plus aux pauvres gens les aumônes qui leur étaient destinées.

(228bis) A.G.R. A.F.B. n° 5759.

(229) Musée Communal d'Ixelles. *Livre aux Résolutions des Maîtres et Tuteurs de l'Hospice d'Ixelles*, pp. 18 et 19.

Le chapelain n'était pas, semble-t-il, à l'abri de tout reproche. Depuis qu'en 1618 la chapelle de l'abbaye de Saint-Jacques-sur-Coudenberg avait été élevée au rang d'église paroissiale, il était régulièrement choisi parmi les religieux de ce monastère. A l'origine, il ne pouvait administrer les sacrements qu'en cas d'urgente nécessité. Cependant, en 1630, il avait obtenu le droit de baptiser et, en 1645, le droit de marier.

Refaisons avec le vicaire A. de Groot les comptes de la cure d'Ixelles qu'il présenta aux autorités révolutionnaires françaises en 1794 (230).

Pour ce qu'on appelait « sa compétence », le chapelain recevait 170 florins l'an et pour « supplément de compétence » les revenus des chapellenies de Saint-Laurent et des Onze mille vierges ainsi que de la chantrerie de Saint-Martin qui se montaient ensemble à 452 florins. Il y avait aussi les deux messes hebdomadaires du dimanche et du vendredi qu'on lui payait à raison de 10 sous chacune et la messe bi-mensuelle du samedi à 6 sous, soit une soixantaine de florins annuellement. Il recevait en outre 210 florins en tant que chanoine de l'abbaye supprimée de Coudenberg. Venait enfin le casuel : les baptêmes, les mariages et les messes chantées qui rendaient une bonne centaine de florins. De sorte qu'au total, les émoluments annuels du vicaire d'Ixelles se montaient à un millier de florins environ.

Sans doute, pour en arriver là, il lui avait fallu batailler durement avec les chanoines de Sainte-Gudule, le Chapitre de Saint-Jacques-sur-Coudenberg et l'abbesse de la Cambre. Contre les premiers, le vicaire Jean Fleurequin avait soutenu devant le Conseil de Brabant en 1659, un long procès qui s'était terminé par une transaction. La chapellenie y avait gagné les divers avantages réunis sous l'appellation de « supplément de compétence ». Plus tard, en 1711, le vicaire Antoine Botermans, avait vainement tenté d'arracher à l'abbesse de la Cambre le droit de décimer sur 18 bonniers de terre novales récemment défrichées. En 1745, le vicaire Egide Warnots, avait obtenu du Conseil de Brabant une sentence condamnant

(230) A.V.B., liasse n° 531.

le chapitre de Saint-Jacques à lui payer une somme de 210 florins à défaut de lui fournir le couvert (231).

Ces procès montrent que les chapelains d'Ixelles n'ont jamais été satisfaits de la « portion congrue » qui leur était faite et qu'ils se sont efforcés, non sans raison peut-être, de l'accroître.

Ont-ils, en ce faisant, dépassé la mesure? Les Maîtres et Tuteurs de l'hospice de la Sainte-Croix l'affirmaient. A les entendre, le vicaire d'Ixelles s'appropriait les offrandes des fidèles de la confrérie de Saint-Roch fondée en 1743 et vendaient chez l'épicier la cire offerte à la chapelle par les confrères (232). Ils racontaient aussi que le desservant Vanderheyden avait, un jour de l'année 1751, fait jeter sur la chaussée les chaises de ses paroissiens qui refusaient de payer le droit d'un florin qu'il avait institué sur celles-ci à son profit (233).

Quoi qu'il en soit, le trésorier de la chapelle et de l'hospice dont les recettes s'appauvrirent de tout ce qui enrichissait la nouvelle compétence du chapelain, éprouva bientôt des difficultés à subvenir aux frais du culte et à pourvoir à l'entretien du bâtiment religieux.

Lorsqu'une dépense imprévue se présentait, il ne se tirait d'affaire qu'en puisant dans la caisse de l'hospice Van Aa. Ce lui était chose aisée. Il était à la fois trésorier de la chapelle et des deux hospices. En 1740, le montant des prélèvements s'élevait à mille florins mais la dette fut annulée avec l'autorisation des Maîtres de la Suprême Charité, organisme créé au XVI<sup>e</sup> siècle pour contrôler l'activité et les comptes des fondations pieuses mais, neuf années plus tard, la chapelle était à nouveau endettée pour 826 florins.

Pendant ce temps, les bâtiments de l'hospice Van Aa n'étaient plus entretenus. La toiture perçait et il fallait disposer des pots dans le grenier pour récolter l'eau du ciel qui tombait d'entre les tuiles.

Cet état de choses ne pouvait perdurer. Le nouveau trésorier, Simon Cattoir, le comprit et, en 1750, il entreprit d'y

(231) A.G.R. A.F.B., n° 3207.

(232) Id., n° 3205.

(233) Id., n° 3206, p. 10.

remédier. Il fit nommer trois maîtres de chapelle qu'il chargea de quêter pendant la messe et de recueillir les offrandes des fidèles. Mais le chapelain et le sacristain refusèrent de se conformer à ces dispositions. Ils continuèrent à utiliser à leur profit la cire dont le prix grevait lourdement le budget de la fabrique d'église, si bien qu'un jour le trésorier impatient fit enlever les cierges qui se trouvaient dans la sacristie et les mit sous clef (234).

Cependant, la guerre de la cire n'eut pas lieu. Le Conseil de Brabant, saisi du différend, rendit le 4 janvier 1760 une sentence en forme de règlement qui fixa les droits de chacun. Dorénavant, les fondations de messe et les dons, tant en cire qu'en argent, furent remis aux Maîtres et Tuteurs de la chapelle. Le produit des quêtes et des offrandes fut partagé entre le vicaire et le Conseil de fabrique. Quant aux profits du son de cloche, ils furent alloués pour un septième à ce dernier et pour les six septièmes restant au sacristain (235).

L'œuvre de réformation entreprise par Simon Cattoir avait abouti. Encouragé par ce résultat, le trésorier porta son attention sur l'hospice fondé par Jean Van Aa.

Celui-ci jouissait de ressources considérables. Les biens que son fondateur lui avait laissés rapportaient, en 1532, deux cent soixante-six florins, deux sous, quatre blancs, quatre mites et dix-huit sacs de seigle. Au cours des temps, la fondation avait recueilli de nombreux dons, si bien qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, elle disposait de rentrées annuelles se montant à 1141 florins outre les 18 sacs de seigle (236).

Exprimés en florins, ses revenus étaient quatre fois supérieurs à ceux qu'elle possédait au XVI<sup>e</sup> siècle, de sorte que les effets de la dépréciation des métaux précieux et la dévaluation correspondante des « cens » et des rentes fixés en monnaie se trouvaient compensés. Dans ces conditions, l'hospice aurait dû être en mesure d'héberger douze vieillards comme elle le faisait au XVI<sup>e</sup> siècle. Si elle n'en abritait que six, c'est qu'une partie de ses ressources était régulièrement détournée au profit

(234) Id., n° 3205.

(235) A.G.R. Gr. Sc. Br., n° 4369.

(236) A.G.R. Chambre des Comptes, n° 46782.

de la chapelle et que, par ailleurs, certains abus s'étaient glissés dans l'administration de la fondation.

Dans une supplique qu'il adressa, en 1762, aux Maîtres de la Suprême Charité, Simon Cattoir exposait que les pensionnaires ne recevaient plus, comme autrefois, le vivre et le couvert mais une indemnité de nourriture en argent qui était, en partie du moins, dépensée dans les cabarets du quartier.

Cette situation, préjudiciable à la bonne tenue de l'établissement, s'était aggravée lorsqu'un messager de la ville de Bruxelles nommé Janssens, réputé grand buveur de bière et de brandevin, fut chargé de désigner les pensionnaires. Au lieu de prendre ceux-ci parmi les personnes ayant une bonne conduite, comme le prévoyait le règlement, il les choisissait selon son cœur et l'hospice fut bientôt peuplé d'ivrognes qui, au dire de Simon Cattoir, juraient et sacraient toute la journée au lieu de réciter des prières pour le repos de l'âme de Jean Van Aa, rentraient la nuit en sautant par dessus le mur du jardin, causaient du scandale et menaçaient de mort les Maîtres de l'hospice qui les réprimandaient.

Ce n'était pas, semble-t-il, une fonction de tout repos que celle de trésorier de la fondation Van Aa. Le sieur Vergauwen, qui l'exerça vers 1720, mourut à la tâche et Simon Cattoir insinue que sa mort ne fut pas naturelle. Parmi ses successeurs, François Lamberty, maieur de la seigneurie de Boondael de même que le notaire Coppens démissionnèrent peu après leur nomination et le sieur Verstraeten fut si maltraité par les pensionnaires un soir sur la Montagne d'Ixelles, qu'il rendit l'âme trois jours plus tard (237).

Bref, le tableau que Simon Cattoir brosse de la vie à l'hospice au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, n'est pas édifiant. Son intervention eut-elle d'heureux résultats? Nous ne pouvons l'affirmer mais tout fait présumer que, petit à petit, sous son administration la situation redevint normale.

En 1789, ce furent les pensionnaires qui réclamèrent. A les entendre, les allocations de nourriture avaient été réduites, le jardin potager transformé en jardin d'agrément ne leur était plus d'aucune utilité et la servante de l'établissement louait ses services à des particuliers. Ils adressèrent une sup-

(237) A.G.R. A.F.B., n° 3206.

Ordinantien ende Inſtitutie des Godtshuys Vander Aa tot Ellene by wylen Jan van Aa gefondeert.

den eersten dat die voorf. Oude Mannen sullen moeten vry ſyn, ende onbeholden van alle Binden dat die welyc ende van alle Conventen ende van andere Lasten funderinghe van Kinderen in haeren Brude ende die welyc ende van alle Schole Calumnien ende Befragmiffe dier den voorf. Goidshuyſe sal aff conuenen machten ende oock die men se wootelyck ſyn gewest daggelyck te gien bidden voor de Lieden Deure.

Item dat ſy sullen moeten leven als goede Kerſten Menſchen naer d'Ordinanen ende Geboden der Heylighe Naems van goeden Naem ende Faer, ende van goede converſie die men haeren quaden Leve ende Regimente sullen moeten en ſyn geconuenen in Armoede maer oermode haeren groeten lingen ende gearuwen Aerbeyde ende Dienſt sullen ontrouwe ende onbequaem ſyn worden van Lichamen dat ſy vooaen keul affe niet met haere handen geyuenen en conuenen ende seer ſnel hebben om op te leven.

Item dat die voorf. Oude Mannen alsoe ſy in den voorf. Goidshuyſe ontfangen sullen worden, sullen moeten in 't ſelve Goidshuyſe bringen een Bedde, Coede ende ſyne rochet onten alsoe dat ſy daer op rullende willen ligen, ende vooaen al en i gene ay Herve affe Erne dat ſy hebben off hie naeracht soude mogen ineen naen in wat rusteren het ſy dat 't ſelve gae kenveen sal worden, ende den onghelien cracht by de Regenten vanden Goidshuyſen ten meeter prauffie deſſelſe em des daer aff conuenen sal in i gemeyn te gemyel en ende te gelexen fonder daer aff les te gelexen, te verbergen achterwaer te ſeken off elden te bekeeme beyndelyc off openbaer in eeniger man ere.

Item dat ſy daggelyc ende almet hune Poegle ende Coſt 't ſamen sullen Faer ver pbeide daer toe geordnen naer ordnanen die men hie daer aff geuen sal, ende weddelyc ende gemanterelyc met elanderen Leven fonder elanderen te ſien, te ſnoeten te verdingene offe yri te veruyper, offe eenige Onkuyſſhe off onbehoorelycke woorden te geuen maer blyuen leven in Caritale Oymoedelyc in Broedelycke Liefde.

Item off heuer enigh ind' voorf. d'inghen off anderſins miltede off hem onginghe die soude daer aff geconigeen worden alsoe naer gelegenheden des milteden daer toe behooren sal.

Item dat die voorf. Mans Perſonnen 't ſamen noch alkenen niet en sullen mogen gaen in eenighe Tavernen noch oock in eenighe Plaerſen bypen den voorf. Goidshuyſe om enigh zeld' te verneen noch anderſins mogen gaen denken, maer wyl hie keandt eerſtens 'teten offe te dracken geuen om Goidſche ſon maer ſy gaen in eerſtens pbeiden fonder uggelſt.

Item die voorf. Oude Mannen en sal en geene geſſen van haere Marjen off Vrienden aldaer mogen het berghen om ſkider des facktes te blyuen, noch oock geene Vinwen in haere Camere haeren off haere verſchier, noch tot haere weſſe ligen fonder uggelſt.

Item ende intgelyc en sullen ſy bypen den Goidshuyſe geene Camere veruogen te Hueren noch oock kuyten den ſelve Goidshuyſe mogen veruachen fonder Conuenen ende kenniffe vande Membain deſſelſe Goidshuyſe.

Item ſullen by Raede van haeren Prochlaen hie ſtellen diekwil te Bichien ende alie Jaer ten vier princepele Hooghuyden in Heyligen Sacramenten te geene ende dat oymoedelyc 't ſamen alsoe goede Kerſten menſchen ſchuldigh ſyn te doen.

Item dat ſy ſe daeger hie sullen moeten voegen om Miltē te haeren, het en waere dat ſy cracht ſyde 't ſelve niet en ooffe geuen off om andere weighe Gerken onchub hebben.

Item om jersan van hie behoude ~~te ſullen die wone~~ hie off haere eenigh daer toe gedeponeer dier noffe ende bequaemte ſyde dier Gerke bybaen ende hulpen broedelyc ende getrouwelyc ende geuill ghyck op hope ende trooff dier hie als heys van doene soude mogen hebben daggelyc wedermome doen sal.

Item sullen die voorf. Mannen gehoude ende verholden ſyn te werken ende ſachtheyden in allen nyhoene ende prauffie vanden voorf. Goidshuyſe en haer ſelſe dit te wien in Houde hie te hringen ende droegen, 't ſelve te elver ende te oſſen, waer te boeler, hulpen te haeren, ende oock den Hoſt te groeven, te wrefſen, te hien den wyngien ende boomen te beuieren ende vooaen alie d'inghen die ſy peruge uck sullen conuenen geuen te doene daer hie die ſteckſte ende machſchſte die cranche altyd sullen moeten verſchaonen ende dat ſy haere Marjen die men hie ſtellen sal haſtmach ende behulplien ſyn sullen op dat ſy te baer van hie geuen sullen worden.

Item sullen ſy voor hie Daggelyche Geuyden lelen hie en waere dat ſy daer enichtey niet en conuenen beſoen, ende dat die ſcherlaen 't elcken weſſe wyſt Paer Naſter ende wyſt Ave Maria ten Eeren ende Franckbarthey vanden Heylighe Vuff Wanden om LIEB HEERE JESU CHRISTI ende ſyne Lieve Moeder der Blighe MARIA ende Goiden Heyligen voor den voorf. welen Jan vander Aa ſyne Huyſwone ende haeren Voorvaderen, ende oock ten Salghen van haeren ende alle Gelouiche Zelen.

Item sullen oock des Avont van den Maehys moeten vergaderen in haere Capelle ende aldaer sal een van hie die daer van oedonacoen sal worden 't elcker weſſe welen om een jachlyc van hie ten tweelken liden in de Capelle te ſyn om Godi te louene ende sullen aldus ſeygen: Dieſe Heere Godi Almachigh Schepuer des Bemeh ende der Aviden gebenedeyt, gedachte ende gelooff moet ghy ſyn voor alle die welen die ghy ont gedaen hebt ende almet d'elver daer wy bidden U: dat ghy onſer ontfemen wile, ende heuyen van alle quere, ende wone des duyvels, daer maer tal den ſelve leuen de de Belle geluyt sal hebben, nu laer ons alle bidden voor de goede Saer van Bruſſele, voor wylen Jan van Aa onſen Fondateur ende vooe ſyne Teſtamentum de di Goidshuyſe 't ſynder begerne ende wynerſten wile gebucht hebben ende voor alle onſe die ons gnet geuen hebben, ende daggelyc doen, ende oock voor alle Gelouiche Zelen die van deſer weſſe verſche eden ſyn dat onſe Lieve Heere Godi hie al ontfeme wile, ende laer ons ſachten ende elck leſen ten gedonkeniffe ende d'elcke barthey der hieer Paſſe ende Lyden CHRISTI om Salghencken ſeven Paer Naſter ende ſeven Ave Maria.

Item sullen noch 't elcken onſe al ſy sullen gnet Eren moeten lelen eenen Paer Naſter ende eenen Ave Maria ende d'elgelyc maer daer geuen sullen hebben wederom leſen eenen Paer Naſter ende Ave Maria.

Item ſou wle vande voorf. Arme Mannen die voornoemde Arieckelen niet en achvervalde offe regen een van eefe w'elcke 't w'elck Godi Almachigh verhuuden wile, te wien dat jersand ontfangen w'elcke in deſen Goidshuyſe hie onſedelyc droegen ende daer over by de Membain ten ryde ſyde geſtraf hem niet en beuerde maer daer hie Perſeuerende, machſchſte die by maer eenighe Siechten van Laſeroge offe Saenen beſiet w'elcke, deſelue off ſy oock jersand d'elgelyc het ſen onſedelyc offe van andere quade ſeyten ged'elmeen w'elcke het waer van drackenſchap offe anderſins daer maer de Goidshuyſe ende Goidshuyſe gemeen offe geſchredt dat die aldus achvervalde bevonden ſyde sal vuyren voorf. Goidshuyſe gelyc wile geuuyen worden, midt hie beuende volgen 't geue by alken van ſyden 't w'elck sal hebben fonder maer.

Geſchiedt ongen by Oymor van die Fondatien.

TOT BRUSSEL, by J. B. SILVENI, Boekdrucker ende Boeckverkooper by de Sode Waeghe.

Règlement intérieur de l'Hospice de van Aa, A.V.B. Registre n° 1363.



plique à l'empereur Joseph II qui chargea le desservant de la chapelle d'Ixelles, Guillaume-Augustin Bosquet de vérifier le bien-fondé de leur réclamation. Mais la Révolution brabançonne mit fin prématurément à l'enquête. Le malheureux chapelain, qui déjà avait perdu le couvert en 1786 lorsque l'abbaye de Saint-Jacques-sur-Coudenberg avait été supprimée, perdit la vie dans le combat de la chaussée d'Ixelles lorsque le général autrichien D'Alton dut s'ouvrir un passage à coup de canon à travers un corps d'insurgés.

A la suite des édits de Joseph II, les Maîtres et Tutours de l'hospice durent faire l'inventaire des biens qu'ils géraient et exposer les buts de l'établissement charitable qu'ils dirigeaient (238). Douze années plus tard, lorsque les Pays-Bas autrichiens furent annexés à la France et que l'acte du 17 nivôse an III y rendit applicables les lois françaises sur la bienfaisance, la fondation Jean Van Aa fut supprimée et ses biens confisqués.

#### LES HOMMES DE LOI

Ixelles était divisé en deux circonscriptions distinctes : l'une située entre la muraille de la ville et le Maelbeek, appartenait à ce qu'on appelait la « franchise » ou la « cuve » de Bruxelles; l'autre, placée au-delà du ruisseau, faisait partie de la seigneurie de Boondael. Pendant longtemps, la limite qui séparait ces deux territoires demeura confuse. Ce n'est qu'au début du XVII<sup>e</sup> siècle qu'elle fut définitivement fixée.

#### LA « CUVE »

Les gens de la « cuve » jouissaient des mêmes droits et des mêmes libertés que les gens de la ville. Ils obéissaient les uns comme les autres, au Magistrat de Bruxelles. Celui-ci était composé d'un justicier, appelé ammam, qui représentait le prince, de deux bourgmestres, de sept échevins, de deux trésoriers, de deux receveurs, d'un surintendant et d'un rece-

(238) A.V.B. Registre n° 1369.

veur du rivage, de neuf conseillers, de trois secrétaires, de trois greffiers et d'un contrôleur.

Cependant chaque quartier rural jouissait d'une certaine autonomie. Il formait une unité sociale et administrative dotée d'institutions et régie par des personnes choisies dans son sein. Les doyens ruraux (landtdeken) et les maîtres d'église, désignés collectivement sous le nom de régents (regeerders), y exerçaient une influence qui est allée sans cesse grandissante et qui paraît considérable au XVIII<sup>e</sup> siècle. Ils s'affirment comme de véritables administrateurs locaux exerçant des fonctions essentielles que l'usage avait consacré dans leur chef (239). Dans un mémoire qu'ils adressent au Conseil de Brabant en 1747, ils revendiquent le droit de « régir et administrer leur quartier au même titre que les magistrats des villages du plat-pays de l'ammannie ducale » (240).

Leur statut avait été défini par un jugement interlocutoire du Conseil souverain de Brabant du 1<sup>er</sup> mars 1684 qui précisait que les deux maîtres d'église et les deux maîtres des pauvres formaient un Collège qui se renouvelait chaque année par quart.

Quoi qu'il en soit, nous savons qu'ils géraient les biens de l'Église et de la Table du Saint-Esprit. Concurremment avec les répartiteurs, ils rédigeaient les livres d'assiette et collectaient les impôts. Avec tous les hommes valides de 18 à 60 ans ils organisaient une garde rurale chargée de patrouiller les campagnes et les ouvrages fortifiés de leur secteur après l'heure de la fermeture des portes de la ville et d'appréhender « les fraudeurs, les déserteurs et autres gens oisifs et méchants ». En temps de guerre ils réquisitionnaient les voitures, charrettes, chariots, chevaux et pionniers au nom de l'autorité militaire et procuraient aux soldats, tant amis qu'ennemis, cantonnés dans leur paroisse la nourriture, le logement et des rafraîchissements.

Ils exerçaient également la police des étrangers sédentaires. Une ordonnance du Magistrat de Bruxelles datée du 3 octobre 1738 et enregistrée au Conseil de Brabant ordonnait à toute personne non native de la ville ou de la « cuve » qui désirait

(239) A.G.R. A.E.B., n° 3206.

(240) A.G.R. A.E.B., n° 3205.

s'établir dans une des paroisses extérieures de comparaître devant les régents munie d'une déclaration du curé et du Magistrat de leur dernier domicile attestant qu'elle vivait selon la religion catholique romaine et qu'elle était de comportement convenable. Elle était également tenue de verser une caution de 300 florins pour garantir la Table des pauvres contre toute demande de secours qu'elle pourrait lui adresser au cas où elle tomberait dans l'indigence (241).

Choisis parmi les notables de la localité, ces régents étaient bien informés des besoins de la population au milieu de laquelle ils vivaient et c'est vers eux que celle-ci se tournait naturellement lorsqu'on lui faisait tort. Ils se considéraient comme les défenseurs de la communauté.

La « cuve » de Bruxelles se composait des huit paroisses et chapelles d'Ixelles, de Saint-Josse-ten-Noode, de Schaerbeek, de Laeken Notre-Dame, de Molenbeek-Saint-Jean, de Forest et d'Obbroussel (Saint-Gilles). Elle avait été constituée aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, à l'époque de la grande prospérité de la draperie brabançonne, lorsque les chefs-villes du duché, devenues de grandes cités industrielles débordantes de vie et de population, cherchaient à s'agrandir aux dépens des paroisses rurales voisines, à élargir leur enceinte et à augmenter leur influence politique.

Lorsque vers la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, le déclin de la draperie se révéla irrémédiable les villes du Brabant cessèrent de se faire tentaculaires. En 1394, la « cuve » de Bruxelles a atteint ses limites extrêmes.

### LA SEIGNEURIE

Les gens de la seigneurie dépendaient du « banc » de Boondael. Ce « banc » est l'insitution qui a présidé aux destinées du village pendant tout le Moyen-Age et les Temps Modernes. Il était composé d'un mayer, d'un greffier, de sept tenanciers jurés qui à l'occasion, prenaient le titre d'échevin, d'un sergent et d'un garde-champêtre. Sa juridiction s'étendait sur les 153 bonniers et 3 journaux de terres, de bois et d'étangs qui

(241) A.G.R. A.F.B., n° 3206.

composaient le territoire d'Ixelles-le-Vicomte. Le « banc » exerçait la basse, moyenne et haute justice. Toutefois, cette dernière était incomplète. Le justicier du seigneur ne pouvait exécuter un criminel ni composer avec lui. Il devait le remettre, vêtu de toile, entre les mains de l'officier du duc et c'était



Les sceaux de la Cour censale de Boondael de 1471, 1541, 1615 et 1700.

celui-ci qui le livrait au bourreau ou imposait le rachat de la vengeance. Cette Cour de justice avait également dans ses attributions l'administration, la police, les réquisitions militaires, la répartition des impôts et tous les actes de la juridiction gracieuse.

Au XV<sup>e</sup> siècle, toutes les magistratures étaient occupées par des villageois. Le mayer, Henri Vanderstegen, dit de Vos, habitait Boondael. Il n'en allait déjà plus de même au XVI<sup>e</sup>. Le mayer, Louis Van Hamme, possédait encore des biens dans le hameau mais n'y habitait plus. Aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup>

siècles, lorsque Ixelles prit le pas sur Boondael, les mayeurs et les greffiers de la Cour censale furent régulièrement choisis parmi les citadins qu'aucun lien social ne rattachait au village où ils ne venaient que pour remplir les devoirs de leurs charges, rendre la justice, répartir les impôts et procéder au transfert des biens immobiliers.

C'est à cette circonstance qu'Ixelles et Boondael durent d'avoir conservé un passé officiel. Alors que ces villages étaient réduits en cendre à l'époque des guerres de religion, tous les documents qui les concernaient se trouvaient à l'abri derrière les murailles de la ville et ont pu être préservés.

Le mayeur était représenté sur place par des agents subalternes : le sergent et le garde-champêtre. Ceux-ci recueillaient les plaintes et les doléances de la population, réglait les menues affaires et préparaient le travail. Il n'appelaient le « patron » qu'en cas d'urgence. Les jurés étaient choisis parmi les notables des hameaux. Aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, on leur adjoignit des juristes, licenciés en droit et avocats au Conseil de Brabant. On trouvera dans la Monographie de Boondael publiée en 1955 une étude consacrée à cette juridiction seigneuriale.

#### ABBAYE DE LA CAMBRE

L'abbaye de la Cambre n'était pas une abbaye noble. Certes, l'abbesse était considérée comme la grande dame du lieu ; elle possédait la plus grande partie des terres d'Ixelles. Cependant, elle ne jouissait d'aucun droit de commandement, de juridiction ou de taxation. Elle n'était pas, comme l'abbesse de Forest, le seigneur du village.

Je sais que dans le très beau livre qu'ils ont écrit sur « l'Abbaye Cistercienne de la Cambre », le baron de Ryckman de Betz, Thibaut de Maizières et Georges Dansaert ont soutenu que ce monastère avait « une Cour censale qui jugeait d'après la coutume d'Uccle » (p. 65) et que la juridiction de ses échevins s'étendait « à toutes ses propriétés en Brabant et particulièrement dans ses environs immédiats » (p. 7). Mais ces auteurs n'indiquent pas leurs sources. Pour ma part, je ne connais aucun jugement, aucun acte de transfert de biens immobiliers émanant de cette prétendue Cour. Au contraire,

je constate que les quelques rares ventes ou échanges de biens situés à Ixelles qui intéressent l'abbaye ont été faits devant le Magistrat du vicomte de Bruxelles (242).

Certes, l'abbaye possédait plusieurs seigneuries, notamment celles de Wesemael à Bergh et de Beverieren à Yssche, toutes deux pourvues d'une Cour censale ; mais la compétence de celle-ci ne dépassait pas les limites de ces localités.

Le Magistrat de Bruxelles prétendait que l'abbaye se trouvait dans sa juridiction (243). De son côté, le mayeur du vicomte affirmait que son maître y exerçait les droits seigneuriaux et il exhibait le « livre censal » de 1484 où les portes de l'enclos abbatial étaient mentionnées comme payant un « cens » de 6 deniers de Louvain (244). L'abbesse les laissait dire mais agissait chez elle comme bon lui semblait et, ses immunités aidant, elle réussit toujours, semble-t-il, à neutraliser leurs prétentions.

Jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle, l'abbaye avait un prévôt qui gérait et administrait les biens monastiques (245). Par après, cette fonction fut supprimée et c'est la boursière qui remplit le rôle d'intendant.

Il existait aussi un garde assermenté, engagé au salaire de 120 florins par an outre la jouissance d'une maison contiguë à l'enclos (officierhuis). Ce garde portait un uniforme orné des armes de l'abbaye mais le serment qu'il prêtait entre les mains de l'abbesse ne valait guère plus que celui que prêtait le meunier. Cependant, au XVIII<sup>e</sup> siècle, la dame de la Cambre s'était arrangée pour lui faire conférer un pouvoir de droit public en le faisant assermenter comme garde du Gruyer de Brabant. Ce deuxième serment, agréé par le Grand Veneur et enregistré au greffe du Consistoire de la Cour ducale, l'habilitait à surveiller les volières (vogelrijen), les pêcheries (visserijen) et les propriétés (goederen) de l'abbaye et d'arrêter les délinquants. Nous possédons une copie de l'acte d'engagement du garde, François Guiraciez, et de sa prestation de

(242) A.C.R. Gr. Sc. Br., n° 4218, f° 184 v°.

(243) Id., n° 4396. (Procès Jacques de Bossu c/ le Magistrat de Brux.)

(244) A.G.R. Mss., n° 18225, f° XV v°.

(245) A.C.R. A.E.B., n° 5757.

serment entre les mains du Gruyer. L'acte est du 16 juillet 1744 (246).

L'abbaye n'entretenait avec le village que des rapports lointains et distants. Les gens du moutier et les gens de la terre étaient sans langage commun. Les deux communautés n'étaient séparées que par une cinquantaine de verges mais il y avait entre elle la barrière infranchissable des préjugés de caste et de rang social. Pourtant, en 1744, une villageoise, Thérèse Vastenakels, la fille d'un censitaire de l'abbaye, réussit à se faire admettre comme moniale. Elle y resta quarante-cinq ans. En 1781, une autre Ixelloise, Katherine de Kolver, la fille de l'hôte du « Middelborgh » y entra également mais comme sœur converse. Dans le procès-verbal de suppression de l'abbaye, daté de 1797, elle est qualifiée de sacristine (247).

(246) Id., n° 5760.

(247) Id., n° 5673.

CHAPITRE V

Ixelles, "cuve" de Bruxelles

LE HAUT-IXELLES AUX XVII<sup>e</sup> ET XVIII<sup>e</sup> SIECLES



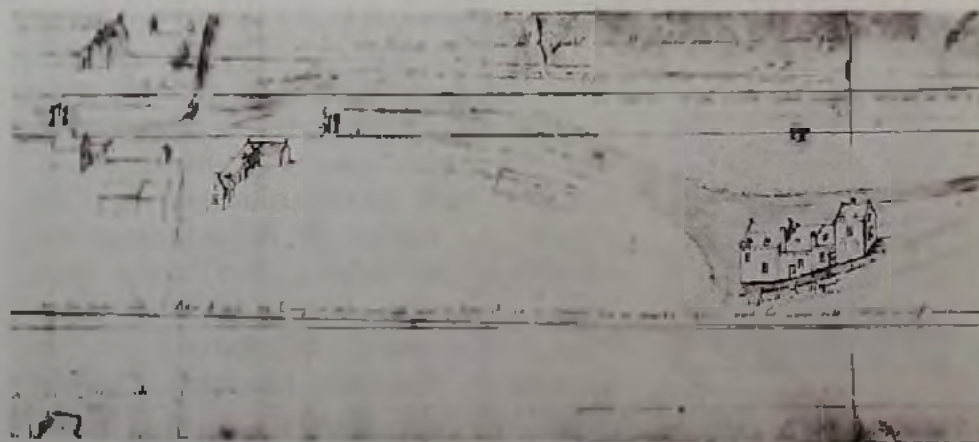
OMME le bas-Ixelles s'est transformé sous le signe de la brasserie, le haut-Ixelles s'est développé sous l'influence de la route. C'était avant tout un lieu de passage. Le travail de défrichement du sol n'était pas achevé. Des landes sauvages couvraient encore le Wayenberg (Place Raymond Blijckaerts) et le Gansenvelt (Quartier Léopold). On n'y rencontrait aucun village, aucune agglomération. Seules quelques fermes, quelques habitations de maraîchers et quelques maisons de plaisance s'échelonnaient le long des deux chaussées d'Ixelles et de Wavre qui traversaient son territoire et conduisaient vers le roman pays de Charleroi et de Namur.

Empierrée dès le quinzième siècle, la chaussée d'Ixelles semble avoir été la plus passante des deux. L'ouverture, au XVI<sup>e</sup> siècle, de la chaussée de Vleurgat, dont nous avons parlé ci-avant en activa encore la circulation. Cependant, en 1711, pour épargner à ses usagers les malheurs de la Montagne d'Ixelles, on prolongea par une nouvelle route payante la chaussée de Waterloo jusqu'à la porte de Hal, ce qui détourna d'Ixelles une bonne partie du trafic routier.

Aussi, lorsqu'en 1737, le Magistrat de Bruxelles décida de réfectionner la Montagne, les gens du village demandèrent-ils qu'on profitât de l'occasion pour élargir la voie et régulariser la pente. Ils offrirent d'intervenir dans la dépense pour la somme de 828 florins et 17 sous. Le Magistrat de Bruxelles mit la question à l'étude. Une commission d'arpenteurs relevèrent les cotes de niveau et dessinèrent des plans. Ils évaluèrent le

travail et le coût des expropriations à 13.855 florins (248). C'était vraisemblablement plus que les finances de la ville ne pouvaient supporter et on renonça au projet.

Les plans reposent aux Archives Générales du Royaume. Ils nous offrent un croquis de l'ancien hospice Van Aa, de la petite chapelle de Saint-Jean-dans-l'Huile, située à l'angle de la chaussée d'Ixelles et de la rue du Viaduc et de l'immeuble dit le « Tulipant » qui se trouvait sur l'emplacement de l'actuelle Maison Communale (249).

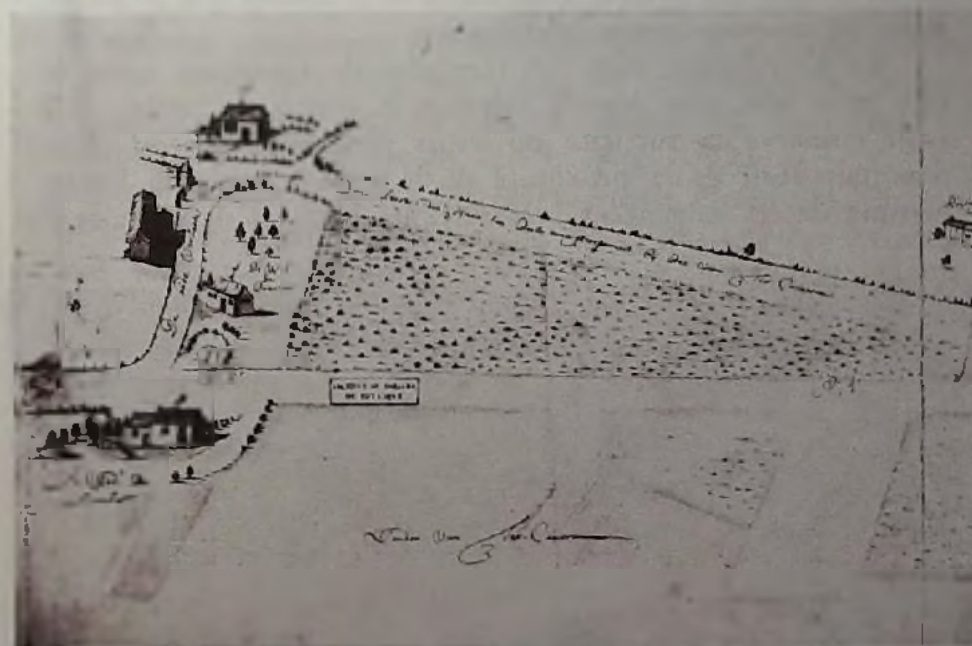


L'immeuble dit « Le Tulipant » (à droite) et la chapelle de Saint-Jean dans l'Huile à l'angle de la rue de la Croix (aujourd'hui : rue du Viaduc) et de la chaussée d'Ixelles.

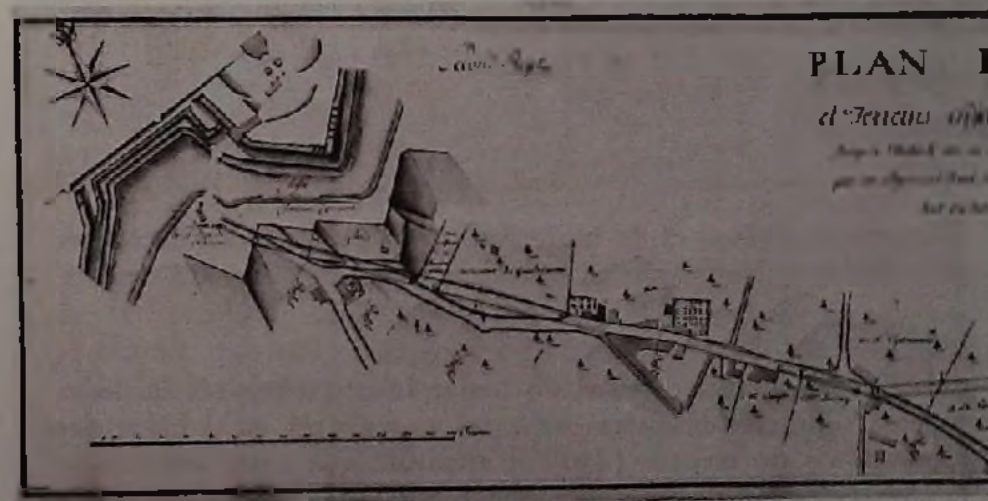
Si le redressement de la Montagne d'Ixelles ne put être mené à bonne fin, en revanche, dans le cadre de la politique autrichienne visant à améliorer les grandes voies de communication, on entreprit de rectifier le tracé de la chaussée de Vleurgat et de supprimer la boucle qu'elle décrivait devant le cabaret du Coq. Ainsi disparut en 1708 ce qu'on appelait le « tournant du coq » (den keert den haen) et la chaussée redressée passa derrière ce cabaret qui, à partir de ce moment, fut appelé le « Coq tourné » (den verkeerden haen).

La chaussée qui menait vers Etterbeek et Wavre semble avoir été établie plus tardivement. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, on projeta

(248) A.G.R. Plan manuscrit n° 159 et Gr. Sc. Br., n° 408.  
(249) Id., n° 160.



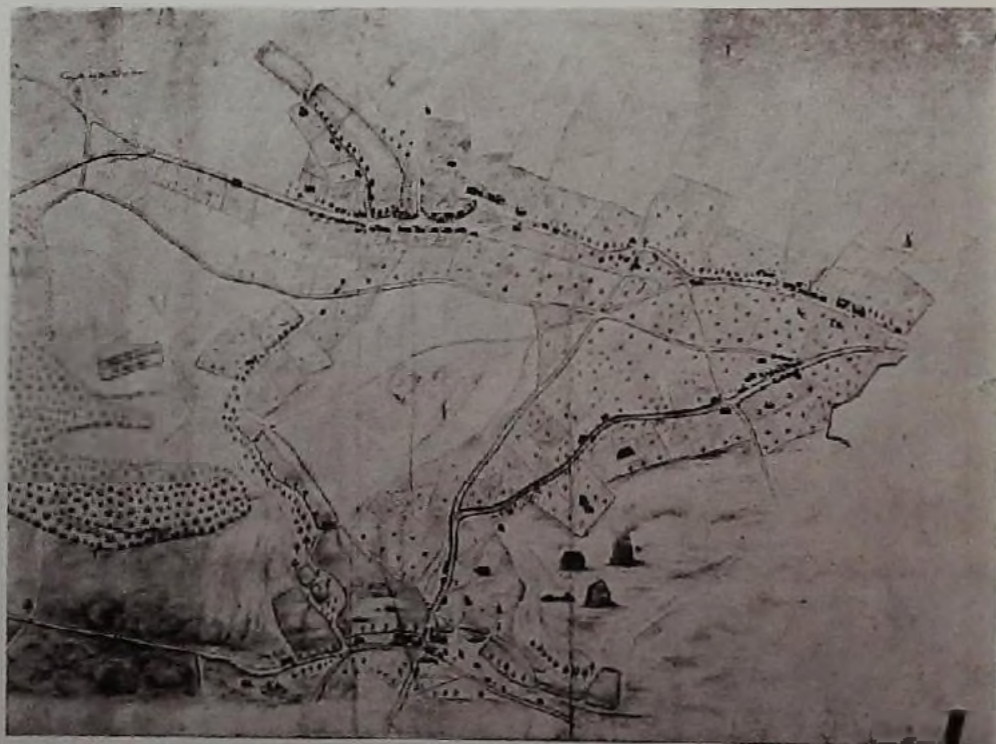
Le « Coq Tourné », A.G.R. Plan manuscrit n° 202.



Plan du redressement projeté de la chaussée de Wavre (XVIII<sup>e</sup> s.).  
A.G.R. Plan n° 63 (Inventaire manuscrit).

de lui donner un nouvel alignement et il semble que le projet reçut un commencement d'exécution.

Le haut-Ixelles était un territoire de transition entre la ville et le plat-pays dont il subissait la double attraction. S'il avait conservé la rusticité du vieux terroir brabançon, il se ressentait aussi de la proximité de la grande ville qui l'avait marqué de ses exigences. Très vite, les cultures de céréales y



Plan général du haut et du bas-Ixelles. (XVIII<sup>e</sup> s.) La porte de Namur est à droite, les briqueteries et fours à chaux près du village d'Etterbeek. A.G.R. Plan manuscrit n° 157.

avaient fait place à des jardins maraîchers, entourés de haies vives. A lire les minutes des actes enregistrés au « Livre des annotations de biens » (250) il apparaît que cette conversion des terres de culture a commencé vers le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle et s'est effectuée à la faveur du bail emphytéotique.

(250) A.G.R. Gr. Sc. Br., n° 2305<sup>107</sup>, n° 74, 115, 664.

Pour satisfaire à la demande des constructeurs bruxellois, de grandes briqueteries s'étaient installées sur le Carelveld et sur le Wayenberg. De leur côté, les chauxfourniers avaient installé leurs fours dans les rues de Longue-Vie, de la Croix et de la Pomme (actuellement rue du Berger) (251).

Un moulin à vent était planté sur le Graenveld, en face de la Grosse Tour. Il avait été construit en 1693 par les sieurs Jean Berckmans et Pierre Servaes sur un bien appartenant à la Couronne qui leur avait été accensé moyennant une redevance annuelle de 12 sacs de seigle, — 8 pour la terre et 4 pour le vent. A cette époque, l'eau et l'air appartenaient au seigneur et il fallait payer le droit de les utiliser. Ce moulin ne subsista qu'une cinquantaine d'années. Il fut incendié durant le siège de Bruxelles de 1746 et il ne fut pas reconstruit. En 1750, le terrain sur lequel il était érigé, fut vendu comme terre maraîchère (252).

Le sous-sol recélait de l'excellente pierre de taille. On en extrayait ce fameux grès ledien dans lequel la plupart des monuments — l'hôtel de ville de Bruxelles, les églises des SS. Michel et Gudule, de Saint-Pierre d'Anderlecht, de la Chapelle, du Sablon et du Finistère — ont été construits (253).

Les principales carrières étaient situées sur le Ketelberg à proximité de la chaussée de Wavre. Dans un acte, daté de 1629, le prévôt de l'abbaye de Coudenberg donne à bail à un boucher, nommé Daniel Saessens, un demi-bonnier de terre (bosscheyslant) afin d'y extraire la pierre (om de steenen vuyt te scheysen) au loyer de 130 florins (254).

On ne trouvait dans le haut-Ixelles aucune brasserie. La corporation des brasseurs y défendait jalousement ses privilèges. Elle s'opposait également à ce qu'on serve la bière sur tout le territoire de la ville en dehors de l'enceinte. Cependant il semble que sur ce chapitre ils durent finalement consentir à des accommodements car au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, on voit s'ouvrir dans les fermes, appelées « Valencijs », « Buda »,

(251) Id., n° 37, 104, 508, 548, 560, 679, 740, 856.

(252) Id., n° 324, et 640.

(253) Cammermijn, C. *Les Pierres de Taille Calcaires*. Annales des Travaux Publics de Belgique Brux. 1951.

(254) A.G.R. A.E.B., liasse n° 6603.

« Saint-Martin », « La Pomme », la « Rose blanche », la « Couronne », l'« Empereur », des auberges et des relais (255). Au dénombrement du 13 brumaire an 3 on en comptait huit.

Au cours de la longue paix que nos provinces connurent sous le régime autrichien, des personnes de qualité et des riches bourgeois de Bruxelles y firent construire des maisons de plaisance. Le baron van Cassel, les brasseurs Ton et Stevens, le sieur Deudon, fermier des carrosses de la Vieille-Halle-aublé, le chevalier de Monchaux, François Lopez conseiller du prince de Tour et Taxis, le baron de la Marck de Thiège possédaient à Ixelles leur maison des champs (256).

En 1768, Nicolas de Koraskeny, premier gentilhomme de la chambre de S.A.R. le duc Charles de Lorraine, acheta le « Tulipant » dans l'intention de le transformer en une fastueuse demeure de campagne dont le duc dessina lui-même les plans, mais le projet ne fut jamais réalisé (257).

La population du haut-Ixelles ne s'est guère accrue au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle. Le recensement de 1709 lui attribue 1.214 habitants. Celui du 18 brumaire an 3, 1.378. En 1773, le vicaire Grégoire Vanderheyden exposait dans un mémoire que sa chapellenie comptait 1.328 communicants dont 936 appartenaient au haut-Ixelles et 392 au bas-Ixelles. Il y avait aussi 348 enfants en dessous de sept ans qui ne communiaient pas. Si on y ajoute les 125 habitants de Boondael, nous voyons que 1.701 personnes vivaient sur le territoire de la future commune d'Ixelles (258).

### DEMOLITION DE LA PORTE DE NAMUR

La démolition de la porte de Namur est un événement très important dans l'histoire d'Ixelles. Ce travail a permis à la cité de déborder de son enceinte et de pousser des prolonge-

(255) A.G.R. Gr. Sc. Br., n° 2305<sup>101</sup>, n°s 315, 344, 893; les comparer aux n°s 225, 715 et 750.

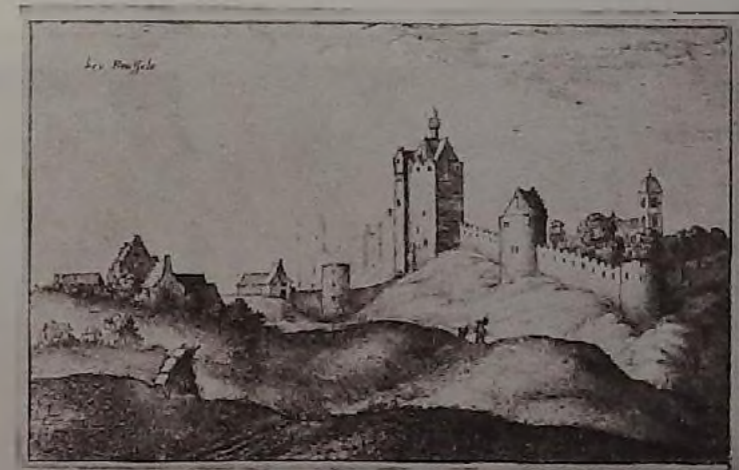
(256) A.G.R. Gr. Sc. Br., n° 2305<sup>102</sup>, n°s 488, 616, 670, 796, 799, 813.

(257) Id., n° 861 et Plan n° 1103 (Inventaire manuscrit).

(258) A.G.R. A.E.B., n° 6794.

ments dans la hideuse zone des fortifications. La disparition de cet ouvrage de défense a eu pour effet d'appeler à la vie ce lieu déshérité et d'en faire à la longue un des carrefours les plus animés et les plus affairés de la ville haute.

En 1785, Bruxelles était encore une ville forte et la porte de Namur était une des huit portes (sept jusqu'au XVI<sup>e</sup> s.) qui s'ouvraient dans la muraille. Lors de la construction de la deuxième enceinte au XIV<sup>e</sup> siècle, on l'avait dénommée « Nouvelle porte de Coudenberg » pour la distinguer



La porte de Namur en 1631 par W. Hollaer.

de l'ancienne qui appartenait à la première enceinte et qui barrait l'actuelle rue de Namur à la hauteur de la rue des Petits Carmes. Cette très ancienne porte, flanquée de deux tours latérales, subsista pendant longtemps et le quartier situé entre la nouvelle porte et l'ancienne fut appelé « Entre les deux portes ». Ce ne fut qu'en 1754 que le Magistrat s'avisa que ce vestige du passé « offusquait la vue et gênait la circulation ». En conséquence, il accepta la proposition d'un sieur Josse Janssens qui offrait 400 florins pour les matériaux et le terrain (259).

La nouvelle porte de Coudenberg ou de Namur ne lui survécut qu'une trentaine d'années. A en juger d'après les

(259) A.V.B., liasse n° 501.

estampes du temps, c'était une construction carrée, massive, construite en pierres de taille et en moellons avec pignons à redans et surmontée d'une tour de guet en forme de pigeonnier rustique. Le Magistrat de Bruxelles qui l'avait fait ériger en était le propriétaire. Il en avait la surveillance et l'entretien. Les portiers prêtaient serment entre ses mains et c'est en son nom qu'à l'origine, les sept familles patriciennes en assuraient la garde. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, ce service était confié aux sergents et aux compagnies de la garde bourgeoise. Ceux-ci maintenaient dans chaque porte une petite garnison de huit hommes armés



Les fortifications de 1673 de la porte de Namur à la porte de Hal. A.G.R. Plan n° 1154 litt. A. (inventaire manuscrit).

qui, en cas de besoin, prêtaient main-forte aux commissaires et aux commis des douanes et de la Ville chargés de percevoir le grand tonlieu de Brabant et les taxes urbaines (260).

En 1673, le gouverneur des Pays-Bas, Don Juan de Cuniga Fonseca, comte de Monterey, avait fait construire en avant de l'ancien fossé un système de fortifications bastionnées à la Vauban dont les glacis s'étendaient jusqu'à l'intersection des chaussées d'Ixelles et de Wavre. Une nouvelle porte fut installée à une cinquantaine de toises de l'ancienne. Elle était défendue

(260) A.G.R. Chambre des Comptes, n° 23799.

par le bastion dit de Namur, flanqué vers la droite par le bastion du roi et vers la gauche par celui de Saint-Jean et les demi-lunes d'Adam et des Avocats.

Suivons les indications de l'auteur anonyme d'un guide des voyageurs écrit dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. La route, au sortir de la ville, s'engageait sous la porte de la deuxième enceinte, franchissait le fossé à demi-comblé sur un pont, puis s'incurvait vers la droite pour passer sous le



La chaussée de Namur traversant les fortifications des XIV<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles. A.G.R. Plan manuscrit n° 157.

flanc droit du bastion de Namur par une poterne qui s'ouvrait dans la contrescarpe, d'où elle coupait au travers des glacis sur un pont percé de cinq arches et garni de deux tourelles. Trois barrières en défendaient l'accès. La première était établie sur le pont qui enjambait l'ancien fossé ; la deuxième sur l'espéron ou contrescarpe enterrée ; la troisième, à hauteur de la maison des péages.

Les portes étaient fermées à la tombée de la nuit entre cinq heures et demie et neuf heures suivant les saisons. Elles étaient rouvertes au lever du soleil, entre quatre et six heures



du matin. Le Magistrat publiait régulièrement le tableau des heures d'ouverture et de fermeture des portes. Pour franchir celles-ci après la nuit tombée, il fallait être en possession d'un « billet de porte » délivré par les soins du gouverneur militaire.

La nouvelle ligne de défense construite par Monterey tint l'ennemi en respect durant les guerres de Louis XIV et résista victorieusement aux assauts des troupes de Maximilien de Bavière en 1708. Mais quarante ans plus tard, elle avait perdu une bonne partie de sa valeur militaire. En 1746, elle fut emportée par l'armée française après vingt-deux jours de siège.

Dans la suite, son entretien fut négligé. Les chemins couverts se remplirent de terre, les glacis se transformèrent en jardins potagers. La communauté juive de Bruxelles établit son cimetière dans le fossé. L'ancienne muraille, rongée d'humidité, menaçait ruine. Les herses de la porte de Namur étaient devenues un danger pour les passants, si bien qu'en 1775, le comte d'Argenteau, qui commandait la place, les fit dépendre (261).

Dès que l'empereur Joseph II eut succédé à sa mère Marie-Thérèse, il décida de débarrasser Bruxelles de cette armure désuète et ordonna de procéder à sa démolition. Le premier novembre 1781, une ordonnance prescrivit au Magistrat de vendre par adjudication publique les matériaux des portes de Namur et de Louvain et de faire aplanir les ouvrages situés entre ces deux portes. L'entrepreneur de démolition s'obligeait selon le cahier des charges à faire crouler le haut des ouvrages dans le fossé et à ne laisser subsister qu'un rempart de neuf pieds de haut. Les déblais devaient être recouverts de terre. Un délai de cinq ans lui était accordé pour exécuter ce travail. Le terrain devenait sa propriété mais il ne pouvait ériger aucun bâtiment ni planter aucun massif de bois en deçà de trente toises, mesure de France, du terre-plein de l'ancienne muraille. Le plan prévoyait la création d'une nouvelle chaussée qui reliait directement la rue de Namur à la chaussée d'Ixelles (262).

La porte de Namur fut démolie en 1785. On la fit sauter à la mine, ce qui causa de graves dégâts à la maison du portier.

(261) A.V.B., liasse n° 501.

(262) Id., n° 502.

On déversa les matériaux sur les anciens glacis où ils demeurèrent si longtemps que le chemin qui reliait la porte de Namur à celle de Louvain prit le nom de rue des Décombres (263). Ce ne sera qu'en 1857 qu'on la rebaptisera : avenue Marnix.



Plan de la nouvelle chaussée reliant la porte de Namur à la chaussée d'Ixelles. 1885. A.V.B.

La démolition des fortifications ne fut marquée par aucune réjouissance populaire. Le Magistrat de Bruxelles ne comprit pas l'importance de l'événement. Au contraire, il tenta de s'opposer à ce qu'il considérait comme un nouveau

(263) Voir la carte de Jacowick de 1812. A.G.R. Plan n° 37 (Inventaire manuscrit).

caprice de l'Empereur. « Bruxelles », expliquait-il dans une supplique, « est environné de villages où les cabarets fourmillent. On y débite toutes espèces de bières qui, affranchies des droits d'accise, se vendent un tiers meilleur marché qu'en ville. Chaque porte de la cité est un endroit favori où l'ouvrier et le bourgeois vont chercher dans la musique, la danse et la boisson la consolation et l'oubli de la médiocrité de leur sort. Lorsqu'il n'y aura plus de muraille, de l'amusement permis ils passeront à la débauche » (264).

La vérité est qu'il appréhendait la dépense et sur ce point, du moins, il ne se trompait pas. Le premier septembre 1785, le gouverneur lui manda, en attendant l'érection d'une nouvelle porte, d'établir « une clôture volante en planches brutes sur une ouverture de vingt pieds et de faire fermer par un mur sec de douze pieds de haut l'espace resté ouvert entre les pilastres, le cordon et l'hobette des commis de Sa Majesté ». Le 17 novembre suivant, il lui ordonna de « placer des palissades sur le nouveau terre-plein et d'aménager des talus assez rapides pour en rendre l'accès difficile ».

Pour ce faire, il fut autorisé à vendre « par hausses publiques les arbres du rempart de la Grosse Tour qui étaient à maturité, à condition d'y replanter avant le printemps des jeunes arbres les plus convenables à l'agrément et les plus forts qu'il avait en ses pépinières » (265).

Les portes et les palissades eurent fort à souffrir au cours de la Révolution brabançonne et de la première occupation française. Lorsque les autorités autrichiennes se réinstallèrent à Bruxelles, elles exigèrent du Magistrat qu'il remît le tout en état. Celui-ci protesta dans un mémoire daté du 15 juillet 1793 : « Pourquoi », écrivait-il, « ne l'avait-on pas écouté lorsqu'il avait déconseillé la démolition de la muraille. Sans doute, convenait-il, celle-ci ne présentait pas un aspect bien riant. Sa forme accusait sa vétusté et son délabrement, mais elle n'occasionnait pas un entretien dispendieux. La nouvelle promenade du rempart est certes plus agréable à la vue

(264) A.V.B., liasse n° 501.

(265) Id.

mais elle a coûté des sommes immenses pour remplir un objet après tout purement voluptuaire » (266).

Mieux que le Magistrat de Bruxelles, certains spéculateurs comprirent l'intérêt que la disparition de la porte de Namur présentait pour le développement du haut-Ixelles. Ils achetèrent et lotirent les nouveaux terrains qui se couvrirent bientôt d'habitations.

Le premier de ceux-ci fut incontestablement Corneille Joseph Francart (267). Il avait jeté son dévolu sur une terre grande de 2 bonniers, dénommée « Helhof », située à l'angle des chaussées d'Ixelles et de Wavre. Le chevalier de Moncheaux, seigneur de Hautmetz, Lisel, Malderen et Liploo y avait fait construire une maison de campagne. En 1792, Francart le décida à lui vendre le bien, moyennant une rente capitale de 8.000 florins à 4 p.c. Suivant le libellé de l'acte, il était « conditionné que l'acheteur vendra hors des biens ci-devant vendus telles portions ou parties qu'il trouvera convenir à lui que ce soit moyennant que les sommes d'achat seront comptées au transportant à compte du capital de la rente ci-après réservée ».

Francart achetait le bien à crédit. Il ne s'engageait à en payer le prix qu'à concurrence des versements effectués par les acheteurs des lots. Il ne prenait pas grand risque mais il apportait une idée neuve, à savoir que les temps étaient venus où la ville, débordant de ses murailles, allaient s'étendre sur les campagnes environnantes. Quoi qu'il en soit, nous lui devons le premier essai d'urbanisation qui, en se répétant, allait transformer l'aspect du haut-Ixelles et lui enlever finalement son caractère rural.

Dès que la vente fut conclue, Francart se mit à l'œuvre et sans perdre de temps, il confia l'établissement du plan de lotissement au sieur Cyfflé qui s'intitule ingénieur de feu S.A.R. le prince Charles de Lorraine et géomètre admis près du Conseil Privé. Cyfflé traça entre les chaussées d'Ixelles et de Wavre une nouvelle rue qu'il appela « Francart » et une nouvelle ruelle, la petite rue Francart (actuellement rue Saint-

(266) Id.

(267) A.G.RK Gr. Sc. Br., n° 2305<sup>1</sup>, n° 919.

Boniface) (268), ce qui lui permit de diviser la propriété en trente-trois parcelles d'une contenance variant entre dix et trente-six verges royales carrées ayant toutes accès à l'un des deux puits destinés à ravitailler les habitants en eau potable (269). Le projet fut mis en œuvre. Il forme aujourd'hui encore la base de la division parcellaire de ce groupe d'habitation.

Un acte du 29 octobre 1792 nous apprend qu'à cette date trois terrains avaient été vendus (270). Interrompue durant la première occupation française, la vente reprit dès le retour des Autrichiens et, en quelques mois, tous les lots furent enlevés. Francart encaissa une vingtaine de milliers de florins.

Le bonheur avec lequel il avait réalisé cette opération, l'incita à recommencer. Le 19 août 1793, il acheta aux héritiers Dutrieu une propriété grande de 1 1/4 journal située de l'autre côté de la chaussée d'Ixelles, près de l'auberge portant l'enseigne de l'« Empereur » (Kaizerhof) qu'il revendit en détail et avec bénéfice durant la deuxième occupation française (271).

Par ailleurs, le sieur Bernard de Neyer, qui avait acquis le terrain situé entre le nouveau boulevard (aujourd'hui : avenue de la Toison d'Or) et le chemin qui longeait les fortifications (aujourd'hui : rue de Stassart), l'avait divisé en parcelles qu'il vendit et qui furent bientôt bâties (272). Le plan routier de la ville de Bruxelles et de ses environs, dressé par G. Jacowick montre que l'urbanisation des terrains situés des deux côtés de la chaussée d'Ixelles était bien avancée en 1812.

(268) Id., n° 869.

(269) Id., nos 936 et 950.

(270) Id., n° 871.

(271) Id., n° 893.

(272) A.G.R. P.D. n° 1000 avec plan.

## CHAPITRE VI

### La commune d'Ixelles



L'OCCUPATION française et l'annexion de la Belgique à la France marquent un tournant dans l'histoire communale de notre pays. C'est à cette époque que les institutions séculaires de l'ancien régime ont été abrogées et qu'ont été jetées les bases d'une nouvelle organisation administrative qui subsiste encore aujourd'hui.

Ixelles a été érigée en municipalité par l'arrêté du 14 fructidor an III (31 août 1795) du Comité de Salut Public de la Convention nationale française. La nouvelle commune fut constituée par la réunion de l'ancienne « cuve » d'Ixelles (haut-Ixelles) et de la majeure partie de la ci-devant seigneurie de Boondael (bas-Ixelles et Boondael).

Ainsi, d'un trait de plume, le gouvernement français annulait tous les efforts accomplis aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles par le Magistrat de Bruxelles pour élargir le territoire de la cité à l'extérieur de son enceinte. Désormais, administrativement parlant, il n'y eut plus de Maelbeek. Ce ruisseau, qui pendant des siècles avait servi de limite entre la ville et la seigneurie, était aboli.

Cependant, la mise en œuvre de cette réforme fut retardée par diverses circonstances. Tout d'abord, l'annexion de la Belgique à la France ne fut sanctionnée que le 9 vendémiaire an IV (1<sup>er</sup> octobre 1795). Ensuite, il fallut former les nouveaux cadres administratifs et les mettre en place. Les premières personnes désignées se refusèrent ou démissionnèrent. A Ixelles, les brasseurs De Kolver et Amelrijck invoquèrent leur grand âge, leurs infirmités et leur incompétence pour

décliner les mandats publics qu'on leur offrait (273). Aussi, le 5 octobre 1795, les représentants français en mission se résignèrent-ils à admettre que la nouvelle commune fut provisoirement administrée « sur l'ancien pied ». Les registres aux biens et les cahiers de rôle témoignent que le mayeur et les jurés du seigneur de Boondael et les régents de la « cuve »



Vue de Bruxelles sous la Révolution française.

de Bruxelles continuèrent jusqu'à la fin de l'année 1795 à remplir leurs fonctions administratives et judiciaires.

#### LA NOUVELLE ORGANISATION MUNICIPALE

La nouvelle commune d'Ixelle comptait moins de 5.000 habitants. Elle ne fut donc pas pourvue d'une organisation municipale particulière. Elle fut réunie administrativement à d'autres communes environnantes et placée sous la

(273) Leroy, P. *Monographie d'Ixelles*, pp. 78 et 80.

juridiction de la municipalité du canton d'Uccle où elle était représentée par un agent, le sieur Nicolas Ferdinand Febus, marchand de bois de son état, et par son adjoint, le sieur Jean-Baptiste Amelrijck qui dirigeait la brasserie Saint-Hubert.

Ce n'était certes pas des situations de tout repos que celles d'agent municipal et d'adjoint et on peut conjecturer que Febus et Amelrijck ne les acceptèrent qu'à leur corps défendant. Si encore on avait demandé aux Belges de travailler à l'instauration d'un véritable ordre nouveau républicain conforme aux grands principes de la Révolution peut-être aurait-on trouvé dans la population des vocations sincères à ces emplois administratifs. Mais il s'agissait bien de cela ! Ce qu'on attendait d'eux c'est qu'ils se fissent les dociles agents d'exécution de l'occupant. Quoi qu'il en soit, on employa Febus et Amelrijck à dresser les listes des citoyens soumis à l'impôt forcé, à réquisitionner le bétail, les grains et le fourrage, à fermer les distilleries et à interdire aux gens des hameaux de couper du bois dans la forêt, toutes mesures impopulaires qui les exposait à la vindicte publique (274).

Ils durent aussi participer comme commissaires à l'inventaire et à la vente des biens de l'abbaye de la Cambre (275), organiser et présider la fête de l'Être suprême que la population considérait comme une monstrueuse impiété. Un document du 6 pluviôse an VI montre qu'ils réussirent à enrôler pour une cérémonie en l'honneur de la Paix les six vieillards pensionnaires de l'hospice van Aa et qu'ils les firent défiler solennellement (276). La population reportait sur eux la haine et le mépris qu'elle vouait aux Français et menaçait de leur faire un mauvais parti. « Le garde champêtre, écrivent-ils n'ose plus sortir ni arrêter personne de peur de s'attirer la vengeance des habitants » (277).

Par ailleurs, s'ils prêtaient l'oreille aux doléances de leurs administrés ils encourageaient la suspicion des autorités supérieures. C'est ainsi que pour avoir appuyé plusieurs demandes de réduction de l'impôt forcé, Febus fut accusé de tiédeur par le

(274) A.C.S.B. 105<sup>e</sup>.C.19 ; 428<sup>e</sup>.C.25.

(275) A.C.S.B. 105<sup>e</sup>.C.19.

(276) A.C.S.B. 345.C.12.

(277) A.C.S.B. 105<sup>e</sup>.C.19.

citoyen Leunckens et destitué de ses fonctions de président de la municipalité d'Uccle. Il resta toutefois l'agent municipal d'Ixelles.

Cette organisation administrative, issue de la Révolution, ne survécut pas à la chute du Directoire. Le gouvernement consulaire procéda tout de suite à une réforme de l'administration municipale. La loi du 28 pluviôse an VIII (17 février 1800) supprima les municipalités de canton. Elle plaça à la tête de chaque commune, quelque fût le nombre de ses habitants, un maire, un adjoint et un conseil communal, organe délibératif composé de dix conseillers choisis parmi les habitants les plus imposés.

Le premier maire d'Ixelles fut le citoyen J.-B. De Ceuleneer. A en croire un état des patentes de l'an V, il exerçait la profession de maréchal ferrant. Sous l'ancien régime, il avait rempli à Ixelles « cuve » la fonction de régent de paroisse (278). On lui donna pour adjoint P.-Joseph Coenraets. Parmi les conseillers municipaux nous trouvons Pierre Van Bollé, le meunier de la ci-devant abbaye de la Cambre, Nicolas Febus et les brasseurs J.-B. Van Zeebroeck et Henri De Kolver (279).

Le 10 vendémiaire an X, le citoyen De Ceuleneer fut remplacé par son adjoint, Coenraets, et lorsque celui-ci donna sa démission le 19 nivôse an XII, le préfet désigna pour lui succéder le secrétaire municipal, Hyppolite-Nicolas Legrand. Nous ne possédons pas l'acte de nomination de ce dernier. Mais nous pouvons en fixer approximativement la date. En effet, tandis que dans un arrêté du 22 nivôse an XII il est encore réputé exercer les fonctions « mayorales » à titre provisoire, dans un procès-verbal du 12 prairial de la même année il est qualifié « maire » (280).

(278) A.V.B., liasse n° 531. Denombrement du 19 Brumaire an III.

(279) P.D., n° 747 et 751.

(280) A.C.I. Carton 5, dossier 1.

## LE MAIRE HYPPOLITE LEGRAND

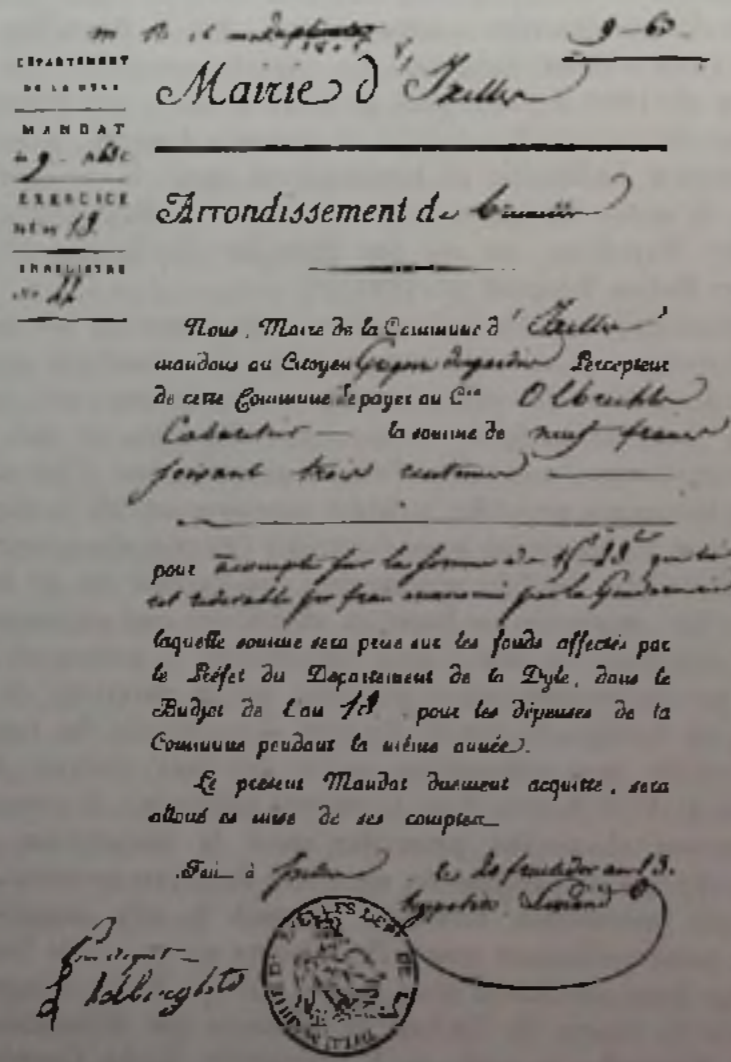
Hyppolite-Nicolas Legrand, troisième maire d'Ixelles devait faire une longue carrière administrative. Né à Bruxelles en 1776, il conserva ses fonctions de premier magistrat de la Commune de 1804 à 1828, puis de 1830 à 1836, soit pendant trente ans. Maire sous le consulat et l'empire français, mayor sous le régime hollandais et bourgmestre après la révolution de 1830, il prêta successivement serment à la République, à l'empereur Napoléon, au roi des Pays-Bas Guillaume I<sup>er</sup> et au roi des Belges Léopold I<sup>er</sup> (281).

Fonctionnaire public infatigable, nous trouvons son nom associé à toutes les activités communales. Il a laissé un grand nombre d'arrêtés, de procès-verbaux, de lettres qui sont conservés dans les archives communales d'Ixelles, ce qui est une manière comme une autre d'écrire ses mémoires. C'est ainsi que nous le voyons procéder à divers recensements de la population, visiter les boutiques pour contrôler l'emploi des nouvelles mesures métriques rendues obligatoires par l'arrêté du 13 brumaire an IX, inspecter les fours et cheminées qui menaçaient ruine et ordonner au besoin leur démolition. Il parcourait les rues et les campagnes pour s'assurer de la propreté de la voirie et du curage des fossés. Le soir, il organisait des rondes pour rappeler aux cabaretiers qu'ils devaient fermer leur établissement à 20 heures. Sous le régime hollandais, il présidait les opérations électorales prescrites pour la désignation des électeurs chargés de désigner les membres des États provinciaux du Brabant méridional. Enfin, il poussait le zèle jusqu'à se déranger personnellement pour aller chasser un porc qui faisait des ravages dans un champ situé au lieu dit « la Pierre Rouge », pour lever la vanne de l'écluse du ruisseau qui débordait et menaçait d'inonder la cave où la demoiselle Barbe Ceuppens avait remisé ses pommes de terre et pour admonester la servante Caroline Papeux qui avait manifesté l'intention de quitter ses maîtres sans donner le préavis d'usage (282).

(281) Id. Carton 5, dossiers 1, 2, 4.

(282) Id. Carton 5, dossier 1.

Il avait aussi dans ses attributions le maintien de l'ordre et dans l'accomplissement de ce devoir il ne plaisantait pas. Lorsque le 17 décembre 1813, l'armée française commença à évacuer Bruxelles, la lie de la population se rua au pillage de



Cachet de la mairie d'Ixelles et signature du maire Hyppolite Legrand.

l'hôpital installé dans les locaux de l'ancienne abbaye de la Cambre. A ce moment il n'y avait plus d'autorité centrale constituée. Néanmoins, Legrand averti ramassa quelques hommes sûrs dont le garde champêtre et son fils qu'il arma de vieux mousquetons. Arrivé à portée de fusil, il fit battre le tambour

et lire les sommations. Celles-ci étant restées sans résultat, il ouvrit le feu sur les pillards qui se dispersèrent aussitôt (283). Par bonheur, il n'eut plus à l'avenir à donner de nouvelles preuves de l'éclatante fermeté de son caractère.

Agissant comme officier de police judiciaire, il recevait les plaintes, constatait les délits, procédait aux enquêtes et arrêtait les délinquants qu'il faisait interner à la maison d'arrêt du Treurenberg et qu'il traduisait, selon la gravité, du délit soit devant le tribunal de police municipal soit devant le juge de paix d'Uccle auprès de qui il agissait comme organe du ministère public. Il avait le droit de pratiquer des visites domiciliaires et d'arrêter les suspects qu'il déférait au magistrat de sûreté. Avec l'approbation du préfet, il faisait interner les vagabonds, les mendiants et les prostituées au dépôt de Vilvorde, les aliénés mentaux à la Maison des Insensés à Bruxelles. Il avisait aux moyens de contraindre les familles de ces infortunés à pourvoir à leur entretien. Il avait enfin la connaissance des délits forestiers (284).

Dans l'accomplissement de ces diverses activités, il était secondé par un adjoint, un secrétaire, un receveur, un messager et un garde champêtre qui composaient avec lui tout le personnel communal. De tous ces fonctionnaires, le mieux payé était le garde champêtre. Il recevait annuellement 160 francs. Le maire et le secrétaire encaissaient chacun 137 francs, le messager 59 (285).

Si Hyppolite Legrand consacra la plus grande partie de son temps à la chose publique, il n'en négligea pas pour autant ses intérêts particuliers. Dans le tableau des maires du Département de la Dyle établi le 20 messidor an XII, il est qualifié « employé » et il se disait propriétaire d'une seule petite maison avec jardin (286). Possédait-il d'autres biens qu'il dissimulait ? Fit-il dans la suite un héritage ? Toujours est-il qu'à la fin de son mandat nous le trouvons en possession d'une fortune considérable. Le cadastre de 1832 lui attribue la

(283) Id. Document du 13 décembre 1813.  
 (284) Id. Docum. des 4 pluviôse an XIII, 18 floréal an XII, 30 avril 1806, 11 octobre 1807.  
 (285) P.D. n° 47 et 751.  
 (286) P.D. n° 1616.



La « Maison Blanche » (Place Sainte-Croix) peu avant sa démolition en 1930.

propriété de 47 hectares de terre, de 24 maisons et de 4 étangs, tous situés à Ixelles (287).

#### LA CI-DEVANT ABBAYE DE LA CAMBRE

Sous l'Empire, Ixelles était encore une commune essentiellement rurale. Dans ses *Remarques curieuses et peu connues sur la ville de Bruxelles et ses environs* publiées en 1810 par Guillaume de Wautier nous lisons : « Ixelles est une commune du canton d'Uccle à un quart de lieue de la porte de Namur et remarquable par ses beaux étangs qui s'étendent jusqu'à

(287) Arch. du Cadastre d'Ixelles. Kadastrale Legger. Lijst des Grondeigenaren. 1832.

la Cambre. Il y a plusieurs guinguettes très fréquentées. C'est une promenade à la mode. » A en croire le *Guide de Bruxelles et de ses environs*, édité en 1819 chez Auguste Wahlen, la « Maison Blanche » (anciennement « Don Juan ») et le « Grand Turc » étaient spécialement fréquentés par la bonne société. Le haut-Ixelles avait également conservé un aspect champêtre. Quelques belles demeures de campagne entourées de jardins s'élevaient sur les hauteurs dominant la vallée du Maelbeek. Pourtant la démolition de la Porte de Namur en 1785 avait été suivie d'un commencement d'urbanisation.

Vendue parmi les biens nationaux le 27 prairial an V, l'abbaye de la Cambre, ses fermes, ses terres, ses étangs, son moulin échurent à un ancien religieux, Raphael De Coster, qui les revendit le 14 thermidor de la même année au sieur Michel-Jean Simons, marchand d'Altona (288). Ce Simons acheta-t-il le vieux moulin pour le transformer en une fastueuse résidence ? Si telle a été son intention, il est certain que la crise financière de l'an VI et la faillite de son frère Pierre ne lui permirent pas de mettre son projet à exécution (289). Du moins ne suivit-il pas l'exemple des autres propriétaires d'abbaye et ne le fit-il pas démolir pour vendre les matériaux. Il loua les terres aux anciens fermiers et les bâtiments religieux à une certaine M<sup>me</sup> Bauvoir qui y installa un pensionnat pour demoiselles. Le prospectus que cette dame fit publier dans l'*Almanach de Bruxelles* pour l'an X vante la belle situation de cet établissement « qui offrait tout ce que la nature peut réunir d'utile et d'agréable. Depuis le 1<sup>er</sup> vendémiaire de cette année, écrivait-elle, l'établissement a été transporté à Bruxelles dans l'impasse du Parc, rue de la Liberté; mais au retour de la belle saison, il sera définitivement fixé à la Cambre ».

Cette maison d'éducation ne vécut que peu de temps. Le 6 messidor an XII, l'abbaye fut louée au sieur Paul Bouquié qui y établit une filature et un tissage de coton avec l'aide de six prisonniers de guerre anglais, tisserands de métier (290). Mais lorsqu'en 1810, le gouvernement impérial décida de créer

(288) A.G.R. Notariat 19053, n° 186 et 19054, n° 23.

(289) A.G.R. A.F.B., n° 5666.

(290) A.C.I. Carton 5, dossier 1.

un dépôt de mendicité par département, Michel Simons, à court d'argent, offrit de lui vendre l'enclos abbatial. Le marché fut conclu le 11 mai 1811 (291) et la Cambre devint une maison d'arrêt. On y installa également une fabrique de sucre et un hôpital militaire (292).

## LES BRASSERIES

Les brasseurs d'Ixelles eurent beaucoup à souffrir de l'occupation française. Leur fortune et l'importance de leurs installations les désignaient spécialement à l'attention des commissaires de la République. On évalua leurs biens et on les rançonna. J.B. Amelrijck fut imposé pour 1.200 livres, Van Zeebroeck pour 800 (293). Puis on réquisitionna les grains et les bières qu'ils avaient emmagasinés et on leur donna en échange des assignats.

Cette double imposition sur le capital, pour désagréable qu'elle parut certainement à nos brasseurs, n'aurait pourtant pas affecté gravement leur situation s'ils avaient pu continuer à travailler. Mais la disette de blé dont souffrait le pays à la suite des réquisitions militaires contraignit l'Administration Centrale et supérieure de la Belgique à réserver les céréales panifiables pour l'alimentation de la population. Or en Brabant, les bières les plus renommées étaient fabriquées avec l'orge et le froment. « Je ne sais ce que nous allons devenir, se lamentait le sieur Henri De Kolver dans une lettre datée du 21 janvier 1796, désormais, il nous faudra brasser avec le soucrion et la bouquette et faire de la mauvaise bière qui nous discréditera » (294).

Les lois du 6 frimaire et du 26 nivôse an III ajoutèrent à leur malheur en prohibant la fabrication du genièvre. Aussi lorsqu'on vint sceller leurs alambics se promirent-ils de braver la loi. Lorsque le 1<sup>er</sup> germinal an IV, les autorités procédèrent à une vérification des sceaux dans la brasserie de Van Zeebroeck,

(291) A.G.R. Notariat, n° 17175, n° 121.

(292) A.C.I. Carton 5, doss. 1.

(293) A.C.S.B., n° 207 C.I.

(294) A.C.S.B., n° 247 C.I.

ils constatèrent que ceux-ci avaient disparu. « Ils ont fondu, expliqua notre homme, lorsque nous avons chauffé l'eau pour laver le linge » (295). Les vérificateurs ne furent pas plus heureux dans les autres brasseries. Ici, on invoquait l'action de l'humidité ; là, la voracité des rats. La fraude était si générale qu'on ne poursuivit pas.

L'abolition des anciens droits d'accise et la suppression des corporations de métier achevèrent de ruiner la brasserie ixelloise qui jusqu'alors avait bénéficié du privilège de la terre franche. Les brasseurs bruxellois, libérés de la réglementation corporative étouffante, devinrent pour eux des concurrents d'autant plus redoutables que le droit d'octroi de 3 francs par hectolitre imposé sur la bière en l'an IX par les autorités communales de Bruxelles leur valut l'avantage d'un régime de protection.

Les petites brasseries d'Ixelles ne purent résister à cette série de déconvenues. Leurs chaudières s'éteignirent les unes après les autres. Des 17 brasseurs qui travaillaient encore en 1795, il n'en restait plus que 6 en l'an V, 3 en 1814 (296). Seuls survécurent Van Zeebroeck à l'Italie, De Kolver au Middelborgh et Keymolen, le gendre de Amelrijck, au Saint-Hubert. Celui-ci, plus jeune et plus entreprenant, réussit à prendre une belle avance sur ses concurrents. Utilisant à plein ses deux cuves d'une contenance totale de 48 hectolitres, il réussit à brasser 2.040 hectolitres en 1814, alors que Van Zeebroeck dont les cuves jaugeaient 56 hectolitres n'en produisait que 540 et De Kolver 462, ce qui lui permit d'acheter un peu plus tard le moulin de l'abbaye pour la somme de 4.200 francs et le cabaret de la Maison Blanche pour 10.200 (297).

C'est à cette époque que la brasserie s'est différenciée du cabaret. En 1815, les brasseurs ne vendent plus de bière qu'aux détaillants cabaretiers. Le nombre de ceux-ci s'est accru. En 1817, il y avait 25 cabarets à Ixelles et 4 à Boondael (298).

André GONTHIER †

(A suivre.)

(295) A.C.S.B., n° 604 et 428<sup>2</sup> C.25.

(296) A.C.S.B., n° 523<sup>2</sup> & P.D., n° 970, 971, 987.

(297) Document appartenant à M. Georges Damiens.

(298) A.C.I. Carton 5, doss. 1, liste datée de 1817.



## Brabant

*Où, vous voilà, mes champs désormais sans limites.  
Qui pourrait arrêter vos vagues de froment ?  
Mon horizon recule au gré des marguerites  
Qui s'inclinent au bord de mes étés couchants.*

*Vos lièvres désormais débouchent en plein ciel  
Quand ils sortent d'un bois bleu par les années,  
Et quel rucher pourrait contenir tout le miel  
De mes guêpes vibrant sur ma plaine enchantée ?*

*Oh ! vous pouvez courir, mes gerbes alignées  
Comme les cordes lumineuses d'une harpe ;  
Vous n'atteindrez jamais cette ligne pourprée  
Où mes jeunes soleils montent parmi les arbres.*

*Vous pouvez, sous vos roues flamboyantes de paille,  
Faire tourner, chariots, vos chemins aimantés,  
Vous n'irez plus jamais assez loin pour trouver  
La porte de la grange où luisent mes trouvailles.*

*Où j'allais en errant, me revoici en maître,  
Je redonne aux objets un si juste équilibre  
Qu'une lueur tremblant dans une humble fenêtre  
Se sent sur mes coteaux merveilleusement libre.*

*La rose que je touche est rose pour toujours,  
Ma ronde des saisons ne connaît pas l'hiver,  
Le fruit que j'ai cueilli encore acide et vert  
Mûrira dans ma main si je l'entrouvre au jour.*

*Les oiseaux que je lâche au hasard de mes chants  
Ne redescendent plus sur des branches plaintives  
Et si un enfant rit au milieu de mes grives,  
Il fait rire le monde en riant dans le vent.*

*Où, comme vous, mes champs à jamais désertant  
De moissons balançant des faucheurs insolites,  
Je m'avance en chantant sur les orées du temps  
Que l'on voit au travers de hautes marguerites.*

Maurice CAREME.



## WATERMAEL BOITSFORT

### ESQUISSE HISTORIQUE



L'HISTOIRE de Watermael-Boitsfort est attachante à plus d'un titre.

Située au sud-est de Bruxelles, à quelque huit kilomètres du centre de la capitale, cette commune fait partie du canton d'Ixelles, des arrondissements judiciaire et administratif de Bruxelles et de la province de Brabant.

Les localités circonvoisines sont : Bruxelles, Auderghem, Hoeylaert, Uccle et Ixelles.

La superficie de Watermael-Boitsfort est de 1.293 hectares, dont 772 hectares (forêt de Soignes) appartiennent au domaine privé de l'Etat.

Altitude : 77 mètres 72 au seuil de l'église de Watermael.

Le sol est de nature argileuse ou sablonneuse, suivant les endroits. On a constaté, de-ci de-là, la présence de grès blanc ou grès lédien, assez répandu dans les couches tertiaires (éocène moyen) du sous-sol brabançon.

Les cours d'eau qui arrosent le territoire de Watermael-Boitsfort ont creusé des vallées peu profondes : au nord, une dépression allant du nord-ouest au sud-est forme la vallée du Watermaelbeek. Plus au sud, une autre dépression, partant du sud-ouest vers le nord-ouest, constitue la vallée de la

Woluwe. Entre ces deux vallons, s'érige le plateau des Trois Tilleuls dont l'altitude est de 100 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Le Watermaelbeek prend sa source à proximité du cimetière d'Ixelles. Par suite de l'urbanisation de ce quartier, le ruisseau a été supprimé dans la première partie de son cours et envoyé dans les égouts communaux. Naguère, on le retrouvait à Watermael, à la sortie de l'aqueduc passant sous le chemin de fer. Il coulait à ciel ouvert dans les prairies basses situées entre Tercoigne et l'église de Watermael, longeait les pêcheries, passait sous le boulevard du Souverain, à Auderghem, et se joignait à la Woluwe, affluent de la Senne. Aujourd'hui, ses eaux sont absorbées par un égout collecteur dont la construction a été terminée en 1956.

Le Vuylbeek, — nom donné à la Woluwe sous la futaie domaniale, — prend naissance dans la forêt de Soignes, aux confins du territoire d'Hoeylaert, à l'intersection de l'avenue de Lorraine et de la drève du Haras. Il traverse une suite d'étangs dont le dernier, l'étang du Moulin, se trouve au bas de la chaussée de La Hulpe, à Boitsfort. La rivière porte alors le nom de Woluwe ou Weule, ainsi appelée jadis à cause des moulins qu'elle faisait tourner. En 1953, l'établissement sous le boulevard du Souverain d'un collecteur de grande capacité a mis fin à sa course dans les prairies marécageuses qui séparaient Boitsfort d'Auderghem.

## Temps préhistoriques

L'homme se fixa sur l'actuel territoire de Watermael-Boitsfort à une époque très reculée. L'existence d'une station néolithique a été constatée à Boitsfort ; elle occupait le promontoire baigné par l'étang du Moulin et séparant les vallons du Vuylbeek et des « *Enfants noyés* ».

On peut voir au Musée du Cinquantenaire, à Bruxelles, des poteries tulipiformes et des silex taillés, — haches, grattoirs, etc., — provenant des fouilles effectuées sur les lieux.

« Représentons-nous, a écrit Sander Pierron (1), ces » communautés farouchement isolées qui vivaient de la chasse » et de la pêche. Le silex leur a donné le feu. Dans les » clairières, la fumée noire montait à l'aube dans un ciel » qui roulait ses chapelets de nuages sur des terres qui devaient » ressembler à certaines contrées de l'Amazonie. Au crépus- » cule, seules les flammes des foyers attestaient la présence de » l'homme... »

Au sommet du plateau que traverse aujourd'hui le chemin des Deux Montagnes était situé le cimetière de la tribu.

A l'Age du Fer, un atelier sidérurgique fut installé à peu près au même endroit.

Nous ne nous attarderons pas davantage à ces temps lointains et ferons un bond en avant de quelque trois mille ans...

\*\*

De bonne heure, le village de Watermael compta deux hameaux : Boitsfort et Auderghem. Watermael constituait un centre agricole, Boitsfort le siège d'une vénerie célèbre, Auderghem un lieu de piété et de recueillement.

Pour la clarté de notre exposé, nous examinerons successivement l'histoire de Watermael jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, puis celle de Boitsfort jusqu'à la même époque. Nous passerons ensuite à l'histoire d'Auderghem jusqu'en 1863, date à laquelle ce hameau fut érigé en commune autonome, et nous terminerons par un chapitre sur Watermael-Boitsfort aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles.

(1) « Histoire de la forêt de Soignes. »

Watermael, des origines au XVIII<sup>e</sup> siècle

On rencontre, dans l'orthographe du nom, les formes suivantes : *Waetermala* en 888, *Watermale* en 1138, *Watermaele* en 1262, *Watremale* en 1270.

Le mot « *Watermael* » signifie « *Mahl près de l'eau* ». *Mahl* ou *Mal* (*Mallum* dans les textes latins du moyen âge) désignait un tribunal en plein air, ainsi que tout lieu où celui-ci se tenait ou pouvait se tenir.

## PERIODE FEODALE

Nous sommes à l'aurore du V<sup>e</sup> siècle. Les Francs Saliens ont envahi nos régions. La conquête terminée, les guerriers se muent en bûcherons et en cultivateurs. De leur francisque, ils font une hache et de leur framée, une houlette.

Devant eux, vers le sud, une immense forêt, — la *Sylva Sonia*, — dresse ses épaisses frondaisons. Les nouveaux venus en abattent progressivement les arbres, créant dans le grand massif boisé de vastes clairières. Les terres essartées sont consacrées à la culture de l'avoine et du seigle. Quelques chemins, au sol inégal, se tracent ; d'humbles chaumières en bois ou en torchis, blotties dans quelque repli de terrain, s'édifient ; une modeste bourgade naît... Telle est l'origine de Watermael.

Il n'est pas superflu de rappeler ici qu'en 804 Charlemagne traversa la forêt de Soignes pour se rendre à Aix-la-Chapelle.

« A Tournai, nous conte Paul Caso, on a conservé très vivace le souvenir de l'itinéraire impérial à travers les profondes forêts du Hainaut et du Brabant. Il y est question de *Charlemagne dans l'forêt d'Souanne* ».

Peu à peu, la civilisation subjugué les ténèbres des temps révolus. D'abord clairsemée, la population de la bourgade ne tarde pas à s'accroître.

Voici quelques faits qui prouvent l'importance relative du village au début de la période féodale :

En 888, il est fait donation au Chapitre d'Aix-la-Chapelle de certains biens, productifs de revenus, à *Waetermala*.

En 909, l'abbaye de Saint-Martin, près de Tours, cède des biens sis à *Watermael*.

En 1138, le sire Godefroid fait une donation de terres situées à *Watermale*.



L'église Saint-Clément à Watermael (1914).

Un acte de 1173 mentionne le nom de deux habitants de la localité : Rabodenance de Crayenhem et Henricus de Bierbeke.

En 1193, le pape Célestin confirme la possession de l'autel de *Watermael* en faveur du Chapitre de Cambrai.

Une charte en français de 1270 cite *Watremale* comme territoire de bois ducaux.

En 1307, le Chapitre de Cambrai cède le personnat de l'église de *Watermael* au couvent de Val Duchesse, à Auderghem.

Un compte du Receveur du Brabant Alarde des ventes faites en forêt en 1350-51, renseigne *Watermale* « lieu de justice près de l'eau ».

C'est aux environs de l'an 1050 que fut construite, au flanc d'un coteau, l'église romane de Watermael (2). On la considère comme l'un des monuments religieux les plus anciens du pays. Les pierres (grès lédien) nécessaires à son édification furent tirées d'une carrière voisine. Sa tour carrée (sept mètres de côté) neuf fois séculaire, a résisté à toutes les tourmentes. Un cimetière peu spacieux ceinturait le temple (3).

Il n'est pas douteux qu'un barrage assurant le fonctionnement d'un moulin ait été établi de bonne heure sur le ruisseau tout proche, — le Watermaelbeek, — puisque, en 1271, nous voyons le duc de Brabant, Jean I<sup>er</sup>, accorder au chevalier Van den Bisdomme l'autorisation de bâtir à Watermael un moulin « à l'endroit où il en existait un précédemment ».

Vers l'an 1200, le pouvoir civil était assuré par un échevinage dépendant de la mairie de Rhodes. Les échevins de Watermael usèrent, à l'origine, d'un sceau représentant saint Clément, patron de la paroisse. Le territoire soumis à leur juridiction était très étendu ; outre les hameaux de Boitsfort et d'Auderghem, il comprenait Etterbeek, Woluwe-Saint-Pierre, Stockel et Crainhem.

En 1374, Watermael comptait, avec ses deux hameaux, 650 habitants pour 121 maisons et, en 1435, c'est-à-dire à la fin de la période féodale, 950 habitants pour 174 maisons (4).

#### DU XV<sup>e</sup> AU XVIII<sup>e</sup> SIECLES

Au XV<sup>e</sup> siècle, les abords immédiats de Bruxelles étaient à peu près déserts. On n'y voyait guère que des champs alternant avec des boqueteaux et des bruyères. Une chaussée partant de la Porte de Namur conduisait à Watermael, par Ixelles. Comme elle n'était pas pavée, la circulation des

(2) Classée par la Commission des Monuments et des Sites.

(3) La plus ancienne des pierres tombales qui ont subsisté est celle de dame Cathalina de Prince, veuve du veneur Andries de Ber. Elle date de 1612.

(4) A titre de comparaison, la population de Bruxelles, en 1435, était de 43 520 habitants pour 5 400 maisons.

véhicules y était très malaisée. Aussi, devait-on placer des rouleaux de bois aux endroits les plus défectueux de la route pour la rendre praticable.

Au cours des périodes qui se succédèrent, Watermael subit un sort analogue à celui du reste du pays et connut souvent des jours bien sombres. Nul n'échappa à la commune détresse. Les chiffres suivants en font foi : la population



Sceau de l'Echevinage de Watermael (XIII<sup>e</sup> siècle).

tomba, en 1496, à 818 habitants pour 152 foyers et, en 1526, à 784 habitants pour 146 foyers.

Cependant, vers la fin du XV<sup>e</sup> siècle, la silhouette de quelques beaux châteaux vint agrémenter le paysage. L'un d'eux était habité par Philippote de Watermael qui épousa le fils du gruyer van der Noot, de Boitsfort.

La construction la plus célèbre de l'époque, la « Maison des Seigneurs » (s'Heerenhuys), fut élevée en 1504 aux confins de Boendael, à l'orée de la forêt de Soignes. Le peuple la

désignait sous le nom d'Estacquette (*Huyse van Stakestel*) à cause de l'enceinte palissadée qui entourait son parc. Elle abritait un riche mobilier et de somptueuses tapisseries (5). La longue galerie en bois qui ornait sa façade permettait aux princesses et aux dames de la Cour d'assister au passage des chasseurs. Charles-Quint vint souvent s'y reposer au cours de ses parties de chasse. A diverses reprises, la reine-régente, Marie de Hongrie, y donna de brillants dîners en l'honneur de son frère, l'empereur. Ce fut vraisemblablement aux abords de la Maison des Seigneurs qu'eut lieu, le 28 octobre 1544, l'une des chasses les plus fastueuses qu'on vit jamais, à l'occasion de la venue d'Eléonore, reine de France, épouse de François I<sup>er</sup>.

Le 16 septembre 1532, un épisode sentimental eut pour théâtre la Montagne de la Potence (*Gaelgenberg*) située au nord de Watermael :

« Une émeute ayant éclaté à Bruxelles, où le peuple » s'indignait du prix excessif des grains, un jeune ouvrier » nommé Pierre, qui travaillait à Linkebeek, fut pris dans » le tumulte et condamné à la décapitation comme pillard. » On le livra au maire de Rhodes qui le fit conduire à » Watermael. Au moment où il s'agenouillait dans l'enceinte » destinée aux exécutions, survint une jeune fille, les cheveux » épars, la tête entourée d'une couronne d'épis de la nouvelle » récolte. Elle réclama le coupable en disant qu'elle était » prête à l'épouser s'il y consentait. L'usage étant formel et » l'ouvrier ayant accepté, Pierre fut mis en liberté aux » acclamations de la foule. Les nouveaux époux furent, dans » la suite, comblés de dons par la reine Marie de » Hongrie (6). »

Le 27 août 1547, Charles-Quint prit une ordonnance réglementant le pâturage dans la forêt de Soignes. L'apposition du placard eut lieu à Watermael le 16 octobre suivant et, à Auderghem, le 30 du même mois. Le château-ferme

(5) La reproduction de cet édifice, qui fut détruit par un incendie pendant les guerres de religion, figure sur une des tapisseries « maximiliennes » (La curée)

(6) Extrait d'un discours prononcé en 1905 par le bourgmestre J.-H. Delleur.

ter Linden (*Phof ter Linden*), à Watermael (7), le couvent de Val-Duchesse et l'abbaye de Rouge-Cloître, à Auderghem, obtinrent la permission de faire pâturer dans la forêt une partie de leur bétail et de leurs chevaux.

Les réjouissances, auxquelles nous avons fait allusion à propos de la Maison des Seigneurs, ne furent pas seulement



(Gravure de J. Harrewijn.)

Le château de Watermael, construit en 1674.

le lot de Watermael. Le village connut parfois des heures tragiques. Ainsi, en 1604, un gros de cavalerie hollandaise pénétra dans notre pays et réussit à passer entre Louvain et Malines. Par les vallées de la Woluwe et du Watermaelbeek, les envahisseurs débouchèrent dans la paisible localité. Ils mirent le feu à l'église et aux fermes environnantes après les avoir pillées.

(7) Il fut démoli peu avant 1940. Un seigneur de ter Linden fut lieutenant-veueur au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Au cours du XVII<sup>e</sup> siècle, les seigneurs de Schoonenberg acquirent le droit de haute justice sur Watermael.

A partir de cette époque, l'aristocratie brabançonne eut coutume de faire construire, aux abords de la forêt de Soignes, de luxueuses habitations entourées de parcs magnifiques. Le graveur Jacques Harrewijn (1660-1730) nous a laissé une vue curieuse de celle bâtie en 1674 par le chevalier Corneille de Man, seigneur de Schoonenberg, Conseiller des Finances du Brabant.

Voici la description que donne Sander Pierron (8) de cette jolie gentilhommière qui s'ézigeait en bordure d'un des étangs de Watermael :

« Le château de Watermael se dresse au bord d'un étang »  
 » carré qui se prolonge, le long de sa façade principale, en »  
 » un canal étroit sur lequel est jeté un pont à deux arches. »  
 » Ce pont s'arrête devant une porte percée au milieu du »  
 » bâtiment. Celui-ci compte un étage éclairé par sept »  
 » fenêtres. Deux rangées de trois fenêtres se voient sur la »  
 » façade latérale dont les assises plongent dans le lac. Les »  
 » croisées centrales reposent sur des balustres. C'est d'ail- »  
 » leurs, avec les deux petits campaniles couronnant les angles »  
 » du toit oblique, le seul ornement de cette charmante villa »  
 » sobrement conçue et qui participe au caractère pittoresque »  
 » et un peu mélancolique du site où elle est édiflée.

» Les environs du castel sont ravissants. Du chemin, »  
 » courant entre une sextuple rangée d'arbres, on arrive dans »  
 » un parc étendu. Des haies vives l'entourent. Ce parc com- »  
 » prend quatre parties égales, elles aussi limitées par des haies »  
 » vives. L'une est plantée d'arbres fruitiers, l'autre montre »  
 » les volutes méticuleusement tracées d'un parterre floral ; »  
 » les deux dernières se subdivisent en parcelles géométriques »  
 » diversement plantées. On va de l'un à l'autre de ces petits »  
 » jardins en suivant des chemins courant entre les haies et »  
 » en passant sous des triomphaux arcs de verdure savamment »  
 » émondés. Derrière la gentilhommière, quatre parterres carrés »  
 » sont dessinés avec une véritable recherche décorative. Le

(8) « Histoire de la forêt de Soignes, »

» chemin central conduit, au dessus d'un pont, dans un grand »  
 » labyrinthe touchant au lac et coupé longitudinalement par »  
 » deux bras de l'étang.



(Photo prise en 1900.)

à Hof ter Linden, à Watermael  
 (au premier plan, la « Grande Jatte »)

» Autour de ce parc, la forêt s'arrête : ses premiers

» massifs prolongent magistralement le domaine du chevalier  
» dont il est l'enviable apanage. »

En 1686, la superficie de la localité et ses dépendances comportait 601 bonniers de terres, 78 de prés et 47 d'étangs, soit au total un peu plus de mille hectares.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, outre la ferme ter Linden, nichée au creux de la vallée du Watermaelbeek (9), on remarquait la ferme de Tercoigne (*Hof ter Cogue*) appuyée au flanc du côteau gauche (10) et, sur la côte opposée, proche de l'église la tour à redans et les bâtiments d'une ferme censitaire à la Vénérie de Boitsfort, « *Het Hof te Wesembeek* » (11).

Bien que l'accroissement de la population fut peu sensible on procéda, en 1763, à l'agrandissement de l'église.

Au début de la même année, les troupes du maréchal de Saxe assiégèrent Bruxelles. Pendant l'investissement de la ville, quatre escadrons de dragons cantonnèrent à Watermael.

L'année suivante, au cours du mois d'octobre, ce fut une compagnie de 240 Croates qui vint occuper le village. Le bonnet noir à plumes blanches que portaient ces militaires, de même que leur brillant uniforme, — veste verte à parements rouges et culotte écarlate, — durent faire une certaine impression sur les habitants...

Dans le courant du XVIII<sup>e</sup> siècle, d'importants travaux de défrichement furent entrepris sur le plateau séparant Watermael de Boitsfort. Au point le plus élevé, se dressaient trois superbes tilleuls dont les troncs étaient soudés à la base. Autrefois, on choisissait généralement les arbres de cette essence pour signaler les sites illustrés par des souvenirs. Ceux-ci, pour ce qui concerne Watermael-Boitsfort, ne sont pas parvenus jusqu'à nous. Il est, en tout cas, établi qu'au XVII<sup>e</sup> siècle déjà, le chemin qui reliait le sommet du plateau à Boitsfort s'appelait « rue des Tilleuls » ; quant au carrefour formé par les Trois Tilleuls, il portait, au siècle suivant, le nom d'« allée de saint Hubert ».

Situés à l'altitude 100, les Trois Tilleuls servirent de point de repère et de signal géodésique au lieutenant-général

(9) Rue des Pêches.

(10) Avenue Charles Michiels.

(11) Rue du Loutrier.

comte de Ferraris, auteur d'une remarquable carte des Pays-Bas levée et publiée par ses soins de 1770 à 1778.

A cette époque, la circonférence des trois troncs associés, mesurés à leur base, était de vingt-deux pieds de Paris, soit plus de sept mètres. Abattus inconsidérément au



(Dessin de Witzthum.)

Les Trois Tilleuls en 1802.

cours de la première décade du siècle dernier, ils furent remplacés par ceux qui étendent aujourd'hui leurs puissantes ramures au point culminant de la commune.

Une carte topographique des environs de Bruxelles, dessinée en 1785 par l'abbé Mann, nous révèle que la forêt encerclait presque complètement encore Watermael, Boitsfort, Auderghem et Boendael. Trois trouées permettaient d'accéder, vers le nord-ouest, à la Cambre et, vers le nord, à Etterbeek et à Woluwe.

Il est curieux de constater qu'en 1786 la population de Watermael seule n'atteignait que 345 habitants pour 73 foyers alors qu'avec celle de ses deux hameaux, elle s'élevait à 2.249 habitants pour 563 foyers.

La liste des familles formant la souche de la population autochtone aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles et qui se sont perpétuées jusqu'à nos jours nous apprend que les descendanceles plus nombreuses furent celles des familles Sterckx, Van Binst et Wauters.

Le 12 décembre 1789, lors de la Révolution brabançonne, les paysans de Watermael et de Boitsfort se joignirent aux habitants d'Ixelles pour attaquer les soldats autrichiens du poste de garde installé Porte de Namur. Repoussés au début de l'action, ils réussirent, au moyen d'abatis, à couper la chaussée et se barricadèrent dans les maisons avoisinantes. Les troupes du général d'Alton les y attaquèrent et incendièrent plusieurs habitations.

Sous le régime français, Watermael et Boitsfort constituèrent, à partir de 1794, deux communes distinctes relevant de la municipalité cantonale d'Uccle. Le maire de Watermael fut P. Coosemans et celui de Boitsfort, J. Ceulemans.

## Boitsfort, des origines au XVIII<sup>e</sup> siècle

*Boudesfort* (ou Gué du Bois) est cité pour la première fois en 1227.

On a donné à ce hameau le nom de *Boutsfort* en 1269 ; *Bochefort* en 1270 ; *Boutsvoirt* en 1287 ; *Bouchefort* en 1300 ; *Boutsvoert* en 1350 ; *Botzfort* en 1548 ; *Boitsfort* en 1630 ; *Boitsvoirdts* en 1636 (12).

Boitsfort entre dans l'Histoire au XIII<sup>e</sup> siècle seulement. Ce lieu pittoresque, qui fut la résidence des grands veneurs du Brabant, évoque un passé cynégétique extrêmement brillant.

La fondation de la vénerie remonte aux environs de 1280. Elle fut l'œuvre du duc Jean I<sup>er</sup> le Victorieux. Faut-il rappeler

(12) L'appellation flamande de *Boschvoorde*, datant de 1870, de même que celle, beaucoup plus récente, de *Bosvoorde* paraissent arbitraires.

ici qu'en gagnant la bataille de Woeringen (1288), le vaillant duc mit un frein aux prétentions des grands feudataires rhénans ?

A l'endroit occupé aujourd'hui par la place Léopold Wiener, en face de la Maison communale actuelle, Jean I<sup>er</sup> fit construire un château, — le « *Borch* », — destiné à recevoir la Cour les jours de chasse. Le Grand Veneur y avait son habitation. Les fondations de ce château féodal reposaient sur d'énormes poutres de hêtre placées horizontalement et fixées à l'aide de clous de quarante-cinq centimètres de long. Il était flanqué de tours et entouré d'eau. On y accédait par un pont-levis. La base de la tour principale avait 42 pieds de long et 23 de large.

La vénerie était dirigée par le Grand Veneur, un des plus hauts dignitaires du Brabant. Ce personnage avait dans ses attributions l'organisation des parties de chasse, la protection du gibier et l'entretien des chevaux et des meutes. Il avait sous ses ordres un lieutenant, un greffier, un loutrier, un fauconnier, des piqueurs, des valets, etc. La meute se composait de plus de cent chiens de grande taille. On chassait principalement le loup, le renard, le sanglier, le cerf et le chevreuil.

Par une charte en date de 1282, le duc Jean I<sup>er</sup> érigea une chapelle en l'honneur de saint Hubert. Ce petit édifice doté de quarante chapons, douze muids de seigle (13) et huit livres de monnaie de Bruxelles s'élevait à peu de distance du « *Borch* » (14). C'est dans cette chapelle que prit naissance l'usage de la bénédiction des chiens à la messe de saint Hubert.

Boitsfort apparaissait alors dans un décor sylvestre qui ne manquait pas de pittoresque. On y relevait la présence de plusieurs pièces d'eau alimentées par la Woluwe, entre autres l'étang du Moulin (*Meulen vijver*) dont la superficie dépassait quatre hectares, l'étang du Château et l'étang de Bonne-Odeur (*Vijver ten Reuken*).

Les chemins étaient peu nombreux. Le plus ancien

(13) Environ 35 hectolitres.

(14) La partie postérieure de la Maison communale se trouve à peu près sur l'emplacement qu'occupait cette chapelle.



d'entre eux, la drève de Bonne-Odeur (*Wellericken*), conduisait à Hoeylaert à travers la forêt (15). La rue des Tilleuls



(D'après une tapisserie de Bruxelles.)  
Chiens de chasse au XVII<sup>e</sup> siècle.

menait à Watermael et une autre voie, escaladant le « *Honden-berg* » joignait le « *Borch* » au moulin banal.

(15) Certains auteurs en font remonter la création à l'époque de la domination romaine.

A part le château et le moulin, on n'y comptait, à vrai dire, que quelques masures éparses dans les champs.

Un sceau fut octroyé à Boitsfort, en 1454, par Philippe le Bon.

En vue de la répression du braconnage, le « Tribunal du Cor », qui existait en Brabant à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, fut reconstitué par Charles-Quint en 1518 sous le nom de



Sceau du Grand Veneur de Boitsfort (1454).

« Consistoire de la Trompe » (16). Les délinquants étaient traduits devant ce tribunal par le Grand Gruyer ou Maître des Garennes (*Warantmeester*).

(16) Au coin de l'avenue Defré et du Crabbegat, à Uccle, s'élève un manoir datant de 1570 et connu sous le nom de « Maison du Cornet » (*t' Hoff ten Horen*). Le propriétaire de ce manoir payait annuellement à la vénerie de Boitsfort une redevance de dix-neuf deniers et demi de Louvain. On est porté à croire que le cornet sculpté dans une des pierres de la façade rappelle la sujétion du lieu envers la vénerie.

En 1526, la population du hameau comportait, pour une soixantaine de feux, 335 habitants. Bon nombre de ceux-ci se spécialisaient dans la confection de balais, d'où leur vint le surnom de « *Bessemakers* ».

On raconte que Charles-Quint s'égara, un jour, dans la forêt. La nuit venue, il reçut asile chez un bûcheron boitsfortois nommé Hallé. L'empereur le récompensa en lui octroyant, pour lui et ses enfants, la faveur exclusive de faire des balais. Ce privilège fut, paraît-il, conservé pendant deux siècles.

C'est la sœur de l'empereur, Marie de Hongrie, qui instaura le système de la chasse au moyen de toiles. Les jours de chasse, de longues bandes de toiles étaient tendues verticalement et maintenues à l'aide de perches. Elles délimitaient un large entonnoir où l'on rabattait le gibier. Le matériel employé était soigneusement remisé dans une « grange aux toiles » (*Laekens schuer*) construite sur la colline nommée « *Jagerij* » (17) à proximité du château. On appelait ce genre de battue « houraillement » et les chiens courants utilisés à cet effet « hourets » ou « hourailis ».

Plusieurs abbayes furent mises à contribution à l'effet d'héberger un certain nombre de chiens destinés à la meute, depuis leur sevrage jusqu'à l'âge de dix-huit mois. Ainsi, le couvent de Liliendael, près de Malines, entretenait des limiers pour la chasse au cerf ; ceux réservés à la traque du sanglier étaient élevés dans les fermes abbatiales du roman pays avoisinant la forêt de Soignes.

A la demande de Marie de Hongrie, le peintre bruxellois Bernard van Orley (1490-1559) commémora ces chasses fastueuses dans une merveilleuse suite de tapisseries dites « *maximiliennes* » tissées d'après ses cartons. Ces tapisseries, une des plus parfaites créations de l'art belge, furent exécutées à Bruxelles de 1527 à 1533 (18). Le décor de l'une d'elles (Départ de la chasse à courre) représente Boitsfort. On y distingue à l'extrême gauche, se mirant dans l'eau d'un étang, l'habitation du Grand Veneur, de fort belle apparence avec

(17) Entre la drève du Duc et l'avenue A. Solvay.

(18) Ces tapisseries sont conservées au Musée du Louvre, à Paris.

ses pignons à redans ; puis, plus à droite, quelques écuries et chenils ; ensuite, un porche voûté en plein cintre surmonté d'un colombier ; à l'extrême droite, une maison d'aspect plaisant et des bâtiments de moindre importance. Un puits occupait le centre de la cour délimitée par cet ensemble de constructions.

van Orley traduisit également ses souvenirs sous forme de paysages peints sur toile pour le château dit « Cour de Bruxelles » (19) ; ces œuvres furent malheureusement détruites par un incendie en 1731.

En 1543, Charles-Quint octroya à Boitsfort le titre officiel de « Venerie de la Cour ».

Une imposante série de Grands Veneurs se succédèrent au « *Borch* ». Les plus notables furent : le comte Guillaume de Zeyn (1399), le chevalier Jean Hinckaert, seigneur d'Ohain (1418), le vicomte Philippe Hinckaert (1468), Jean de Berghes (1472), le comte Henry de Nassau (1531), Jean de Witthem (1578), etc. Mais les plus célèbres appartirent à la famille de Rubempré qui conserva la direction de la vénerie durant près de deux cents ans : Anthoine de Rubempré, seigneur de Vertaing (1581), Philippe de Rubempré (20), seigneur d'Everberghe (1599), François de Rubempré, baron d'Everberghe (1621), Charles-Philippe de Rubempré, comte de Vertaing (1622), Philippe-Antoine de Rubempré, comte de Vertaing, baron d'Everberghe, chevalier de la Toison d'Or (1645), Philippe-François, prince de Rubempré et d'Everberghe, chevalier de la Toison d'Or (1707) et Léopold-Joseph, prince de Rubempré (1742) qui mourut en 1767.

En 1648, l'archiduc Léopold installa à Boitsfort une héronnière (*Het Reygersbosch*) à l'endroit qui porte encore ce nom aujourd'hui. On y dénombrait déjà dix-sept hérons en 1652.

Sur le flanc du « *Jagerij* » se dressaient, en ce temps-là,

(19) A l'emplacement actuel du Palais de Belle-Vue, Place Royale.

(20) Le château de la famille Rubempré était situé à Everberghe. La terre d'Everberghe fut érigée en baronnie en 1620 par l'archiduc Albert et en principauté en 1686 par Charles II, roi d'Espagne, en faveur de Messire Philippe-Antoine de Rubempré.

les bâtiments d'une belle ferme appartenant aux comtes d'Oyenbrugge de Duras (21).



Le prince Philippe-François de Rubempré, grand veneur de Brabant de 1707 à 1742.

(21) Les comtes de Duras, originaires du Limbourg, résidaient habituellement au château de Carou, sous Uccle.

De 1662 à 1679, la Grange aux toiles, qui menaçait ruine, subit diverses modifications.

Les chiens courants de Boitsfort avaient acquis à l'étranger une enviable renommée. En 1679, trois veneurs furent envoyés à Madrid pour y présenter au roi Charles II un groupe de ces précieux auxiliaires. L'un de ces veneurs, Dominique Michel de Cafmeyer, fut particulièrement apprécié par le souverain qui l'honora du titre de « Compère » ainsi qu'en fait foi une pierre tombale encadrée dans un des murs extérieurs de l'église de Watermael où il fut inhumé en août 1713. On y remarque la trompe de la vénerie qui figure aujourd'hui dans les armoiries officielles de la commune.

Considéré isolément, Boitsfort avait, en 1686, une superficie de nonante cinq bonniers de terres, quatorze de prés et quinze d'étangs, soit près de cent septante cinq hectares, au total.

De nos jours, certaines fêtes populaires font renaître un bonhomme de paille ou « Vallooke » qui rappelle, paraît-il, un personnage peu sympathique « un genre de Receveur des Contributions, délégué, il y a trois siècles, par le Conseil de Finances du Brabant pour recevoir les impôts ».

Lors de ces réjouissances, le dernier marié du quartier est habillé de paille et désigné pour figurer « Vallooke ». « Il a comme privilège de rançonner les passants pour une somme équivalente à un verre ou à une tournée de verres de bière. Le soir, son mannequin est brûlé au milieu de sarabandes de la foule en liesse » (22).

A la suite d'une décision prise par la Chambre des Comptes en 1698, Boitsfort fut relié à Bruxelles grâce à la création de la chaussée de La Hulpe.

C'est également en 1698 qu'on édifia, sur l'emplacement des anciens chenils de la vénerie et sous la surveillance de D. M. de Cafmeyer, une construction qui existe toujours et qui servit aux veneurs de lieu de réunion. On en attribue les plans à l'architecte français Boffrand, élève du célèbre Mansard. On a donné à cette demeure le nom de « Maison

(22) Extrait d'une brochure éditée en 1953 par les soins du Collège.

Haute » (*Het Hoog Huys*) ; c'est la seule qui rappelle aujourd'hui l'antique vénerie.

En 1700, le duc électeur de Bavière, Maximilien-Emmanuel, neveu du roi Charles II, Gouverneur des provinces belges, fit percer la drève du Duc (*Hertogs Dreef*) ; cette artère était bordée de hêtres. C'est à l'entrée de cette avenue,



La Maison Haute, à Boisfort. (Etat actuel.)

au pied du « *Hondenberg* » que se trouvait l'abreuvoir des meutes alimenté par une source. Quant à la rue *Middelburg*, elle fut ouverte en 1721.

De même que le titre de gruyer, celui de greffier de la vénerie, appelé à cette fonction par le Grand Veneur, était fort envié. Par un acte daté du 30 décembre 1739 (23), Jacques-Norbert vander Locht fut nommé greffier en remplacement de Guille Reyntiens. Jean Delvaille lui succéda en 1752.

(23) Nous en possédons l'original revêtu de la signature du prince Philippe-François de Rubempré.

L'« *Almanach nouveau pour l'année 1758* » signale qu'il n'y a pas, dans les Pays-Bas, de bois aussi important que Soignes mais que, bien que s'étendant jusqu'aux portes de Bruxelles, il était infiniment plus vaste autrefois.

« On trouve dans cette forêt, ajoute-t-il, abondance de » sangliers et autres bêtes fauves et gibier, des petites montagnes et des vallons charmants, des belles prairies et des » viviers remplis de poissons et je crois que les Bois de Thessalie, » ni la Forêt de Ménale n'ont rien offert de plus agréable à » la Grèce. »

Au sujet de l'abondance de gibier, le tableau de la chasse donnée le 23 décembre 1762, par Charles de Lorraine, vient, par sa richesse, confirmer les dires de l'« *Almanach* ». On y relève, en effet : 41 sangliers, 19 cerfs, 63 biches, un chevreuil, un lièvre et un renard.

Chasseur passionné, le Gouverneur des Pays-Bas autrichiens abattait à Boisfort, le 18 juin 1780, — soit quelques jours avant sa mort, — un superbe cerf. Les bois de cet animal sont conservés à la Maison Haute.

Les veneurs de ce temps portaient des livrées fixes : en drap gris pour la chasse au sanglier et en drap vert pour celle au cerf. On donnait aux membres du personnel de la vénerie des surnoms encore en usage de nos jours dans les équipages de chasse : *La Ramée*, *La Brise*, *La Branche*, *La Bruyère*, etc.

Le « *Borch* » qui avait dû être consolidé en 1414, puis en 1570, fut incendié en 1584, restauré en 1598-1600, incendié à nouveau en 1684 et réfectionné en 1698. Menaçant ruine, il fut finalement démoli en 1776. Quant à la vénerie ducal, elle fut pratiquement abolie lors de la Révolution française.

En 1786, Boisfort comptait 1.278 habitants pour 350 maisons.

C'est dans le courant de cette année qu'on procéda au tracé de l'avenue des Deux-Triages, proche de l'étang des Enfants Noyés.

A propos de cet étang, une croyance quasi générale veut que des bambins y aient autrefois perdu la vie. Il n'en est rien cependant.

Un fermier, nommé *Verdroncken*, avait pris cette pièce

d'eau en location pour y pêcher. Après sa mort, ses descendants continuèrent la location et l'étang s'appela, dès lors, « *de vijver der kinderen Verdroncken* » (l'étang des enfants Verdroncken). Or, le mot flamand « verdronken » se traduit en français par « noyé ». On finit par perdre de vue la raison de cette dénomination et l'on donna comme traduction française de celle-ci : « étang des Enfants Noyés ».

Non loin de là, à quelque distance du Vuylbeek, on pouvait admirer un chêne gigantesque planté au XV<sup>e</sup> siècle et mesurant trente mètres de haut. Ce vénérable ancêtre fut abattu en 1803.

A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, on affecta à l'usage de cimetière un terrain formant l'angle de la drève du Duc et de l'actuelle avenue Georges Benoidt.

Lors de l'institution de la conscription (1798), Charles Jacquemin, qui se faisait appeler Charles de Loupoigne, se mit à la tête d'un groupe d'insurgés. Il prit la forêt de Soignes pour quartier-général, tout en faisant de fréquentes incursions à Boitsfort. Surpris par les Français, il fut tué le 30 juillet 1799 au cours d'un combat livré près d'un vallon de Lonbeek.

### Auderghem, des origines à 1863

*Audrenghem*, ou la demeure des ancêtres, prend le nom de *Auergom* en 1366, *Ouwerghem* en 1635 et *Auwerghem* en 1659.

La vie d'Auderghem fut intimement liée à celle de deux importants établissements religieux qui s'y fondèrent l'un au XIII<sup>e</sup>, l'autre au XIV<sup>e</sup> siècle. C'est pourquoi nous consacrerons, à chacun de ceux-ci, une courte étude.

Le premier fait saillant à signaler dans l'histoire de ce hameau rustique né dans la vallée de la Woluwe est la construction de la chapelle Sainte-Anne. Ce petit temple de pur style roman, bâti sur la pente d'une colline, date du XI<sup>e</sup> siècle. Désaffecté en 1843, il fut restauré en 1902 et rendu au culte en 1917.

En 1280, le duc de Brabant, Jean I<sup>er</sup>, autorisa l'édification d'un moulin sur la Woluwe.

Le château des Trois-Fontaines (*Dry Borren*), complètement entouré d'eau, fut bâti en 1355. A l'origine, il servait de résidence au Gruyer du Brabant. On l'utilisa ensuite pour emprisonner les braconniers. Brûlé sous Philippe II, ce castel



La chapelle Sainte-Anne, à Auderghem. (Etat actuel.)

fut reconstruit à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. Faut de l'entretien, il tomba en ruine dans le courant du XIX<sup>e</sup> siècle.

Au XVII<sup>e</sup> siècle, Auderghem comprenait, outre ses deux moutiers et le château des Trois-Fontaines, trois fermes d'une certaine importance et quelques maisonnettes coiffées de chaume, éparpillées dans les champs et reliées entre elles par d'étroits sentiers. La culture du colza y était pratiquée sur une grande échelle.

En 1726, on relève la création d'une route reliant Auderghem à Bruxelles et, en 1749, le percement, par Charles de Lorraine, de la chaussée de Tervueren.

En bordure de la première de ces artères, s'édifièrent

plusieurs fours à chaux où l'on utilisait les pierres aux formes tourmentées qui abondaient dans les sablonnières.

Etabli sur la Woluwe, entre Boitsfort et Auderghem, un moulin servait à la fabrication du papier.

En 1786, le nombre d'habitants du hameau s'élevait à 626 pour 140 foyers.



(Lavis de Witzthumb.)

Four à chaux, chaussée de Wavre à Auderghem (1800).

Les événements de 1830 ne troublèrent guère la quiétude des gens de la localité. Rapportons toutefois le fait suivant : le 3 septembre de cette année mémorable, de Bosse de Villenfagne partit de Liège à la tête d'un groupe de volontaires. Le lendemain matin, Charles Rogier, monté sur un cheval, entraîna à son tour une centaine de partisans. Ce fut à Auderghem que les deux groupes opérèrent leur jonction.

Signalons aussi que l'un des fondateurs de la Belgique indépendante, le baron Emmanuel van der Linden d'Hoogvorst (1781-1866) est inhumé au cimetière communal.

L'église de l'abbaye de Rouge-Cloître ayant été détruite

par un incendie en 1834, on décida, en 1843, d'élever un temple à front de la chaussée de Tervueren.

Le développement de l'agglomération suivit son cours normal. En 1856, le chiffre de la population atteignait 1.465 habitants pour 308 maisons.

En 1862, mettant fin à une union millénaire, un arrêté royal séparait Auderghem de Watermael et érigeait le hameau en commune à la date du 1<sup>er</sup> janvier 1863. (Superficie : 900 hectares. Population : 1.600 habitants environ.)

### LE COUVENT DE VAL-DUCHESSÉ

Dans un site charmant de la vallée de la Woluwe, la duchesse de Brabant, Aleyde de Bourgogne, veuve de Henri III le Débonnaire, fonda en 1262 un prieuré de Dominicaines qu'elle nomma Val-Duchesse (24). L'endroit choisi se trouvait à Andrenghem, hameau de Watermael, entre la forêt de Soignes et un vaste étang qui nourrissait des carpes renommées pour la saveur de leur chair.

La prieure portait le titre de « Dame de Watermael et d'Ekeren ». La première titulaire s'appelait Ponchetta.

Le couvent qui, au début de son existence, reçut la visite de saint Thomas d'Aquin, fut pillé et incendié par les Iconoclastes le 20 février 1562. Philippe II le fit reconstruire sept ans plus tard. En 1649, on y ajouta un mur d'enceinte.

Après maintes vicissitudes, le prieuré fut fermé par ordre de Joseph II en 1783. Réinstallé en 1796, après la Révolution brabançonne, il fut vendu comme bien national lors de la conquête française.

L'actuel château de Val-Duchesse, de style Louis XVI, n'est autre que l'ancien quartier prioral bâti en 1780.

### L'ABBAYE DE ROUGE-CLOITRE

Une centaine d'années après la fondation du couvent de Val-Duchesse — en 1366 exactement — un prêtre, Egide

(24) C'était le plus ancien couvent des Pays-Bas.

Olivier, jeta les bases d'un modeste ermitage aux abords d'une source au lieu dit Awergom (25).

Il fut bientôt rejoint par Guillaume Daniels, chanoine de la collégiale SS. Michel et Gudule, de Bruxelles. Les religieux y embrassèrent l'ordre de Saint-Augustin.

Le monastère se développa peu à peu et, en 1370, reçut la visite de l'évêque Jacques de Cambrai.

A une certaine époque, on couvrit les murs de l'abbaye d'un ciment rouge fait de tuiles pilées. De là, le nom de « *Roo Clooster* » (Rouge-Cloître) que lui donna le peuple. Mais, en réalité, le mot flamand « *rode* » se traduit en français par « *sart* » ou « *bois défriché* ». Par conséquent « *Roo Clooster* » signifie « *Cloître dans le bois défriché* ».

Charles-Quint fit à celui-ci de fréquentes visites. Au cours de ses randonnées à travers la forêt, il lui arriva d'étancher sa soif à la source des Clabots, aujourd'hui appelée « *source de l'Empereur* ».

Séjournèrent également à Rouge-Cloître le sinistre duc d'Albe, l'archiduc Albert, l'infante Isabelle et Louis de Bourbon, prince de Condé. De plus, la célèbre abbaye donna asile à deux peintres de grand talent : Van der Goes, probablement originaire de Gand, et d'Artois, de Bruxelles.

En 1476, à la suite d'un chagrin d'amour, le peintre Hugo Van der Goes (1435-1482) vint chercher l'oubli à Rouge-Cloître et revêtit la robe de frère convers. Il n'y trouva pas la paix désirée et mourut atteint d'aliénation mentale. Certains voient dans cet artiste un élève de l'illustre Roger de la Pasture (dit Van der Weyden).

Dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, Jacques d'Artois (1613-1665) fut autorisé à s'installer au monastère. Il y passa plusieurs années et se plaisait à peindre les bois et les scènes de chasse.

Au XVI<sup>e</sup> siècle, l'abbaye fut saccagée par les hérétiques, puis restaurée et agrandie. Sa bibliothèque était d'une grande richesse et son église, en pierres blanches, des plus remar-

(25) Il s'agit de la source des Clabots. (Clabot, en patois local, signifie « *têtard* ».) On est porté à croire qu'elle n'est autre que la source dite « *de l'Empereur* ».

quable. On pouvait y admirer un tableau de P. P. Rubens représentant le martyr de saint Paul.

En 1783, le Rouge-Cloître fut fermé par Joseph II. Les meubles, peintures et objets précieux qu'il contenait furent vendus à l'encan. Le fameux tableau de Rubens ne trouva acquéreur qu'à un prix dérisoire. En 1790, les moines reprirent possession de leur bien, mais, six ans plus tard, le Directoire supprima la communauté et l'abbaye fut mise en vente en 1798.

En 1834, un incendie réduisit en cendres l'église et une partie des bâtiments conventuels. Une imprimerie, puis une brasserie occupèrent momentanément ce qui en subsista. Enfin, de 1860 à 1882, Henri-Jean De Wolfs y installa un tissage.

Les constructions restantes, — acquises en 1910 par l'Etat, — sont aujourd'hui transformées en restaurants.

## Watermael-Boitsfort aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles

En 1802, Watermael comptait, avec Boitsfort et Auderghem, 2.023 habitants.

Si la population de Watermael et d'Auderghem se livrait principalement à la culture, — le chou prospérait remarquablement, — la plupart des Boitsfortois, en dignes successeurs de Hallé, le protégé de Charles-Quint, se faisaient hûcherons, sabotiers ou fabricants de balais. Pour façonner des sabots, ils utilisaient le bois de hêtre ; pour confectionner des balais, ils employaient des rameaux de bouleaux et de genêts.

Un loup, — le dernier, sans doute, — fut abattu dans la forêt de Soignes en 1803.

Par décret impérial du 22 janvier 1811, entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> avril de la même année, Watermael et Boitsfort, séparés depuis 1794, se trouvèrent à nouveau réunis. Le maire s'appelait Van Campenhout.

Le recensement de 1815 renseigne, pour l'agglomération, 2.534 habitants.

Pendant la période hollandaise, la Maison Haute, — qui

avait été acquise par Rouppe en 1799, — fut affectée à l'usage de restaurant.

Théodore Verhaegen, — qui allait s'illustrer en fondant, en 1834, l'Université Libre de Bruxelles, — devint bourgmestre de la commune en 1825 ; il eut comme assesseurs Englebert Frémineur et Pierre Voss.

En septembre 1830, les volontaires de Watermael-Boitsfort, au nombre de cent trente, entrèrent à Bruxelles par la Porte de Hal. Ils avaient à leur tête les deux assesseurs encadrant Henri Cordemans, porteur du drapeau brabançon. Au cours des combats qui se livrèrent aux abords du parc de la capitale, l'un d'eux, Simon Heyvaert, fut tué et H. Cordemans blessé.

En 1832, le Gouvernement décida d'offrir des drapeaux d'honneur aux cent vingt communes qui avaient envoyé des volontaires à Bruxelles. Celui attribué à Watermael-Boitsfort et reçu des mains du roi Léopold I<sup>er</sup> est conservé à la Maison communale.

Au début de notre indépendance, la population s'élevait à 3.437 habitants.

En 1833, fut inaugurée l'église de Boitsfort dédiée à sainte Philomène ; sa construction avait été commencée en 1827.

A proximité de l'emplacement autrefois occupé par le « *Borch* », une maison de plaisance connue sous le nom de « *Villa* » avaient été édifiées par le Hardy de Beaulieu. C'était un bâtiment massif, de forme carrée, entouré d'un parc de deux hectares et demi qu'agrémentait le miroir d'un étang. Un chemin de terre bordé de hauts arbres, — la future rue de la Venerie, — longeait cette pièce d'eau.

A partir de 1839, la police locale fut assurée par trois gardes champêtres dotés d'un uniforme vert foncé.

Population en 1840 : 3.825 habitants.

En 1841 est voté le premier subside communal en faveur de l'instruction publique.

Selon un plan cadastral datant de cette époque, le centre de Boitsfort comportait : l'église, la Maison Haute et ses annexes, la « *Villa* », la grange aux toiles, la rue Middelburg avec la brasserie du même nom et le château des Jolymount, et enfin le moulin en bordure de la chaussée de La Hulpe.

On note, en 1844, la création d'une chaussée pavée de Boitsfort à Auderghem et, en 1846, le retour de la forêt de Soignes à l'Etat.

En 1849, Watermael-Boitsfort, qui faisait partie du canton d'Uccle depuis 1794, est rattaché à celui d'Ixelles.

En 1851, installation, rue Middelburg, de la Maison communale, édifice rectangulaire sans grand caractère, auquel était annexée une école. On y accédait par un double escalier de pierre pourvu d'une rampe en fer. Auparavant, on payait 54 francs pour le loyer du local abritant les services communaux.

Le 12 août 1854, mise en exploitation de la section du chemin de fer Bruxelles-La Hulpe. Le premier arrêt des trains, en partance du Quartier-Léopold, se faisait à Boitsfort dont la gare a conservé, jusqu'à nos jours, son caractère archaïque. En ce temps-là, la région que traverse aujourd'hui l'avenue de la Couronne, à Ixelles, était encore, en grande partie, couverte de broussailles et de taillis.

De 1854 à 1857, le savant et politicien français, François-Michel Raspail (1794-1878) élit domicile drève du Duc.

« Boitsfort s'attache tellement à lui, raconte Jules Wogue, » que lorsqu'il veut le quitter pour une autre résidence » belge (26), on songe à le retenir de force. On le laisse » tout de même partir, mais en lui offrant comme souvenir » un gigantesque laurier qui, plus tard, ornera la cour de sa » nouvelle demeure. »

Population en 1856 : 3.909 habitants.

La création du cimetière de Boitsfort date de 1856.

Vers 1860, la « *Villa* » se mua en restaurant lequel fut exploité par Jeannin et Doublet. L'étang qui ornait son parc permettait à la jeunesse de se livrer aux joies du canotage.

Nous avons dit plus haut que le hameau d'Auderghem avait été érigé en commune à la date du 1<sup>er</sup> janvier 1863. Watermael-Boitsfort perdit, de ce fait, 1.600 de ses habitants et 900 hectares de son territoire.

En 1864, édification, à Boitsfort, de l'élégant château Charles-Albert, de style Renaissance.

(26) Uccle.



La « Villa », acquise par la commune en 1866 pour la somme de 75.000 francs, devint la Maison communale. On combla la pièce d'eau afin de mettre les terrains en valeur.

En 1867, démolition de l'antique moulin de la chaussée de La Hulpe.

Population en 1869 : 2.293 habitants.

En 1871, agrandissement de l'église de Watermael.

Durant la période s'étendant de 1871 à 1877, le grand sculpteur français Auguste Rodin, fixé à Ixelles, fréquenta assidument la forêt de Soignes.

« C'est là-bas, a-t-il déclaré, que j'ai commencé à regarder le monde avec mes yeux, à aimer profondément la nature et à en discerner les nuances. »

Il arriva aussi à Henri Conscience d'être l'hôte de Boitsfort. Un jour, le romancier eut, à la Maison Haute où il venait de dîner, une peu agréable aventure. Au moment de payer son écot, il s'aperçut qu'il ne possédait plus le louis d'or que, par erreur, il avait donné à un mendiant en croyant lui offrir une piécette de deux centimes toute neuve...

Population en 1872 : 2.500 habitants.

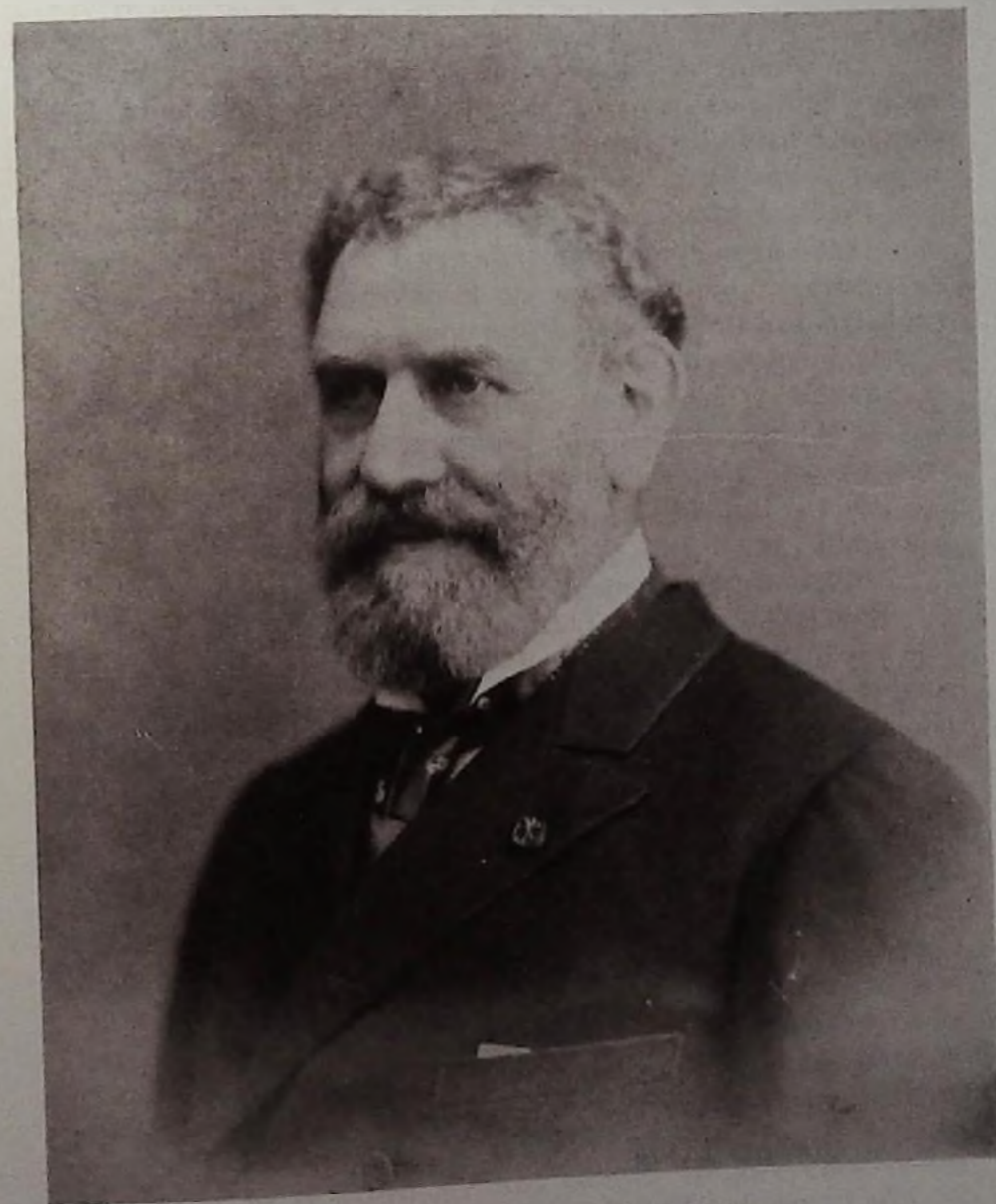
De 1872 à 1890, sous le mayorat de Léopold Wiener, puissamment secondé par un grand mécène, le sénateur R.J. Bisschoffsheim, Watermael-Boitsfort connaît une ère d'heureuses transformations : amélioration des voies de communication, percement d'artères nouvelles, création d'écoles. Qu'on songe que, précédemment, l'école de Watermael était installée dans une ancienne écurie !

Renouant avec une tradition qui remontait au XVII<sup>e</sup> siècle, Watermael comme Boitsfort virent s'édifier sur leur territoire de charmantes habitations de plaisance.

1875 : Le Gouvernement décide d'établir dans la forêt de Soignes une canalisation gigantesque qui pompe l'eau du sous-sol. Ces travaux ont pour conséquence de diminuer assez considérablement le débit des cours d'eau qui traversent la commune.

1883 : Un incendie endommage sérieusement la Maison Haute. Après avoir été le lieu de réunion des veneurs, l'établissement servit de rendez-vous aux jockeys. Ceux-ci eurent coutume de clouer sur les portes des écuries de la Maison Haute les fers des chevaux qui s'étaient particulière-

ment distingués : *Marcus* (1873), *Favori* (1880), *Chaperon Rouge* (1883), *Mon Prince* (1884), *Dolée* (1885), *Flying Star* (1887), etc.



Un grand bourgmestre : Léopold Wiener.

1885 : Le Grand Prix de Bruxelles, — d'un import de 15.000 francs, — fut disputé pour la première fois à l'hippo-

drome de Boitsfort. Il fut enlevé par « *Minceur* », un cheval du comte de Juigné. Il y avait trente huit chevaux engagés.

La même année : fondation, à Watermael, du Cercle Dramatique et Philanthropique « *Bien Faire et Laisser Dire* » (27).

En bordure de l'actuelle rue du « *Bien Faire* » subsistaient encore quelques maisons datant du siècle précédent. Des fontaines naturelles permettaient aux habitants du village qui ne disposaient pas de puits de se ravitailler en eau potable (28).

1886 : Fondation, à Boitsfort, de « *L'Union Musicale* ».

1889 : Inauguration du tramway à vapeur « *Ixelles (Porte de Namur) - Hippodrome de Boitsfort* ». Cette ligne était exploitée par une société de Seraing.

Population en 1890 : 5.700 habitants.

1892 : Organisation d'un Corps des Pompiers armés.

1894 : Installation de l'éclairage électrique des rues et création des Ecoles communales de Watermael.

1904 : Installation du gaz. Création du boulevard du Souverain.

1905 : Agrandissement de la Maison communale.

Population en 1905 : 7.818 habitants.

1907 : Annexion à Bruxelles de la partie d'Ixelles comprise entre le *Pannekoek* (Watermael) et la chaussée de La Hulpe (Boitsfort). Une des conséquences de cette annexion fut que Watermael-Boitsfort, touchant directement au territoire de Bruxelles, devint faubourg de la capitale.

La même année, création d'une Crèche communale à Boitsfort, la première du genre en Belgique.

1909 : Fondation de la société « *Les Amis de la Basse-Cour* » et création du « *Barbu de Watermael* » volaille naine fort originale.

Inauguration de la ligne de tramways Boitsfort-Auderghem-Woluwe.

Le 4 août, première sortie du ballon dirigeable « *La*

(27) La rue du « *Bien Faire* » à Watermael a été ainsi appelée en raison de la brillante activité de ce cercle.

(28) L'une de ces sources se trouvait place Eugène Keym, une autre, rue des Pêcheries (*Terlinden*), une troisième au Dries, non loin de la rue des Pierres Rouges.

*Belgique* » en présence du prince Albert. (Son hangar se trouvait à Boitsfort.)

1910 : Entrée en activité de la Garde Civique.

Inauguration de la ligne de tramways Watermael-Ixelles (Porte de Namur).

Population en 1910 : 9.300 habitants.

1912 : Inauguration de l'Hospice civil.

D'août 1914 à novembre 1918 : occupation allemande. Figurent au Livre d'Or officiel les noms de 47 décédés, 2 civils fusillés, 6 infirmières, 347 combattants et 47 civils déportés.

Population en 1920 : 10.044 habitants.

1924 : Inauguration de l'église de Boitsfort consacrée à saint Hubert (29). Conçue dans le style gothique à la fois simple et majestueux du XIII<sup>e</sup> siècle, elle est la réplique de l'église abbatiale d'Aulne, en Hainaut. Elle se caractérise par la richesse de ses matériaux essentiellement belges : parements en petit granit et grès de la Gileppe, voûtes en briques flammées de Zandvoorde, arcs et piliers en pierre bleue. La tour mesure 85 mètres.

1925 : Démolition de l'église Sainte-Philomène, de Boitsfort.

1926 : Inauguration des cités-jardins « *Floréal* » et « *Le Logis* », dont l'ensemble constitue un des plus pittoresques quartiers résidentiels d'Europe (30).

Lieu d'élection des oiseaux, cette double agglomération couronne Watermael-Boitsfort d'un ravissant diadème de verdure. Elle est traversée par des avenues bordées d'arbres qui se couvrent, en avril-mai, de fleurs abondantes. Les uns sont des pommiers du Japon (*Malus purpurea*), les autres des cerisiers du Japon (*Prunus triloba*).

« Quel goût parfait, constate Paul Caso, a présidé à la » construction de ces villas qui se ressemblent sans uniformité !  
 » Ce sont les jardins qui donnent à chacune des petites maisons  
 » un caractère propre, une grâce particulière. Ce n'est ici ni  
 » la ville, ni la province : une cité de la paix dont la vie  
 » épaulé étroitement le rythme des saisons. »

(29) Sa construction ne fut achevée qu'en 1939.

(30) Elles couvrent une superficie de plus de cinquante hectares.

1928 : Première sortie, à l'occasion d'un cortège folklorique, d'un géant local : « le Grand Veneur ».

1930 : Plantation du Tilleul de l'Indépendance, au square de l'Arbalète.

Population en 1930 : 16.138 habitants et, en 1935 : 17.806 habitants.

1938 : Inauguration, à Watermael, du mémorial Albert I<sup>er</sup>.

De mai 1940 à septembre 1944, occupation allemande.

Bilan : 145 prisonniers politiques, dont 38 fusillés ou morts en captivité.

Population en 1945 : 19.405 habitants.

1948 : Inauguration, au *Beerensheyde*, du stade des Trois Tilleuls.

Population en 1950 : 20.623 habitants.

1953 : Démolition de la Grange aux toiles.

Parmi les plus récentes réalisations, on peut citer : la création, au *Karrenberg*, d'une école considérée comme un modèle du genre ; le comblement de l'extrémité de l'étang du Moulin permettant l'établissement d'une route destinée à dédoubler la circulation de la chaussée de La Hulpe ; le tracé d'une large avenue au-dessus du collecteur du Watermaelbeek reliant, presque en ligne droite, Watermael à Auderghem ; la création par l'Etat d'une école moyenne avec section d'Athénée ; l'acquisition de la Maison Haute par la commune ; le jumelage avec la ville française de Chantilly.

Population en 1957 : 22.270 habitants.

Unis par le même destin, Watermael et Boitsfort ont, tout naturellement, subi l'influence du développement croissant de la capitale à laquelle les relie des voies importantes et de nombreuses lignes de tramways.

Près de deux cents artères sillonnent aujourd'hui le territoire de la commune. On leur a donné de pittoresques appellations, les unes empruntées à la flore, à l'ornithologie, voire à l'entomologie ; d'autres rappelant les « lieux dits », l'Histoire, les termes autrefois en usage dans la vénerie. Il en est, enfin, qui perpétuent le souvenir d'hommes d'élite qui, à des titres divers, ont droit à notre considération. C'est le cas, notamment, de Raymond Volckerick, promoteur de l'Urbanisme, décapité par les Allemands en 1940 ; de Rik Wouters (1882-1916), artiste peintre et sculpteur de talent ;

du major Nicolas-Remy Brück (1818-1870), savant remarquable (31) et de Léopold Wiener, graveur réputé et bourgmestre de 1872 à 1890.

Grâce à l'heureuse diversité de ses habitations, au charme romantique de ses parcs et de ses pièces d'eau, à la mystérieuse attirance de sa forêt (32), la commune de Watermael-Boitsfort occupe véritablement, au sein de l'agglomération bruxelloise, une place de choix.

Oscar DRESSE.

Août 1959.

#### QUELQUES LIEUX-DITS

TER LINDEN, en bordure de la rue des Pêcheries, à la limite de Watermael et d'Auderghem.

GAELGENBERG (Montagne de la Potence), dans la partie nord de Watermael.

TER COGNE, entre la rue du Brillant et l'avenue de Tercoigne.

DRIES, entre la drève des Volubilis et la chaussée de Boitsfort.

PANNEKOEK, à l'angle du *Dries* et de la chaussée de Boitsfort.

LA FUTAIE (appellation moderne), entre la chaussée de Boitsfort et la ligne de chemin de fer Bruxelles-Namur.

LE LOGIS (appellation moderne), cité-jardin à l'est et à l'ouest des Trois Tilleuls.

LES TROIS TILLEULS, au carrefour des avenues L. Wiener, de l'Arbalète et de la Fauconnerie.

FLOREAL (appellation moderne), cité-jardin, entre l'avenue des Archiducs et le territoire d'Auderghem.

BEERENSHEYDE (Bruyère aux Ours?), entre les Trois Tilleuls et le square des Archiducs.

(31) Ce grand méconnu a découvert une « loi » relative au magnétisme terrestre dont on a pu vérifier la rigoureuse exactitude à l'issue de la tragédie mondiale de 1939-45.

(32) On la considère comme la plus belle hêtraie du monde.

LAMMERENDRIES (Pré des Agneaux), entre le square des Archiducs et la place Pinoy à Auderghem.  
 KARRENBERG, entre l'avenue de la Fauconnerie et la rue de la Herse.  
 TEN REUKEN, parc et étang en bordure du boulevard du Souverain.  
 AU REPOS DES CHASSEURS, avenue Charles-Albert, à l'orée de la forêt de Soignes.  
 LA HERONNIERE (Het Reygersbosch), près de la rue du Grand Veneur.  
 JAGERIJ ou JAGERSVELD, entre la drève du Duc et l'avenue A. Solvay.  
 HONDENBERG (Montagne des Chiens), entre la Maison communale et l'église Saint-Hubert.  
 KREKELENBERG (Montagne de la Cigale), entre les rues de la Vénérie et du Grand Veneur.  
 LA CITADELLE, entre les rues du Buis et du Rouge-gorge.  
 KATTENBERG (Montagne des Chats), entre la chaussée de La Hulpe et l'avenue Van Kerm.  
 COIN DES BALAIS, chaussée de La Hulpe, entre la rue du Buis et la forêt de Soignes.  
 CLOS DES CHENES (appellation moderne), entre la drève des Tumuli et la forêt de Soignes.

DENOMINATION DE QUELQUES RUES

En 1919

Abreuvoir (R.)  
 Arcades (Pl.)  
 Archives (R.)  
 Régonias (R.)  
 Béguinettes (R.)  
 « Bien Faire » (R.)  
 Bouleaux (Av.)  
 Brebis (R.)  
 Buis (R.)  
 Campanules (Av.)

Antérieurement à 1900

Rue d'Or  
 Rue d'Ixelles (partiellement)  
 Av. du Chemin de fer  
 Ch. de Watermael (partiel.)  
 Rue du Jour  
 Ch. de Watermael (partiel.)  
 Rue Creuse  
 Rue des Meuniers  
 Rue des Sables  
 Av. du Beau-Site

Caporal (Drève)	Drève de la Forêt
Cèdres (R.)	Rue du Presbytère
Cor de Chasse (Av.)	Av. Marie-Louise
Dries	Ch. de Watermael (partiel.)
Emile Van Becelaere (Av.)	Av. de Watermael
Eugène Keym (Pl.)	Pl. de Watermael
Garenes (R.)	Rue des Champs
Grand-Veneur (R.)	Rue de la Woluwe
Gruyer (R.)	Rue des Ecoles
Léopold Wiener (Pl.)	Pl. du Marché
Libellules (Drève)	Av. des Villas
Louis Ernotte (R.)	Rue de la Charrette (partiel.)
Loutrier (R.)	Rue de l'Eglise
Major Brück (R.)	Rue de la Villa (partiel.)
Malle-poste (R.)	Rue de la Poste
Mérisiers (R.)	Rue du Viaduc
Ministre (R.)	Rue de la Villa (partiel.)
Néfliers (R.)	Rue des Pierres
Ortolans (R.)	Lindenstraat
Pêcheries (R.)	Ch. de Watermael (partiel.)
Relais (R.)	Rue de la Charrette (partiel.)
Roitelet (R.)	Rue de la Station
Rouge-gorge (R.)	Rue de la Pompe
Silex (R.)	Rue de l'Etang
Taillis (Av.)	Rue du Pont
Théophile Van der Elst (R.)	Rue de l'Avenir
Touristes (R.)	Rue de la Montagne
Visé (Av.)	Rue d'Ixelles
Volubilis (Drève)	Av. des Chênes
Weigélias (Drève)	Rue Struelens

STATUES

Mémorial du Roi Albert I<sup>er</sup>, bronze de Thomas Vinçotte (devant l'église Saint-Clément, à Watermael).  
 La Fille à la Chèvre, bronze d'Alfred Courtens. (Parc de Watermael.)  
 Buste de Z. Gobert, docteur en médecine et philanthrope, bronze de J. Cluysenaar. (Square de l'Arbalète.)

- Statue du jeune Romain Tarcynius, bronze d'Arthur Craco.  
Élevée à la mémoire des habitants de « Floréal » morts pour la Patrie, 1940-45. (Avenue des Archiducs.)  
Buste de Maurice Wilmet, homme d'œuvres. Bronze de Jean Canneel. (Rue des Cannas.)  
« Soucis domestiques », bronze de Rik Wouters (à proximité de la Maison communale).  
Monument aux Morts de la Guerre 1914-18, œuvre du sculpteur Weygers. (Parc de Boitsfort.)  
Naiade, œuvre du sculpteur Puvrez (Place Bischoffsheim).

\*

Couleurs communales : bleu et blanc.

#### MAIRES ET BOURGMESTRES

- 1794 COOSEMANS, P. (Watermael).  
CEULEMANS, J. (Boitsfort).  
1812 VAN CAMPENHOUT.  
1825 VERHAEGEN, Théodore.  
1842 DE CARTIER, E. A.  
1848 FREMINEUR, Englebert.  
1858 DEPAGE, Jean-Baptiste, dit « Frédéric ».  
1868 SMETS, Jean-Baptiste.  
1870 OLIVIER, Edouard.  
1872 WIENER, Léopold.  
1891 VANDERVELDE, Lambert.  
1893 VAN DER ELST, Théophile (1).  
1895 VAN BECELAERE, Emile.  
1904 DELLEUR, Jean-Henri.  
1921 BENOIDT, Georges.  
1946 MESSINNE, Jules.  
1959 WIENER, Jacques-Henri.

(1) Echevin, Bourgmestre ff.

## Délicieux Brabant<sup>1</sup>



# ATERLOO

### LE FOLKLORE DE LA BATAILLE

« Il s'est créé autour de Waterloo une histoire conventionnelle, pire que la légende. Le public ne voit plus la campagne de 1815 que par les yeux de quelques écrivains promus, semble-t-il, au rang de pontifes, et dont les œuvres cependant ne résistent point à un examen sérieux.

La Bibliographie est très fournie avec, pourtant, peu d'œuvres sérieuses ». Winand Aerts (2).

Dès notre plus jeune âge, on nous parlait déjà avec beaucoup d'éloges de Napoléon. Nos parents racontaient ce qu'ils avaient entendu de leurs parents, et la défaite de Waterloo ne datait que de cent ans.

Oubliant les cruautés de la guerre, les anciens soldats levés en Belgique par Napoléon ont raconté en l'amplifiant la gloire de l'empire. Haro sur celui qui n'était pas « napoléoniste ».

(1) Cfr « Délicieux Brabant » dans *Le Folklore Brabançon* n° 135-137, 139 et 141.

(2) L'historien Winand Aerts était le fils d'un médecin de Schaerbeck; c'était un autodidacte. A 15 ans, il entraînait déjà ses parents à Waterloo soi-disant pour acheter les œufs meilleur marché, dans les fermes. Il connaissait l'anglais, l'allemand, l'espagnol et le russe. Il a travaillé au ministère et est mort pauvre (1879-1955).

Les briscards prétendaient qu'on leur devait l'indépendance de 1830 ; ils avaient donné aux combattants le goût des armes et les idées de liberté.

Brabant.



A partir du XIX<sup>e</sup> siècle, une carte de Belgique ne peut se concevoir sans Waterloo.

A la fin du XX<sup>e</sup> siècle, s'éteignaient en Belgique les derniers frères d'armes de Napoléon (3).

(3) On note en 1815 à Bruges la « Société de vieux soldats » ; en 1819 à Louvain la « Société des anciens militaires de l'Empire français ». Le 12 juillet 1838, à Bruxelles, fut créée l'Association belge

En 1920, mon grand-père maternel, chef de train, racontait souvent que des Anglais allant à Waterloo par le train-omnibus, lui avaient demandé le nom de porcs qu'ils lui

Productions et industries.



philantropique « Les Frères d'Armes de l'Empire français ». Les autres villes du pays créèrent des sociétés semblables.

La Belgique — française un moment — avait scellé de son sang le triomphe de Napoléon.

Après Waterloo, elle accueillit les vaincus.

Il existe encore des sociétés de banapartistes. Une petite société bruxelloise apporte encore une histoire inédite sur Napoléon ou commente un livre récent sur l'Empereur au cours de son banquet annuel.

désignaient ; le garde avait répondu : « Ce sont des cochons anglais » (4). Les autres, fâchés, avaient rétorqué : « Pour nous, ce sont des conducteurs de train ».

Waterloo représentait, croyait-on, la fin d'un monde de misère et de despotisme, et cette bataille engendra une ère de paix. L'histoire est un éternel recommencement. Près de nous, Guillaume et Hitler nous en ont donné la preuve. Espérons, malgré tout...

Quand nous étions petits, nous avions surtout Napoléon et ses soldats, et son cheval blanc.

Mon professeur de sixième (Latines) était bonapartiste à 100 %. Est-ce par esprit de contradiction, ou parce qu'il en parlait trop ? je pris une position nettement opposée.

Mais depuis, j'ai accumulé les pièces à conviction, et le Lion de Waterloo, que j'apercevais souvent, entretenait mon zèle.

Vingt ans plus tard, Napoléon *inondait* ma maison et, dégoûté, j'eus une seconde réaction hostile en me séparant des neuf-dixièmes de cette collection. En étudiant aujourd'hui ce coin du Brabant, je le regrette.

*« Ci-gît la grand'armée... Une sorte d'appétit de sacrifice vous saisit au cœur en même temps que la haine de la guerre vous monte au cerveau. »*

Jules Claretie.

Après la bataille de Waterloo, les commentateurs anglais n'ont pas respecté la vérité dans ses détails. D'un autre côté, il y eut une controverse entre les Allemands et les Anglais. Puis plus tard, les Français dénaturèrent à leur tour la réalité. Il est prouvé maintenant qu'il y eut des spéculations financières de part et d'autre et que le Rothschild anglais, prévenu par un pigeon, y fit une fortune considérable. Le

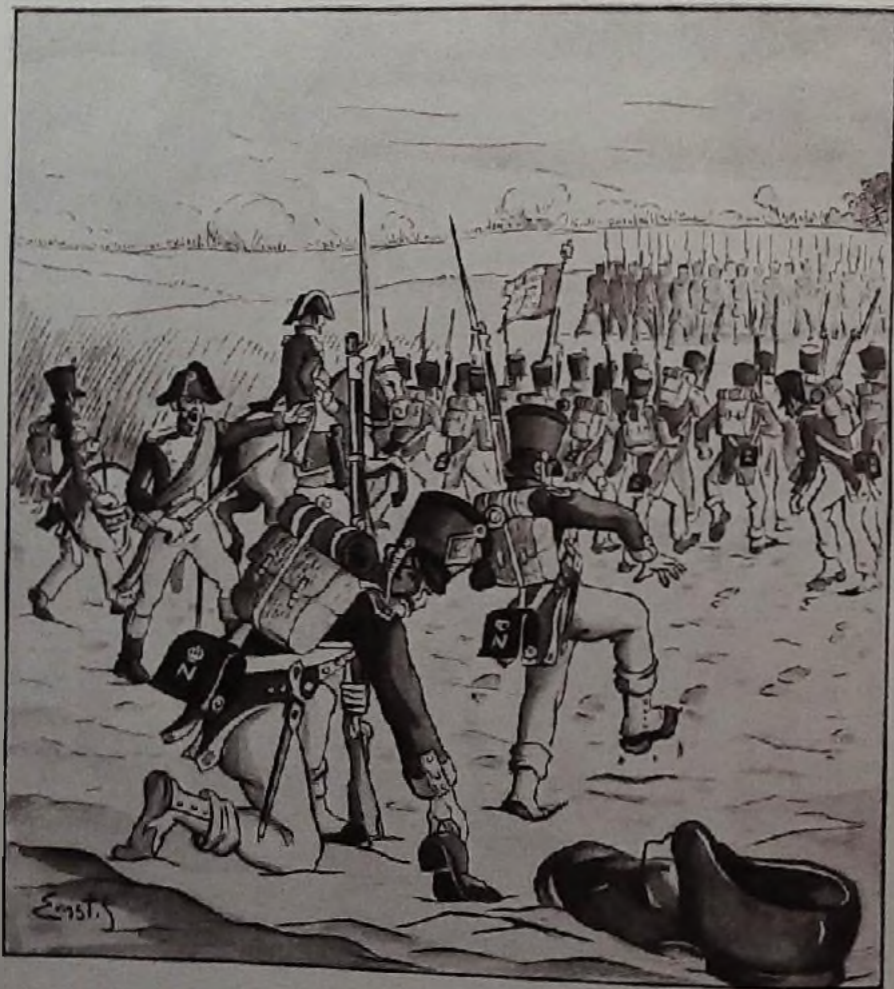
(4) A cette époque, le cochon anglais était une race porcine très en vogue en Belgique. La qualité de sa viande est meilleure, mais pour les paysans, l'élevage est moins intéressant car, plus cher à l'achat, ce cochon n'atteint pas le poids marchand des autres.



Deux lignards français, à capote beige, couvre shako (sorte de toile cirée noire), pantalon blanc, houppette avec numéro du régiment, gourde en métal, sac en peau de vache, marmite pour 3 ou 4 soldats, brûle-gueule.

commerce et la finance anglais prirent, après Waterloo, un grand essor.

Napoléon ne pouvait gagner à Waterloo car de nombreux mois avant, Wellington connaissait le site où allait se dérouler la bataille et de plus, il s'était retranché pour attendre l'attaque des Français.



Sur les pentes qui mènent à Mont-Saint-Jean, les souliers des fantassins français restèrent collés au sol détrempé par la pluie. — Il existe un hameau sur le champ de bataille qui s'appelle « Lamarache » (mot wallon désignant cette boue gluante). limon hesbayan sur sable calcaireux bruxellois.

En quelques jours, Napoléon avait rassemblé ses forces ; avec son armée, il avait percé le front des Alliés entre Namur et Binche et était arrivé devant Fleurus et les Quatre Bras.

Son armée était numériquement inférieure à celle des Alliés et les Prussiens — armée du Bas-Rhin avec quatre corps — étaient commandés par Blücher.

La victoire de Fleurus, Ligny, etc., n'était qu'accessoire (5), la grande bataille se préparait.

A Waterloo, l'armée française dormit sous la pluie, et le ravitaillement fut très mauvais.

Napoléon revenait de l'exil ; surveillé par les Anglais, il avait une partie de la France contre lui, des traîtres dans son armée, et, avec Louis XVIII, des Français en face de lui.

Il est certain que la question du sol impraticable, celle d'un matériel mieux adapté (le calibre des canons par exemple), les nouvelles inventions, tous ces facteurs ont joué en faveur de Wellington.

En plus, il y a des faits qu'on ne parvient pas à comprendre.

Pour justifier la défaite, on a parlé notamment du Chemin creux, en exagérant sa place dans la bataille.

Napoléon était fatigué et malade à Waterloo. Il souffrait aussi d'hémorroïdes (6).

Mais, même si Napoléon avait gagné à Waterloo, les Russes et les Autrichiens n'étaient pas là et les Alliés pouvaient encore mettre une armée sur pied.

On reconnaît que si Napoléon était un génie, sa position à Waterloo était monstrueuse. D'un seul coup il entraînait la France entière à sa perte.

Blücher était un soldat ardent, comme un hussard rempli de haine patriotique.

Blücher à la princesse de Blücher, Champ de Bataille de la Belle-Alliance, 19 juin 1815 :

(5) A l'occasion de l'Exposition 1958, il y eut une exposition à Fleurus. J'aurais voulu qu'elle soit sur la bataille de Fleurus. Elle était consacrée à Napoléon.

(6) Un congrès s'est réuni pour discuter de la question.





Général Blücher. — Commandant des armées prussiennes, 1742-1819.

« J'ai tenu ce que j'avais promis. Le 16, j'ai été obligé de reculer devant la force ; mais le 18, d'accord avec mon ami Wellington, j'ai exterminé l'armée de Napoléon. »

Wellington fut un bon chef anglais.

On admire la bravoure des soldats de Waterloo.

On sait actuellement que Grouchy n'était pas un traître.

Il obéit et retourna en France avec son armée.

On a dit : « Si Grouchy était arrivé... », mais il était trop éloigné de Mont-Saint-Jean, et son armée ne se déplaçait qu'à 2-4 km à l'heure en condition normale.



Maréchal Grouchy (Emmanuel, comte de), 1766-1847.

Grouchy était un marquis qui avait pris cause pour la Révolution. C'était un beau soldat connaissant son métier. Il était reconnu comme général de cavalerie. Les généraux qu'il eut sous ses ordres se crurent supérieurs à lui. Il avait un contingent de soldat représentant le tiers des Prussiens qu'il poursuivait. Il perdit beaucoup de temps à Fleurus (à cause de Napoléon) et, dernier maréchal de l'Empire, il annonça à Napoléon le 18 juin à 11 heures que Blücher marchait sur Waterloo :

Sart-à-Valain, le 18 juin 1815, 11 heures du matin.

« Sire, Je ne perds pas un moment à vous transmettre les renseignements que je recueille ici ; je les regarde comme positifs, et afin que Votre Majesté les reçoive plus promptement, je les lui expédie par le major La Fresnaye son ancien page, il est bien monté et bon écuyer.

» Les 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> corps de Blücher marchent dans la direction de Bruxelles. Deux de ces corps ont passé à Sart-à-Valain ou à peu de distance sur la droite ; il ont défilé en trois colonnes marchant à peu près à même hauteur. Leur passage a duré six heures sans interruption. Ce qui a défilé en vue de Sart-à-Valain peut être évalué à trente mille hommes au moins, et avait un matériel de cinquante à soixante bouches à feu.

» Un corps venant de Liège a effectué sa jonction avec ceux qui ont combattu à Fleurus. (Ci-joint une réquisition qui le prouve.) Quelques-uns des Prussiens que j'ai devant moi se dirigent vers la plaine de la Chyse, située près de la route de Louvain, à deux lieues et demie de cette ville. Il semblerait que ce serait à dessein de s'y masser, ou de combattre les forces qui les y poursuivraient ; ou enfin de se réunir à Wellington, projet annoncé par leurs officiers qui, avec leur jactance ordinaire, prétendent n'avoir quitté le champ de bataille le 16, qu'afin d'opérer leur réunion avec l'armée anglaise sur Bruxelles.

» Ce soir je vais être massé à Vavres, et me trouver ainsi entre Wellington, que je présume en retraite devant Votre Majesté, et l'armée prussienne.

Il reçut trop tard une dépêche.

Grouchy est arrivé jusqu'à Rixensart ; s'il avait marché à une heure au bruit du canon (comme on le lui avait conseillé), il aurait pu changer la physionomie de la bataille. Je me demande toutefois si Napoléon avait permuté avec Grouchy, s'il n'aurait pas ainsi influencé le sort de la bataille. Mais pourquoi se mettre à la place de Napoléon ? Il y a assez de fous qui se sont pris pour lui. J'aimerais que cette étude provoquât des échanges de vue dont je tiendrais compte dans mes prochains articles sur Waterloo.

(A suivre.)

Jean COPIN.

## REVUES BELGES

### CAHIERS BRUXELLOIS.

Revue trimestrielle d'histoire urbaine —  
Tome IV — fasc. 1 et II — janvier-  
juin 1959.

Le domaine de Watermael au début du X<sup>e</sup> siècle, par Georges Despy.  
Histoire du domaine de Watermael reconstituée à partir d'un acte de donation conclu entre les seigneurs Guntbert et Bersaïde d'une part et l'abbaye de Saint-Martin de Tournai d'autre part, et qui daterait de 914. Quels furent les effets de cette « precaria » de 914. En 925, l'ancien royaume de Lotharagie est annexé au royaume de Germanie. Cette situation fait que le domaine de Watermael occupe une position beaucoup trop excentrique pour l'abbaye de Tournai. Il s'en suit logiquement que Watermael passe en d'autres mains. D'abord, il fait partie du comté d'Uccle pour figurer ensuite dans le patrimoine ducal du Brabant.  
L'admission aux lignages de Bruxelles, par H.C. van Panjs (suite).  
Le recours au Conseil de Brabant — Dans de bienvenue et droits d'entrée — Le serment. Conclusions.  
Buonarroti et ses sociétés secrètes en Belgique, par Julien Kuypers.  
Biographie de cet illustre prescrit, son arrivée et son séjour à Bruxelles — Son genre de vie, ses amis, ses fréquentations. Création de la Charbonnerie française à Bruxelles. Affaire du Noir. La Charbonnerie démocratique universelle en Belgique. Pseudonymes et identité des affiliés.

### LE THYRSE.

Revue d'art et de littérature — juillet-  
août 1959.

### L'INTERMÉDIAIRE DES GÉNEALOGISTES.

Famille de Jamez, par Marcel Berge.  
Les de Gravelle, bâtards des Pays-Bas,  
par P.E. Claessens.

Genealogische schets van het geslacht,  
par Paul De Zullew.  
Héraldique — Communications aux  
membres — Chronique de nos provinces.

### LA REVUE NATIONALE.

N<sup>o</sup> 310 — juin 1959.

A Waterloo, l'attaque de la « vieille garde » n'a pas eu lieu, par Robert Mergel.  
Grandeur et décadence; contrairement à ce qu'on pense, la « vieille garde » n'existait plus en 1814. Après les désastres de 1812, Napoléon avait dû avoir recours à différents expédients, héroïques mais inefficaces, pour reconstituer sa « garde ».  
La garde, espoir suprême, doit être protégée. L'attaque de la « moyenne garde ».  
La fin ou la mort en musique. La vieille garde n'a pas attaqué à Waterloo.  
La légende « La garde meurt et ne se rend pas » est forgée de toutes pièces.  
Prisonniers espagnols en Belgique, par Albert de Burbure.  
Quelques mots sur le sort réservé par Napoléon aux officiers et soldats espagnols fait prisonniers par Murat et Lanus.

Le musée Wellington à Waterloo, par Emile Rumou.  
Court récit de la soirée du 15 juin 1815, des jours suivants et des occupations de Wellington durant ce temps. Création et développement du musée Wellington à Waterloo.

Le Maréchal Angereau, soldat et duc. Biographie de cet héroïque soldat du XVIII<sup>e</sup> qui servit successivement sous divers régimes en France pour terminer sa carrière en 1869.

En feuilletant Napoléon, par G.D. Periet.

Musiques militaires, par Aimand Lejeune.

N° 311 — juillet août 1959.

**Waterloo**, par José Mirval.

Le nom de Waterloo pour désigner une ville, un village ou un site s'est assez répandu dans le monde. On retrouve notamment une ville appelée Waterloo au Canada. Aux U.S.A., on peut voir le pont de Waterloo qui est le plus ancien pont couvert du monde et plusieurs localités qui portent aussi ce nom glorieux. Le Waterloo belge, rendu célèbre par la bataille de juin 1815, est habité depuis les temps les plus reculés et l'on retrouve dans cet article une courte histoire de cette commune brabançonne.

**La Belgique vue par Verhaeren**, par R. Mergel.

**Bruxelles, la malaimée**, par Armand Bernier.

**Amis belges de Calvin**, par E.M. Brackman.

Dans cet article, l'auteur nous donne un relevé des nombreux belges qui s'exilèrent en Suisse pendant la Réforme et qui furent amis de Calvin.

**Marie Delcourt et ses « images de Grèce »**, par Georges Bouillon.

**Le passage de Napoléon à Sisteron**, par José Mirval.

Un petit épisode parmi tous ceux qui marquèrent le retour de Napoléon rentrant de l'île d'Elbe.

BULLETIN  
DE LA SOCIÉTÉ ROYALE  
LE VIEUX LIÈGE.

N° 125 — avril-juin 1959.

**Les gravures du livre de Xavier van den Steen sur la cathédrale Saint-Lambert**, par Richard Forgeur.

Analyse détaillée de toutes les gravures publiées dans la troisième édition du livre consacré à la cathédrale de Saint-Lambert par Xavier van den Steen. L'auteur reprend les gravures une par une et en fait la critique honnête au mauvais et enrichit son article de nombreuses reproductions.

**Les fortifications de Liège pendant les guerres de Louis XIV**, par Etienne Helm.

Cet article très intéressant sur les forti-

fications de la ville est augmenté d'un plan avec toutes les légendes datant, semble-t-il, de 1692.

**La vie quotidienne à Herstal sous le régime français**, par Georges Hansotte.

Si les villages ruraux n'ont pas beaucoup changé d'aspect depuis les siècles derniers, les centres industriels au contraire se sont complètement métamorphosés et transformés. C'est de cette façon que les anciennes prairies de Herstal sont devenues une des plus importantes communes industrielles. Il est bien évident que l'industrialisation de la contrée a complètement changé le genre de vie des populations, et nous trouvons dans cet article des précisions très intéressantes à ce sujet.

**Les industries liégeoises en 1802**, par E. Helm et G. Hansotte.

La situation des industries liégeoises au XIX<sup>e</sup> siècle étudiée d'après le rapport du Préfet de l'Ourthe M. Desmousseaux dont les rubriques principales étaient les suivantes :

Ancienneté de la houillerie liégeoise : ses tares, le remède — Importance des exploitations — Ecoulement de la production.

Les routes — Les fabriques d'alun.

Les fabriques d'armes : la concurrence anglaise — Importance et qualité de l'armurerie — Moyens de l'encourager.

La quincaillerie : l'exploitation du minerai indigène — L'aciérie — La métallurgie du cuivre et du zinc — du plomb — L'industrie chimique — La draperie, la tannerie, les cokeries — La bonneterie et la sayetterie — La taillanderie.

**Un nouveau traité sur les noms de famille belges (suite G à Geh.)**, par J. Herbillon.

**Les avanes et les tribulations d'un haut magistrat d'ancien régime sous la révolution**, par Maurice Jans.

Biographie de Guillaume Joseph de Fréron, né à Bas-Oha en 1751, et qui était une des personnalités les plus marquantes du monde judiciaire liégeois. Récit des mésaventures et tribulations qui troublèrent sa vie et qui furent provoquées par les changements de régime du XVIII<sup>e</sup> siècle.

**Le pèlerinage de Liège à Saint-Hubert-en-Ardenne**, par François Bourgeois.

Historique de ce pèlerinage qui eut une grande vogue au XVII<sup>e</sup> siècle et qui était en réalité une longue procession annuelle.

**Le certificat d'études de Louis Abry**, par J. Hoyoux.

Histoire de la vie de Louis Abry qui fut surtout connu comme graveur au burin et comme littérateur. Le manuscrit original des « Hommes illustres de la nation liégeoise » et du « Livre de chef de métiers de la famille Abry » se trouve à la Bibliothèque de l'Université de Liège et c'est entre les feuillets de ce dernier qu'est intercalé le certificat d'études d'Abry.

LA VIE WALLONNE.

Tome XXXIII — n° 282 — 2<sup>e</sup> trimestre 1959.

**Testaments liégeois et legs de livres de droit au moyen âge**, par Raoul van der Made.

Relevé des multiples dons et legs de livres de droits déposés au cours des XII<sup>e</sup>, XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles dans la principauté de Liège et les conditions qui accompagnaient ces dépôts.

**L'industrie du verre à Chênée**, par Joseph Hardy.

Cette industrie occupe actuellement la neuvième place alors qu'en 1896 elle occupait la troisième.

C'est Hubert de Grandchamps qui établit la première verrerie à Chênée. Les raisons qui décidèrent de Grandchamps à choisir Chênée pour y construire sa verrerie.

Celle-ci s'était spécialisée dans la fabrication des carafons destinés à transporter l'eau de Spa.

Elle resta la propriété de la famille de Grandchamps et de ses descendants jusqu'en 1873 et 1884 pour être vendue à la Société « Aime Louvet et fils » qui la revendit à la Société anonyme Delhaize et Dethier.

Une autre verrerie existait également à Chênée, elle avait été créée en 1882 par Alexandre Annable. Les deux verreries de Chênée ont disparu : la seconde après la guerre de 1941-1918 et l'autre en 1940.

**Sainte-Beuve et Liège en 1831**, par Leon Halkin.

Sainte-Beuve donna en 1848 à l'Université de Liège, un cours de littérature française qui est resté célèbre. Ce sont les pourparlers qui entourèrent la nomination de Sainte-Beuve comme titulaire de ce cours qui sont racontés dans cet article.

**Le potthensisme dans le pays de Liège**, par L. Papeleux.

Histoire de ce mouvement social qui s'est développé dans le pays de Liège au XIX<sup>e</sup> siècle. Ce mouvement fut créé par l'Abbé Potthier.

NOTES ET ENQUÊTES.  
CHRONIQUE WALLONNE.

Nous avons reçu également le vingt-deuxième volume (1958) du Cercle archéologique, littéraire et artistique de Malines.

La revue de l'Institut de Sociologie — 1959 — 2.

REVUES ÉTRANGÈRES

BERNER ZEITSCHRIFT  
FÜR GESCHICHTE  
UND HEIMATKUNDE 1959/2.

Revue de folklore suisse éditée à Berne en langue allemande.

REVISTA DE FOLCLOR.  
Anul III — n° 4 — 1958.

Revue de folklore roumain éditée à Bucarest avec des résumés en anglais sur les différents sujets suivants.

## LE FOLKLORE BRABANCON

### Études

POP M. — Nouvelles tendances dans les études du folklore.

ADASCALITH V. — Groupe social et élaboration du processus folklorique.

### Documents folkloriques

RUCSAN A. — *Bicaza*, une danse folklorique roumaine.

### Folklore et vie culturelle

ALEXANDRU T. — Les chanteurs folkloriques, leurs styles et leurs répertoires.

ADRIANVICOL. — Le folklore musical dans les émissions radiophoniques roumaines.

### Dates dans l'histoire du folklore roumain

CIOBANU Gh. — Barbu Lautaru (fameux violoniste roumain) — Notes et nouvelles.

POP M. — Recherches sur le chant lyrique russe.

TRIPCEA T. — La ballade de « Dead Brother Journey » dans le folklore aroumain.

ROBEA M. — Nouvelles données concernant le folkloriste Redulescu-Codin.

GIURCOIASIV R. — Réponse à une critique.

## SMITHSONIAN INSTITUTION BUREAU OF AMERICAN ETHNOLOGY.

Bulletin 170 — 1959.

Fouilles à La Venta Tabasco 1955, par Ph. Drucker, R. F. Heizer et R. Y. Sauer. Article très approfondi et bien documenté, augmenté de nombreux dessins, cartes et photographies.

## REVUE DU NORD.

Tome XLII — n° 161 — janvier-mars 1959.

Revue historique trimestrielle.

VAN WERVEKE H. — La famine de l'an 1316 en Flandre et dans les régions voisines.

Parmi les épidémies qui se succédèrent en Europe de 1315 à 1317, la famine

qui sévit en Flandre et dans les régions voisines en 1316 tient une place importante. Ce fléau était en fait une crise de subsistance due à l'échec complet des récoltes provoqué par les conditions atmosphériques catastrophiques. Cette disette fut encore aggravée par une épidémie dont on ne cite pas le nom et qui aurait été, parait-il, la peste. Toutefois, les historiens relatant le nombre élevé de décès, ne citent pas la peste et disent simplement « l'épidémie ».

DE SAINT AUBIN P. — Le cartulaire de l'Église de Cambrai (suite).

J.A. ROY & J.L. DANSETTE — Origine et évolution d'une bourgeoisie : le patronat textile du bassin lillois (1789-1914).

VI. — Fonctionnaires et carrières libérales.

VII. — Le recrutement patronal par la voie du salaire — le rôle unifiant des alliances.

Bertrand GILLE — Les archives de la compagnie du chemin de fer du nord. Fondée en 1845, la Compagnie du Chemin de Fer du Nord fut dès son origine un réseau complet et homogène. Cette compagnie se développa rapidement par la reprise d'autres sociétés d'exploitation de chemins de fer. En 1937, l'exploitation du réseau fut confiée à la S.N.C.F. Les archives de la société étaient réparties dans les différents services. Aucun règlement n'en régissait la conservation. Cependant, la plupart de celles-ci se trouvent maintenant réunies et conservées dans les archives nationales. Nous trouvons dans cet article une nomenclature assez complète de ces archives.

## CHRONIQUE — BULLETIN D'HISTOIRE DE BELGIQUE 1957-1958.

Nous avons reçu également le numéro en centenaire de la revue de la Société d'Ethnographie de Paris.